

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 185

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE



PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Michel MIRAILLET

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Les grandes priorités stratégiques de notre politique d'influence à l'étranger telles qu'elles ont été définies par nos autorités (discours de Ouagadougou en 2017, discours à l'Institut de France en 2018, comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2018, stratégie « Bienvenue en France », etc.) ont continué, en 2021, à être déclinées et mises en œuvre par la direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (DCERR) et l'ensemble des postes, à travers un dialogue constant avec les autorités comme les différents acteurs et partenaires locaux.

Dans un contexte de concurrence exacerbé au plan international, il s'agit d'accroître l'attractivité de notre pays dans ses multiples dimensions, culturelle, économique, touristique, éducative et universitaire, scientifique et de soutenir la réalisation des objectifs politiques, sécuritaires et économiques de notre diplomatie, avec un souci permanent de modernisation de notre offre et de notre action.

La politique définie et conduite par le Département, et mise en œuvre par les postes et les opérateurs, s'articule autour de quatre orientations stratégiques majeures : promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire, scientifique et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité françaises notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

Le Plan pour la langue française et le plurilinguisme du président de la République constitue depuis mars 2018 une feuille de route qui replace la langue française, son enseignement, sa promotion et sa diffusion au cœur de nos priorités. Ce Plan réaffirme la transversalité de la langue française et la conforte comme vecteur d'influence. Le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger s'est mobilisé pour mettre en œuvre les mesures de ce Plan notamment dans le domaine prioritaire de l'éducation, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Président pour le développement d'un enseignement français et francophone de qualité dans le monde, à travers la formation des enseignants et le soutien aux systèmes éducatifs notamment, le développement de la maîtrise et de l'usage du français dans les institutions européennes et le renforcement de l'attractivité du français comme langue favorisant l'insertion professionnelle de la jeunesse. Plus de 50 000 professeurs de français exerçant dans les systèmes éducatifs locaux ont été formés dans le cadre d'actions de coopération bilatérale en éducation menées par les postes diplomatiques. Des coopérations ciblées se sont mises en place pour répondre aux nouvelles demandes des pays partenaires portant en particulier sur un accompagnement à la mise en place d'un enseignement à distance en situation de crises, sanitaire ou sécuritaire.

La mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger se poursuit dans le contexte d'une sortie progressive de la crise sanitaire. Le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger a augmenté de 2,8 % à la rentrée 2021. Ce réseau scolarise près de 380 000 élèves. Suite à la campagne d'homologation 2021, 13 nouveaux établissements ont rejoint le réseau d'enseignement français portant à 552 le nombre total d'établissements homologués. Ces nouveaux établissements se trouvent notamment au Liban, en Côte d'Ivoire, en Tunisie et en Egypte. En dépit de contextes sanitaires souvent perturbants, aucun établissement d'enseignement français n'a fermé ses portes en 2021, et la continuité pédagogique a été assurée. Au Liban, la crise politique et économique a continué d'affecter notre réseau d'établissements (premier

réseau d'établissements français avec 17 % des effectifs de l'AEFE), ce qui a nécessité un soutien du Département, suite à l'engagement présidentiel de l'été 2021.

La croissance du réseau d'établissements labélisés LabelFrancEducation a permis de dépasser en 2021 l'objectif de 500 établissements labélisés fixé dans le plan présidentiel pour 2022. On compte aujourd'hui 523 établissements ou filières bilingues labélisées LabelFrancEducation dans 62 pays. Le soutien de la France à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a été maintenu. En 2021, cette subvention a contribué à l'organisation du XVe Congrès mondial de la FIPF et a permis de soutenir des actions de formation à destination de cadres associatifs ou de jeunes enseignants. La troisième édition de la Journée internationale des professeurs de français (JIPF) s'est déroulée le 25 novembre 2021 sous le parrainage d'Eric-Emmanuel Schmitt.

Pour promouvoir le plurilinguisme au sein des institutions européennes, le programme Millefeuille destiné à la formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens est monté en puissance en vue de la présidence française de l'Union européenne (PFUE).

Le renforcement des usages numériques demeure une priorité au service de la promotion et de l'enseignement du français comme au service de l'influence de la France dans le domaine des edtech. La plateforme France Education développée par le MEAE et le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports (MENJS) a été traduite en mandarin en 2021 afin d'accroître son rayonnement. Une feuille de route pour la transformation numérique du réseau de coopération et d'action culturelle (2021-2023) a été élaborée et s'articule autour de quatre axes : outiller, former, développer et animer. Sa mise en œuvre doit permettre une montée en puissance du réseau tant en termes d'équipements que de compétences ou d'offres.

2/ Conduire la nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

La stratégie d'attractivité et de rayonnement universitaire et scientifique de la France, déjà inscrite dans le plan Bienvenue en France de novembre 2018 et dans la loi de programmation de la recherche de décembre 2020, a été réaffirmée dans la feuille de route de l'influence présentée par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères en décembre 2021. Les quatre objectifs principaux énoncés dans ce nouveau document stratégique sont d'attirer les talents, d'accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur, d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en 2027 - et de revenir ainsi sur le podium des pays les plus attractifs -, de développer une diplomatie scientifique sur les trois grandes révolutions technologiques en cours (santé, numérique, développement durable), enfin d'inscrire les actions dans le domaine de l'archéologie et de la préservation du patrimoine en résonance avec l'objectif de la stabilité, du développement et de la protection des minorités.

L'accent est mis, dans ce cadre, sur trois géographies prioritaires, avec des approches différenciées. L'Indopacifique est la zone prioritaire en termes de mobilité étudiante vers la France, alors que la crise sanitaire est venue accentuer une tendance baissière, mais aussi pour des coopérations scientifiques de haut niveau, notamment dans le domaine de la santé, en s'appuyant sur les acteurs français déployés localement (réseaux Pasteur et Mérieux, ANRS-MIE, IRD, INSERM). Concernant l'Afrique, comme rappelé lors du Nouveau sommet Afrique France d'octobre 2021 et dans le rapport Mbembe, une nouvelle relation est à établir, fondée sur un partenariat d'égal à égal, sur l'appui à l'émergence de campus universitaires et d'institutions scientifiques d'excellence, et sur des mobilités croisées entre la France et l'Afrique. En Europe enfin, il s'agit de relancer les mobilités individuelles vers notre pays, qui pâtit de la plus grande attractivité d'autres États membres de l'UE (Allemagne, Pays-Bas, pays du Nord, mais également Pologne), et dans un contexte où le Brexit affaiblit l'attractivité du Royaume-Uni. L'accent est mis de manière privilégiée sur les universités européennes comme nouvelle étape d'intégration européenne et instrument d'attractivité pour les étudiants des pays tiers, point central souligné dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Parmi les autres éléments stratégiques ayant marqué l'année 2021, on relèvera notamment :

- le fait que la gouvernance des UMIFRE ait été revue, clarifiant et confortant le pilotage des deux ministères, MEAE et MESRI, en lien avec le CNRS, sur un réseau qui, par sa géographie au contact des zones les plus sensibles de la planète, constitue un observatoire remarquable sur l'évolution du monde et sur le rapport des

sociétés à la science. A l'agenda des UMIFRE en 2021 : les questions d'ingérences politique dans la science, les libertés académiques, l'islamologie ;

- la réflexion qui a été menée sur notre diplomatie scientifique : le MEAE a organisé le 21 décembre 2021, en partenariat avec les comités d'éthique des organismes de recherche français, un colloque sur « Ethique, recherche et diplomatie », qui a permis de mettre en évidence les nouveaux défis de la diplomatie scientifique face aux remises en cause des valeurs portées par la France (liberté académique, intégrité scientifique, dignité de la personne humaine, partage des savoirs). Ces travaux marquent une première étape dans la refonte de notre doctrine de diplomatie scientifique et s'inscrivent dans une forte dynamique européenne sur ce sujet (conférence PFUE de Marseille 8-9 mars 2022).

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle

Le développement international des industries culturelles et créatives (ICC) françaises est une priorité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a confié, pour la période 2020-2022, une « mission prioritaire ICC » à 37 postes diplomatiques du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger. Malgré la crise, ces derniers ont ainsi pu apporter - dès 2020 - une réponse forte et articulée aux objectifs de valorisation des ICC françaises par la constitution de ressources à l'attention des professionnels français (telles que les cartographies ICC) et de mise en œuvre d'actions au service de la filière. Des crédits supplémentaires à hauteur de 531 000 € ont permis à 27 postes, parmi les 37 prioritaires, de mettre en œuvre en 2021 des actions au service de la filière.

En outre, le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière dans la lignée des engagements de Ouagadougou, avec la saison Africa2020 et la séquence ICC du Nouveau Sommet Afrique-France (NSAF) en octobre 2021.

Dans le domaine audiovisuel, les deux associations professionnelles Unifrance (export cinéma) et TVFI (export audiovisuel) ont fusionné en juillet 2021 pour se renforcer dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Cette réforme permettra de fédérer la création française dans toute sa diversité, et d'en assurer la promotion d'une manière coordonnée.

En matière d'expertise culturelle, la demande adressée à la France est croissante – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – et constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, le projet de valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes et béninoises pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine ou encore l'ouverture d'une antenne du Centre Pompidou à Shanghai sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français et de réussites de diffusion à l'international de notre modèle. L'Agence France Muséums, forte du succès du Louvre Abou Dhabi, poursuit de nouvelles pistes d'expertise. L'articulation de nos propositions avec le ministère de la culture (mission pour l'expertise culturelle internationale) permet d'avancer sur des sujets spécifiques (exemple d'une demande de construction de filière sur la musique aux EAU) et de continuer à travailler en interministériel sur des sujets identifiés comme porteurs (notamment l'architecture avec la relance du Comité interministériel pour l'architecture à l'export - COMAREX - qui accompagne les architectes français pour se lancer à l'international).

S'agissant du dispositif de coopération culturelle en place à l'étranger, le réseau de coopération et d'action culturelle a été largement affecté par la crise sanitaire depuis mars 2020. Depuis mai-juin 2021, la situation s'est améliorée notamment au sein de la zone Europe. Grâce au soutien du MEAE, en 2020 et en 2021, aucune fermeture définitive d'établissement à autonome financière (EAF) ou d'Alliance Française (AF) n'a été à déplorer. Lors des exercices de mi-gestion, des fongibilités ont été opérées par la direction générale de la mondialisation (DGM) en faveur des postes dont les instituts et les alliances étaient en grande difficulté (10 M€ en 2020, 1,6 M€ en 2021). L'Institut Français Paris a également poursuivi son rôle de soutien au réseau culturel à l'étranger en proposant des solutions et des formations adaptées (webinaires sur les cours de français en ligne, offres culturelles numériques, etc.) afin de faciliter l'accélération du passage au numérique. La crise a ainsi permis d'illustrer le rôle de l'Institut français Paris au service des deux réseaux (Instituts français et Alliances françaises) et sa double mission culturelle et linguistique en faveur de la langue française.

Le rapprochement de la Fondation des Alliances françaises (FAF) et de l'Institut français (IF), annoncé par le président de la République en août 2017, s'est traduit par un rapprochement fonctionnel qui s'est concrétisé par la convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'IF signée en 2019 et qui est en cours de renouvellement. Elle confie le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des Alliances françaises et la mise en œuvre de la démarche qualité à l'IF. En 2021, des échanges en format tripartite se sont tenus dans un climat constructif, notamment concernant l'articulation des outils numériques, développés par la FAF (IntrAlliances) et l'IF (Whaller). Le rapprochement immobilier est en cours : conformément aux recommandations de la Direction de l'immobilier de l'État, l'IF a identifié de nouveaux locaux pour un déménagement début 2023 et qui doit permettre d'y accueillir des personnels de la FAF.

4/ Donner une nouvelle impulsion à notre diplomatie économique

En 2021, le travail de la Diplomatie économique s'est articulé autour de 3 priorités : i) soutenir les entreprises françaises à l'export, ii) promouvoir l'attractivité économique et touristique du territoire et iii) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

- Soutenir les entreprises françaises exportatrices et du secteur du tourisme, fortement touchées par la crise sanitaire liée à la covid-19

L'année 2021 a été marquée par le prolongement de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les conséquences économiques sont profondes et durables, notamment pour le secteur du tourisme et pour les exportateurs français (notamment l'aéronautique et l'automobile). Les dispositifs de structuration et de concertation avec les représentants des différentes filières mis en place ces dernières années, tant dans le secteur du tourisme (Comité de filière Tourisme – CFT, Comité Interministériel du Tourisme – CIT) que de l'export (réforme de l'accompagnement des entreprises exportatrices, Conseil Stratégique de l'Export – CSE) ont témoigné de leur utilité et de leur efficacité durant la crise.

Le gouvernement, les régions, les opérateurs et les entreprises du secteur ont continué de préparer « l'après crise » : veille et analyse de son impact, par secteur et par géographie ; concertation afin d'en limiter les effets (CFT hebdomadaires, 4 CSE), et réponses (plan de soutien national, plans complémentaires spécifiques, tourisme : Plan Avenir Montagne en mai 2021, Plan destination France en novembre 2021, export, sectoriel, etc.) ; concertation sur les modalités de sortie de crise et de préparation d'un plan de relance incluant des volets export et tourisme avec les opérateurs Business France (s'agissant du volet export) et Atout France (s'agissant du plan de reconquête et de transformation du tourisme). Atout France a mené des campagnes de communication nationale (« #Je redécouvre la France »), de communication européenne invitant les touristes en France (« #ce qui compte vraiment ») ou de promotion du secteur événementiel (« #Mon événement en France ») ou encore des opérations d'information des acteurs de la distribution et médias internationaux sur la destination France. L'opérateur a également co-organisé en novembre 2021 le sommet Destination France réunissant une soixantaine de représentants des plus importantes entreprises du tourisme à l'échelle mondiale.

Enfin, l'ensemble des services mobilisés ont poursuivi en 2021 leurs efforts en matière de soutien aux dossiers de diplomatie économique, contrats et filières avec des outils existants ou nouveaux : mécanisme de suivi interministériel des grands contrats, plateforme interministérielle de suivi des dossiers prioritaires, travail réalisé par les trois Fédérateurs des secteurs prioritaires à l'export (agricole et agroalimentaire, santé, ville durable) en lien avec le CNI International, accords de coopération internationale, par exemple en matière d'hydrogène décarboné. Affichant comme objectif de faire de la France la première nation européenne pour l'innovation en matière de santé d'ici à 2030, le gouvernement a nommé en 2021 une représentation spéciale chargée d'une mission de promotion de l'écosystème biotech français auprès des talents et des investisseurs internationaux. En 2021, la Direction a contribué à un groupe de travail dirigé par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, traitant notamment du financement de la base industrielle et technologique de défense (conclusions attendues en 2022).

- Maintenir et amplifier les excellents chiffres de l'attractivité économique du territoire

La stratégie adoptée en 2018 pour renforcer l'attractivité économique de la France a témoigné de sa pertinence, malgré la crise : depuis 2019, la France est le 1^{er} pays européen pour l'accueil des projets d'investissements internationaux, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, selon le baromètre EY.

Cette dynamique a été portée par les pouvoirs publics selon deux axes : améliorer la compétitivité de l'économie française, et par extension des entreprises, par des réformes ambitieuses (lancement des plans France Relance et France 2030, baisses de la fiscalité, dont l'impôt sur les sociétés et les impôts de production, mise en œuvre de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique , identification de 49 nouveaux sites « clés en main », etc.) ; et renforcer la prospection des projets et la promotion de l'image économique de la France à l'étranger selon quatre axes : i) poursuivre la priorisation géographique notre action autour de 40 pays prioritaires ; ii) organiser des actions et événements d'influence auprès des investisseurs étrangers, notamment avec le sommet Choose France et la programmation des événements « *Investor's day* » ; iii) poursuivre les actions de communication sur l'image économique de la France, par le biais d'argumentaires sur l'attractivité et les réformes, de la préparation du lancement d'une campagne internationale de la Marque France (France TM), ou encore du travail interministériel pour améliorer la position de la France dans les classements internationaux ; et iv) capitaliser sur le travail collectif entre les acteurs de l'attractivité au niveau national, régional et local, avec la montée en puissance de la *Team France Invest* (TFI).

- Faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française

Le gouvernement promeut la vision d'une mondialisation mieux régulée et d'une croissance économique forte, durable, équilibrée et inclusive. Cette vision va de pair avec la défense du multilatéralisme, qui constitue le socle de la gouvernance économique mondiale, et la protection des intérêts de la France et de l'UE face à la multiplication des actes de coercition économique.

En 2021, les travaux ont porté sur : le renforcement de la résilience de l'Union européenne à travers la participation à la deuxième phase des travaux de l'European Council on Foreign Relations (ECFR) sur la lutte contre la coercition économique portant notamment sur l'instrument anti-coercition et la révision du règlement de blocage ; l'accompagnement des entreprises souhaitant travailler dans des pays sous sanctions extraterritoriales ; la contribution à l'évaluation du cadre juridique français en matière de lutte contre la corruption ; l'accompagnement des pays partenaires figurant sur la liste du GAFI du fait de défaillances en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Notre action s'est également traduite par un soutien aux entreprises confrontées à des faits de contrefaçon et de violation de leurs droits de propriété intellectuelle, le lancement des travaux pour une stratégie internationale en matière de normalisation volontaire, et une contribution à la position des autorités françaises sur l'initiative sur la gouvernance durable des entreprises portée par la Commission européenne, notre action visant à rapprocher normes française (loi de 2017) et européenne pour garantir une concurrence équitable.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité touristique de la France

INDICATEUR 2.3 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France****INDICATEUR****1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	Non déterminé	54	12	40	36	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	Non déterminé	28	5	17	38	10
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+10	+20	+7	+7	+24	+10

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).**Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).**Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.2 – Diffusion de la langue française**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	1 150 257	760 493	850 850	808 000	926 560	935 935
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	40 646 909	24 050 989	33 183 150	29 864 000	32 117 796	36 501 465
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	603 358	390 569	732 061	567 700	591 710	786 000

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches de contrôle de gestion pour l'année 2021.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2021.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches de contrôle de gestion pour l'année 2021.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2021.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »Sources des données : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Evalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+5,47	+1,5	+1	+4	+4	+4
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	Sans objet	+0,5	+1	+1,9	+2,8	+2
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	Sans objet	22,3	23	23,4	16,4	25
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	130 000	145 000	150 000	180 000	184 500	180 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	36 387	31 441	20 000	36 000	52 422	40 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE.

Périmètre : L'ensemble des établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger.**Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.**Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée.Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.**Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »**Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancEducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements ayant reçu le LabelFrancÉducation.**Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux en lien avec les SCAC de l'ambassade dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger**Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**

La crise sanitaire mondiale a accéléré la mise en œuvre par les postes d'actions en format virtuel ou hybride (mêlant virtuel et présentiel). Quoique le « tout numérique » ne remplacera pas l'accès physique aux artistes, aux œuvres et à la parole des intellectuels, cette dynamique de mutation numérique des actions menées dans le domaine culturel doit se poursuivre dans le réseau pour démultiplier la capacité de diffusion des idées et de la culture françaises. Il demeure toutefois nécessaire de maintenir une indispensable programmation en présentiel, et ce d'autant plus que les mobilités artistiques et les événements grand public en présentiel restent encore limités par la crise sanitaire qui perdure dans certaines géographies.

Les postes se sont massivement tournés vers la diffusion numérique, qui concerne 54 % des actions mises en œuvre en 2020, aidés en cela par l'Institut Français qui a développé des outils numériques au service du réseau des IF et des AF. Alors qu'était anticipé en 2021 un redémarrage timide des activités en présentiel, la poursuite de la crise a continué d'entraîner des contraintes sanitaires dans de nombreux pays avec fermeture des salles ou jauges réduites. Le maintien du recours soutenu aux actions en ligne a donc été anticipé.

In fine, avec 36 % d'actions mises en œuvre via le canal numérique, le réalisé 2021 est conforme aux anticipations du MEAE. Quoique certaines activités se sont tenues en présentiel, les outils et les habitudes des publics ont progressé en faveur du numérique. A titre d'exemple, l'Institut français d'Argentine a développé un projet de coopération virtuelle en Amérique latine avec le festival d'Avignon, qui est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain, pour diffuser des captations de spectacles emblématiques, des « classes d'art » et des « live talks » entre artistes programmés.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiées par le **réseau de coopération**, les **opérateurs** du MEAE et les **organismes sectoriels à l'export**, au service des professionnels de la filière. La feuille de route de la diplomatie d'influence a confirmé la priorité ICC pour l'ensemble des postes. C'est pourquoi, tout en concernant l'ensemble du réseau, cette priorité est portée plus particulièrement par **37 postes**, investis d'une « mission prioritaire ICC » pour la période 2020-2022 et **pilotes d'une démarche ICC à l'export**.

En 2020, la part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels s'élevait à 28 %. L'estimation de la prévision pour 2021 s'est concentrée uniquement sur les actions de type organisation de salons professionnels et cartographies ICC (Maroc, Liban par exemple), en vertu d'une définition sans doute trop restrictive des ICC faite par l'administration centrale au regard de ce qui a été accompli par les postes *in fine*. En effet, les retours des postes montrent que leur acception de l'ICC a été plus large, en incluant par exemple dans leur périmètre des actions de valorisations notamment. Cette nuance dans l'acception de l'ICC par l'administration centrale et celle des postes explique le décalage entre la prévision en 2021 à hauteur de 5 % puis 17 % et le réalisé qui s'élève *in fine* à 38 %.

Le volume de 38 % en 2021 montre d'une part qu'opérant dans un contexte de crise sanitaire depuis 18 mois, les postes ont su s'adapter et proposer des actions, répondant aux objectifs de **mise en réseau**, de **professionnalisation**, de **promotion** des ICC françaises, d'**acculturation** ou d'**accès** aux marchés internationaux. Il montre d'autre part l'utilité de l'appui particulier apporté par le Département pour la mise en œuvre de projets en 2021 (appel à projets de 530 000 €). On peut citer l'exemple du Canada (Plateforme Calgary) et la mise en place de bourses Enterprising Culture pour l'accueil de 9 start-up françaises de la musique dans l'incubateur canadien Platform Calgary dans le but de favoriser l'insertion d'entreprises françaises au Canada. Ce programme d'immersion a permis aux entreprises françaises de développer leurs compétences et leurs contacts professionnels au Canada, et a été source de collaborations structurantes et fructueuses (ex : rencontres numériques de professionnels du livre en Espagne, rencontre de professionnels de la vidéo à HongKong).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos ambassades à l'étranger devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre. La crise sanitaire a poussé les postes à

communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public. Après une forte augmentation en 2020 (20 %), une augmentation plus modeste était anticipée pour 2021 (7 %) mais a finalement été encore plus forte que l'année précédente (24 % en 2021) grâce à un développement de l'activité en ligne et en raison de contraintes sanitaires toujours fortes.

1.2 – Diffusion de la langue française

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Tant en nombre d'élèves qu'en heures de cours dispensées, le réalisé en 2021 est supérieur aux prévisions actualisées. L'impact de la crise sanitaire sur le réseau a été le plus fort en 2020. La crise s'est poursuivie en 2021, année durant laquelle plusieurs établissements à autonomie financière (EAF) et alliances ont encore dû fermer pendant des périodes plus ou moins longues ou ont dû réduire leurs activités.

Le réseau a néanmoins su adapter son offre. Il a d'une part bénéficié du soutien budgétaire apporté par la DGM lors des mi-gestions de 2020 et de 2021. Il a d'autre part développé l'accès aux cours de français en ligne, ce qui lui a permis non seulement d'éviter des fermetures définitives mais de surcroît de développer sa clientèle d'apprenants. Si un certain nombre d'activités ont souffert en raison de la pandémie en effet, l'enseignement du français fait partie des domaines d'activités qui ont connu un sursaut inattendu en raison d'une grande capacité d'innovation du réseau. Ainsi, dans certains pays, certains instituts français ont connu une hausse du nombre d'élèves sans précédent (Zimbabwe, Burundi, Mali, Uruguay, Ukraine, Inde, Taïwan) du fait d'une offre renouvelée de cours dispensés en ligne. Compte tenu des prévisions pessimistes du début de l'année 2021, cette capacité de résilience du réseau a permis *in fine* d'obtenir des résultats satisfaisants.

La généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides, développés dans l'urgence depuis deux ans à travers le réseau, devrait permettre d'attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. Cette tendance devrait se poursuivre en 2022, renforcée par la mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés. Les actions mises en œuvre par le MEAE pour la transformation numérique du réseau bénéficient par ailleurs aux instituts français et aux alliances. Le plan sur trois ans, dont le Ministère a confié la mise en œuvre à l'Institut français de Paris, a débuté en 2021. Une enveloppe de 2,88 M€ y a été consacrée en 2021, dont plus de 1,5 M€ ont été mis directement à disposition des postes.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Les chiffres pour le DELF-DALF en ce qui concerne l'année 2021 (369 087 candidats) ne sont pas encore définitifs. En revanche, les chiffres sont définitifs pour le DILF (3 248 candidats) et le TCF (219 375 candidats). Avec 6 sessions organisées en France, le DILF enregistre 3 248 candidats (+70 % par rapport à 2020) et signe un retour à une activité équivalente à celle d'avant la pandémie.

S'agissant du DELF-DALF, après une perte de la moitié des candidats enregistrée en 2020 par rapport à 2019, l'année 2021 marque une relance des sessions dans une large majorité des pays du dispositif DELF-DALF. En 2021, l'augmentation est de 43 % par rapport à l'année 2020. L'activité reste encore en deçà de celle de l'année 2019, avant la pandémie (-29 % de candidats entre 2019 et 2021). Toutes les déclinaisons du DELF-DALF (tout public, junior, scolaire, Prim, Pro) voient leur nombre de candidats augmenter en 2021 par rapport à 2020. En 2021, les services de France Éducation international ont accompagné individuellement de nombreux postes diplomatiques (plus de 120) pour que les organismes de gestion centrales soient en capacité de proposer rapidement des sessions d'examen malgré un contexte sanitaire instable. Un protocole sanitaire, mis à jour régulièrement, a ainsi été élaboré par France Éducation international et envoyé aux centres avec de nombreuses recommandations. Les services de France Éducation international ont par ailleurs poursuivi en 2021 les mesures exceptionnelles accordées en 2020 : report de la date de fin des habilitations des examinateurs-correcteurs, possibilité de reporter les sessions, etc.

Le TCF a quant à lui dépassé le précédent record enregistré en 2018 : 219 375 candidats inscrits en 2021, dépassant ainsi les objectifs fixés par France Éducation international de +10 %. Par rapport à 2020, l'augmentation est de 62 % et par rapport à 2019, année précédant la pandémie, l'augmentation est de 28 %. La version « tout public », utilisée pour

l'accès à l'université, reste celle à laquelle s'inscrit le plus grand nombre de candidats au TCF. L'évolution la plus forte enregistrée est celle du TCF Canada dont le nombre de candidats a doublé en un an. Les centres agréés par France Éducation international sont à chaque fois plus nombreux à offrir cette version du TCF. Les services de France Éducation international ont notamment accompagné les principaux pays du dispositif TCF, comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie ou le Liban, afin de faciliter l'organisation d'un nombre important de sessions répondant aux candidats restés dans l'attente à la suite des annulations de 2020. L'option sur ordinateur pour le TCF a permis aux centres de fluidifier l'organisation des sessions et d'augmenter le nombre d'inscriptions.

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFÉ »

Les effectifs d'élèves nationaux et étrangers tiers poursuivent une progression linéaire de près de 4 %. Ils constituent plus de 68 % des élèves des établissements français à l'étranger, alors qu'ils représentaient en 2020 67,5 % des effectifs.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Après une année scolaire 2020/2021 marquée par une stagnation des effectifs scolarisés dans les classes homologuées des établissements d'enseignement français, principalement due à une diminution des effectifs d'élèves français et étrangers tiers s'expliquant par le départ de familles d'expatriés de certaines zones fortement impactées par le contexte sanitaire, l'année 2021/2022 est marquée par une reprise de la progression des effectifs. Cette croissance est notamment soutenue par l'augmentation des effectifs d'élèves nationaux et la reprise de la croissance des effectifs d'élèves étrangers tiers, les effectifs d'élèves français demeurant stables.

Le nombre d'élèves scolarisés est en augmentation à la rentrée 2021 de plus de 8 900 (soit un effectif total de près de 378 500, supérieur à celui de l'avant crise sanitaire). Par ailleurs, 54 homologations (premières demandes et extensions) illustrent le dynamisme du réseau.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Le taux des enseignants ayant bénéficié du plan de formation de l'EFE en 2021 connaît un assez net recul par rapport à 2020 (-5,9 points). Cette baisse s'explique par la conjonction de deux facteurs.

En premier lieu, un phénomène de lassitude des personnels devant les modalités de formation à distance, substituées au présentiel au gré des rebonds pandémiques. La bascule au « tout distanciel » réalisée en 2020 n'avait pas dissuadé les personnels de suivre les actions de formation programmées sur la fin du printemps. Il a été constaté que la persistance de ces modalités sur une seconde année consécutive a généré une lassitude des enseignants, qui ont cependant cumulé temps de formation et temps d'enseignement à distance. En conséquence, le nombre des inscriptions en formation a été moindre.

Le second phénomène réside dans la difficile alternance entre enseignement présentiel et enseignement distanciel, décidée par les autorités locales : ces changements fréquents, qui ont rythmé l'année 2021, ont contraint les personnels à surinvestir les temps d'enseignement au détriment des moments de formation.

Au total, on note que 5 617 personnels enseignants (sur un total de 34 256) ont suivi au moins une formation en 2021, contre 6 731 en 2020. Dans le détail, l'évolution est plus nuancée, puisque les personnels de droit local, à destination desquels l'Agence a engagé en 2021 un effort particulier de formation (Parcours « Professeurs à professionnaliser ») se sont davantage investis dans des actions de formation (+25,3 % dans le 1^{er} degré, +9,6 % dans le 2nd degré). La baisse de participation est surtout le fait des personnels détachés ou expatriés.

Le recul du taux des enseignants ayant participé au plan de formation en 2021 est lié aux éléments d'explication mentionnés précédemment. Il doit faire néanmoins l'objet d'une analyse approfondie de la part de l'AEFE dans le cadre

de la mise en place des instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'Agence créées par la loi du 16 février 2022. Le renforcement de la formation des personnels de l'enseignement français à l'étranger est en effet une priorité pour garantir la qualité des enseignements dans un contexte de développement du réseau homologué.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Au service de la coopération bilatérale en éducation, le label LabelFrancEducation distingue l'excellence des filières d'enseignement bilingue sur programme local et représente une garantie de qualité pour les familles françaises ou étrangères qui font le choix de cette offre éducative. Le plan présidentiel pour la langue française et le plurilinguisme a donné une impulsion nouvelle à l'enseignement bilingue francophone, en fixant notamment un objectif de 500 filières ou établissements labellisés LabelFrancEducation en 2022. L'objectif fixé par le Président de la République de 500 labellisations dans le monde a été dépassé en 2021. L'enjeu est désormais de consolider ce réseau, de l'animer et de poursuivre son développement.

En 2021, la commission d'attribution du label LabelFrancEducation a examiné 216 dossiers dont 202 dossiers ont reçu un avis favorable. En 2021, le réseau labellisé LabelFrancEducation compte 523 filières labellisées dans 62 pays. L'attractivité du réseau labellisé se confirme chaque année.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

La formation des enseignants de français des systèmes éducatifs locaux, objectif prioritaire de notre coopération éducative, est menée par les postes diplomatiques dans le cadre de la coopération bilatérale en éducation. Elle s'inscrit dans une logique de réponse aux besoins, à travers la mise en place de partenariats avec les autorités éducatives locales. L'identification des besoins et la stratégie développée par les postes diplomatiques pour répondre à cet objectif prioritaire figurent dans les plans stratégiques éducation élaborés par les postes à la demande du département, qui présentent un plan d'action pluriannuel dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement de la langue française, pour la période 2021-2024.

Malgré la crise sanitaire qui s'est installée dans la durée, les actions de formation des enseignants se sont poursuivies et ont permis de dépasser la prévision de 36 000 professeurs formés, avec au total 52 422 professeurs formés en 2021.

Pour mettre en œuvre cet objectif prioritaire et poursuivre les actions de formation, les postes ont dû repenser les modalités de leur action. Ils ont su s'adapter et réorienter leurs actions de formation des enseignants prévues, en développant notamment des formations à distance, ou en mettant à disposition des ressources pédagogiques en ligne.

Les postes se sont également adaptés aux nouvelles demandes exprimées par les autorités éducatives locales, et ont, pour répondre à ces nouveaux besoins, notamment accompagné la mise en place d'enseignement à distance dans les systèmes éducatifs nationaux.

Ces partenariats ont pu être instaurés grâce à la crédibilité de l'expertise française en éducation et à la solidité des relations bilatérales dans le domaine de l'éducation. Un dialogue soutenu avec les autorités locales a été maintenu par les postes afin de pouvoir répondre aux demandes d'accompagnement exprimées.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Développer l'attractivité de la France****INDICATEUR****2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	43,7	47	44	47	49	47
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	202 151	Non déterminé	150 000	190 000	189 935	220 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	42 732	43 517	38 000	38 000	40 669	43 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	Sans objet	95,8	95	94	96	100
Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien	Nb	3900	520	1 400	500	1 708	1 400

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**Sources des données : MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup/ nombre de bacheliers étrangers

Périmètre : Le portail Parcoursup intègre à partir de l'année 2020 la quasi-totalité de l'offre d'enseignement supérieur public et privé soit plus de 18 500 formations. Les données Parcoursup rendent à présent visibles en particulier les formations de bachelor en école de commerce. A compter de la campagne 2021, c'est également le cursus de Sciences Po Paris qui est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »Sources des données : statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2021 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2020-2021 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2018-2019. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2020-2021, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, par souci de comparaison pluriannuelle incluant l'année 2019-2020, le périmètre initial est maintenu.

Périmètre : ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. L'opérateur a fiabilisé ses données en 2021, à l'occasion de la mise en place de cet indicateur, ce qui conduit à revoir les chiffres 2019 et 2020 qui avaient été indiqués en début d'année lors du PAP.

Les données dont nous disposons concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible. Il est exprimé en pourcentage de réussite.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Les mobilités de chercheurs financées dans le cadre d'un projet de recherche unique constituent le deuxième sous-indicateur présent dans le présent RAP. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

INDICATEUR mission**2.2 – Attractivité touristique de la France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de touristes étrangers en France	millions	90	40	59	50	45	Non connu
Recettes issues du tourisme international	Md€	57	28,6	38	34	34	Non connu

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France »**

Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le niveau des recettes étrangères ayant visité la France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »

Sources des données : Atout France (janvier 2022), d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

INDICATEUR**2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	31,9	20,5	30	25	27,9	25

Commentaires techniques**Sous indicateur 1 : "Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés"**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

ANALYSE DES RÉSULTATS**2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche****Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**

La situation sanitaire n'a pas eu d'incidence négative sur l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers de l'EFE en 2021. Au contraire, le taux d'attractivité globale est en augmentation, porté notamment par les élèves étrangers depuis 2 ans. Cette hausse est également liée à certaines situations locales complexes et à la politique d'accueil des étudiants étrangers en France dans le cadre du Plan « Bienvenue en France ». La simplification et la dématérialisation des demandes de visas ont contribué à l'augmentation du taux d'attractivité auprès des bacheliers étrangers. La politique développée par l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) dans le domaine de l'information à l'orientation, avec l'organisation d'un salon virtuel des études supérieures proposant 24 conférences et près de 90 stands d'établissements supérieurs a permis de mieux promouvoir l'enseignement supérieur français. En outre, l'AEFE a développé une campagne de communication directe auprès des élèves (semaine de l'orientation, Instalive Parcoursup, infolettre et semaine Parcoursup via la plateforme AGORA-Monde), renforçant de fait l'attrait de notre enseignement supérieur.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

La réalisation 2021, portant sur l'année universitaire 2020-2021, est rigoureusement conforme à la prévision actualisée, laquelle était plus optimiste que la prévision de début d'année.

La prévision initiale du PAP 2021, formulée fin août 2020, d'une baisse plus conséquente du nombre d'étudiants, avait été faite à un moment où les impacts réels de la pandémie sur les mobilités (reprise des cours, peu de vols commerciaux et à des prix prohibitifs, restrictions sanitaires, accessibilité des tests PCR à l'étranger, etc.) n'étaient pas connus avec précision, ce malgré la décision du gouvernement de considérer les étudiants internationaux de long séjour comme public dérogatoire autorisé à entrer sur le territoire, tout en respectant un protocole sanitaire strict.

L'impact de la crise a finalement été modéré, avec une baisse totale de -6 % du nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en France, entre l'année 2019-2020 et l'année 2020-2021, ce qui s'explique notamment par une baisse de -20 % du nombre des visas pour études délivrés pour les nouveaux étudiants provenant de

pays	hors	de	l'espace	européen.
------	------	----	----------	-----------

Des actions ont été menées dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France afin de poursuivre une augmentation des flux, autour des axes suivants :

- la simplification de la délivrance des visas pour études et des titres de séjour ;
- le renforcement de l'offre de formation en français langue étrangère (apprentissage du français pour étrangers) et en anglais ;
- la création d'un label qualité visant l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants ;
- le développement de campus français à l'étranger (Sénégal, Tunisie) ;
- une campagne de communication auprès des futurs étudiants dans les pays étrangers ;
- le maintien d'un engagement fort en matière d'exonérations et de bourses.

En réponse à la crise sanitaire, cette stratégie a été poursuivie et adaptée, en prévoyant notamment :

- une adaptation du travail des postes diplomatiques, afin de poursuivre à distance l'accompagnement des candidats étrangers aux études en France ;
- la prolongation exceptionnelle des bourses du gouvernement français pour les étudiants bloqués en France et l'autorisation exceptionnelle à la rentrée 2020 de verser la bourse avant l'arrivée de l'étudiant sur le territoire ;
- la prolongation des titres de séjour pour études, le traitement prioritaire des visas pour études par les consulats et le classement des étudiants dans les catégories de voyageurs admis sur le territoire même s'ils viennent de pays classés en rouge ;
- la mise en œuvre de dispositifs de continuité pédagogique, et notamment par l'expérimentation de tiers lieux d'enseignement à l'étranger, les espaces « France Enseignement Numérique », à destination des étudiants étrangers qui ne pourraient rejoindre le territoire français.

Sur les trois dernières années est observée une augmentation du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans une université en France entre 2017-2018 et 2018-2019 (+5,3 %), une stagnation (-0,01 %)

entre 2018-2019 et 2019-2020 en raison notamment de l'impact négatif de l'augmentation des droits différenciés sur les mobilités en provenance de certains pays, puis une baisse entre 2019-2020 et 2020-2021 (-6 %) en raison de la crise sanitaire. Les chiffres disponibles de délivrances de visas pour études concernant la rentrée 2021-2022, comparables à ceux enregistrés pour l'année 2019, laissent entrevoir une remontée de la mobilité et donc du nombre d'étudiants en mobilité internationale en France.

Concernant le périmètre élargi des étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français, et non seulement dans les universités, les contingents ont augmenté de +2,4 % entre la rentrée 2018 et 2019 puis baissé de -4 % entre la rentrée 2019 et 2020, passant de 290 740 à 278 278 étudiants. Ce fléchissement s'inscrit dans la même tendance que celle constatée pour les universités.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français »

L'année 2021 a été marquée par de fortes contraintes pesant sur les mobilités internationales en raison de la crise sanitaire mondiale. Alors que le nombre de mois-bourses était encore élevé en 2020 sous le double effet des récurrences et de la mise en place de mesures de sauvegarde vis à vis des boursiers déjà en France, l'anticipation de fortes contraintes continuant de peser sur ces mobilités s'est traduite par la diminution du budget dédié aux bourses en 2021 (-6 M€ soit -9 % par rapport à 2020). Dans ce contexte, la prévision du nombre de mois-bourses versées pour 2021 intégrait une perspective de diminution à 38 000 (-15 %). Si la réalisation pour 2021 affiche une diminution par rapport à 2020 (-6,5 %), elle dépasse toutefois de 7 % la prévision pour l'année.

Cette hausse de la réalisation par rapport aux prévisions s'explique par la progressive reprise des mobilités en 2021 en lien avec les travaux interministériels pour l'inclusion des étudiants internationaux dans la liste des bénéficiaires de motifs impérieux. Dans ce contexte de reprise et face à un budget contraint, le pilotage renforcé mis en place sur les crédits bourses (notes stratégiques d'instruction aux ambassades, formation des ambassades) a permis de maximiser la consommation des crédits alloués vers des bourses avec allocation et d'attirer davantage de cofinancements (+15 %).

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Créé en 2021 cet indicateur repose sur un travail d'amélioration du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. Ce chantier, qui fait suite à la signature de la nouvelle convention cadre signée entre le MEAE et l'opérateur Campus France en décembre 2021, doit aboutir au cours de l'année 2022.

Les prévisions pour 2021 intégraient un potentiel recul du taux de réussite en conséquence d'une refonte de la méthode de collecte de ces données par l'opérateur qui aura pour conséquence d'augmenter le taux de retour, qui a vocation à s'approcher des 100 %. En l'absence de cette évolution, les résultats pour 2021 sont établis sur la base des données recensées par l'opérateur Campus France pour la période 2020/2021 à partir de la réponse de 2 321 boursiers (hors programmes Excellence Eiffel et Excellence Major), sur un total de 6 506 boursiers d'études en 2021 – soit un taux de retour de 35 %.

Dans ce cadre, à relativiser en raison du taux de retour incomplet, le taux de réussite des boursiers est stable (96 %). Pour rappel et à titre de comparaison, les chiffres disponibles sur la réussite des étudiants étrangers en France font valoir un taux de réussite de 45 % en licence (contre 40 % pour les ressortissants français) et de 56 % en master (contre 67 % pour les ressortissants français).

La cible 2023, qui est d'atteindre 100 % de réussite, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration continue de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. Il est cependant envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Pour le volet recherche, les projets soutenus dans le cadre de partenariats Hubert Curien (PHC) reflètent une activité essentielle de notre diplomatie scientifique. Pour rappel cependant, depuis le PAP 2021, l'indicateur utilisé sur les PHC a été modifié et porte désormais sur le nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien et non plus les mobilités entrantes et sortantes. Ceci explique l'écart entre le réalisé 2020 qui porte sur les mobilités entrantes et sortantes - 500 - et le réalisé 2021 qui porte sur le nombre de projets qui s'élève à 1 700 en 2021.

Les programmes Hubert Curien financent les mobilités des chercheurs et des projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères retenus lors de chaque appel à projet. Il s'agit de projets bilatéraux d'amorçage, dotés de budgets modestes, mais qui permettent aux équipes de recherche d'apprendre à travailler ensemble, et de préparer ensuite des projets de recherche plus ambitieux, notamment des projets européens, dans l'objectif de construire un Espace Européen de la Recherche. Pour les pays hors Europe, un projet avec la France peut être un moyen de s'insérer dans un consortium européen.

Le chiffre important de projets en 2021 s'explique par la prolongation de certains projets devant s'achever en 2020 et dont la crise a ralenti l'avancée. Alors même que chaque projet comporte potentiellement un nombre important de mobilités entrantes ou sortantes (entre 2 et 8), ces dernières ont été moins nombreuses qu'en 2019 en raison de l'incertitude persistante sur l'évolution de la situation sanitaire et de l'évolution des prérequis appliqués pour chaque pays pour permettre les mobilités.

2.2 – Attractivité touristique de la France**Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France »**

La forte diminution de la fréquentation étrangère et de ses retombées commerciales est consécutive à la crise sanitaire et aux restrictions de circulation qui ont très fortement impacté le secteur (les vagues épidémiques successives ayant contraint la France à durcir les conditions d'accès au territoire vis-à-vis de certains marchés lointains et du Royaume-Uni notamment).

Les actions de promotion de la Destination France se sont par conséquent cantonnées aux marchés européens de proximité avec notamment la campagne « Ce qui compte vraiment » portée sous la marque #ExploreFrance et ciblée sur 10 pays européens prioritaires. Lancée en mai 2021, cette campagne a généré 425 245 827 impressions.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie touristique portée par le Plan destination France, annoncé par le Premier ministre le 20 novembre 2021, l'opérateur Atout France a été missionné pour la conception et le pilotage d'un vaste plan de promotion de la destination France jusqu'en 2024. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le réseau diplomatique français participeront également à la promotion internationale et au renforcement de l'attractivité touristique de la France.

Il est à noter qu'Atout France travaille par ailleurs à la consolidation des données communiquées par les différents acteurs du tourisme au sein d'un observatoire destiné à permettre une meilleure analyse du secteur et de l'activité touristique en France. Le développement de cette plateforme, qui permettra de remédier aux difficultés de récolte de statistiques relatives à l'activité et à la performance du secteur touristique, est retenu comme l'une des priorités du Plan Destination France, et inscrit à ce titre dans les objectifs fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur. Cette plate forme sera opérationnelle en 2022.

Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »

A l'instar de 2020, la crise sanitaire a continué à fortement impacter le secteur en 2021, plusieurs vagues épidémiques ayant contraint l'État à durcir les mesures sanitaires et restreindre l'accès au territoire. L'écart entre la prévision 2021 et la réalisation 2021 (demeurant à ce stade une estimation), s'explique donc par ces facteurs imprévisibles.

La fin de l'année 2021 confirme les tendances observées depuis l'été caractérisées par un lent redressement de l'activité touristique. Les flux internationaux sont toujours en retrait par rapport aux niveaux d'avant crise Covid mais le déficit d'activité s'est résorbé au fil des mois. Les déficits d'activité touristique s'expliquent en grande partie par l'absence de grands évènements d'affaires et les reculs des flux internationaux, notamment en provenance des marchés d'Asie.

A la demande de ses tutelles, l'opérateur Atout France a lancé en mai 2021 une grande campagne de communication paneuropéenne ciblant 10 marchés européens ayant permis à la destination France d'attirer cette clientèle de proximité moins impactée par les mesures restrictives de voyages.

En novembre 2021, les recettes du tourisme international en France affichent une hausse de +162,3 % par rapport à novembre 2020, grâce à l'apport des clientèles de proximité et une reprise d'activité de la clientèle américaine. L'écart par rapport à 2019 s'établit à -10,3 % en novembre 2021. La France renforce son leadership européen en matière de recettes internationales, devant l'Espagne et l'Italie, même si les signes d'amélioration sont également forts dans ces pays. Sur les 11 premiers mois de 2021, les recettes du tourisme international atteignent 31,5 Md€ en France contre 26 Md€ en Espagne et 20,6 Md€ en Italie et la baisse enregistrée par rapport à 2019 y est plus faible : -40,4 % contre respectivement -61,4 % et -50,9 %, signe de la capacité de résilience du secteur en France.

2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Les résultats pour l'année 2021 portent sur un échantillon de pays représentant 96,7 % des projets d'investissements étrangers créateurs d'emplois recensés en France sur la période 2015-2020 (97,5 % pour la seule année 2020). Le nombre d'investisseurs rencontrés en 2021 est stable par rapport à 2020 (environ 1 300 rencontres), ce qui s'explique par un maintien de l'activité de prospection et d'accompagnement des investisseurs grâce aux moyens numériques depuis le début de la crise sanitaire. Le nombre de visites en France a cependant progressé (+41,5 %) du fait de l'allègement des contraintes sanitaires liées aux déplacements, bien que ces restrictions restent très fortes dans la plupart des pays, ne permettant pas de revenir au niveau d'avant-crise (-27,9 %). Ces visites ont en bonne partie eu lieu pour le Sommet Choose France.

Le ratio atteint en 2021 est de 27,9 %, en hausse par rapport à 2020 (20,5 %) du fait de la progression du nombre de visites en France et de la stabilité du nombre de rencontres d'investisseurs. Il ne faudrait toutefois pas interpréter ce ratio comme un taux de transformation en projet d'investissement. En effet, de nombreux projets sont réalisés en France sans qu'une visite ne soit nécessaire, ce qui est notamment le cas pour les projets d'extensions de sites existants (41 % des projets recensés) où les équipes dirigeantes de l'investisseur sont déjà présentes en France. De plus, de nombreuses rencontres d'investisseurs, entre autres dans le cadre des « *Investor's Days* », sont à but de sensibilisation aux atouts de l'économie française, sans que la concrétisation d'un projet à court terme ne soit réaliste. Ainsi, l'analyse séparée d'une part de l'évolution du nombre de visites et d'autre part du nombre de rencontres d'investisseurs serait plus éclairante quant à l'atteinte de nos objectifs.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export****INDICATEUR****3.1 – Accompagnement des acteurs économiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	10	21,5	10	15	16,5	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	684	1 129	700	800	984	800

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : ensemble des ambassades.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »

En 2021, 231 contrats signés ont procédé d'une implication significative des postes (contre 258 en 2020), principalement localisés en Asie (73 contrats en 2021, contre 85 en 2020), en Afrique (47 contrats contre 36 en 2020) et dans les Amériques (45 contrats en 2021 contre 41 en 2020) ; et 984 changements favorables aux intérêts français ont été obtenus suite à une implication du poste (contre 1 130 en 2020), principalement en Asie (406, contre 337 en 2020), dans les Amériques (208, contre 181 en 2020), en Afrique et Océan indien (151, contre 133 en 2020) et en Afrique du Nord et Moyen Orient (114, contre 85 en 2020)

Le nombre d'entreprises reçues par les postes en 2021 s'élève à 7 368, en augmentation de 11 % par rapport à 2020 en raison du rebond économique mondial en 2021. Il ne comprend pas les visites d'entreprises reçues uniquement par Business France et comptabilise à une seule reprise les rencontres multiples d'une entreprise avec les postes.

Le ratio de ce sous-indicateur atteint 16,5 % en 2021, dépassant la prévision initiale (15 %), et en recul par rapport à 2020 (21,5 %). Cette évolution s'explique par la forte hausse du nombre d'entreprises reçues (+11 %) et le recul des changements obtenus (-12,9 %) et contrats signés (-10,5 %). Dans un contexte épidémique prolongé, l'activité concrète des entreprises a pu ralentir (baisse des contrats et différends à régler), avec toutefois une reprise significative de la prospection et des salons professionnels (entreprises reçues).

Sous-indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Le nombre de changements favorables obtenus a également progressé pour atteindre 984 en 2021, principalement localisés en Amériques (208 changements) et en Asie (406 changements). Ces chiffres sont en forte hausse dans l'ensemble des régions du monde à l'exception de l'Europe continentale (24 changements obtenus en 2021 contre 296 en 2020, qui avait marqué une année particulièrement dense succédant à une année 2019 marquée par 51 changements obtenus).

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	65	59,7	62,8	59,9	62,64	62,5
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	75	68	66	70	76	72
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	180	83	135	135	160	175
Part des cofinancements d'Atout France	%	59	44	45	57	45	50

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEFÉ/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements en partenariat ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »Sources des données: Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiquesPérimètre: Ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : un projet, le concours ou la participation d'un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus compté en projet en participation externe. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

Sous-indicateur 4 : « Part des cofinancements d'Atout France »

Sources des données: l'indicateur vise à rapporter la part des recettes de l'opérateur qui ne sont pas issues des subventions et apports de l'État (recettes de partenariats) au total des financements mobilisés.

L'opérateur est incité à rechercher des partenariats et développer les recettes issues des prestations proposées par l'opérateur pour atteindre un financement paritaire au regard des subventions ministérielles.

Périmètre: les recettes de partenariat comprennent les prestations facturées, les adhésions et les sommes versées pour l'exécution de conventions spécifiques (hors ministérielles).

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

L'évolution positive du taux de ressources propres s'explique principalement par un niveau des frais de participation au réseau des établissements supérieur à celui qui avait été envisagé initialement de manière prudente, et qui résulte à la fois d'une augmentation du volume global des droits de scolarité ainsi que de la croissance de effectifs de ces établissements et de l'amélioration de la situation financière des établissements malgré la crise.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

En 2021, le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (hors personnels rémunérés par le MEAE) a été de 76 %, soit 6 points de plus que la prévision actualisée (70 %) et 8 points de plus qu'en 2020.

Le résultat triennal sur les années de 2019 à 2021 est de 73 %, soit 4 points en plus par rapport à la cible triennale de 69 % (établie en tenant compte des taux réalisés en 2019 et en 2020 et du taux prévu pour 2021 dans le PAP 2021, estimé à 66 % seulement).

Cette hausse s'inscrit dans le contexte d'une maîtrise renforcée des dépenses tout en traduisant les efforts des instituts français pour développer une offre de services (cours, activités culturelles) en présentiel et distanciel, en lien avec la transformation numérique du réseau. Les différences entre les taux selon les zones géographiques reflètent la gravité de l'épidémie en fonction des situations locales mais aussi l'adaptation des instituts français à ces contextes. Sur le continent américain et en Asie, par exemple, où les établissements ont dû fermer parfois assez tôt au public dès le début de l'épidémie (Asie orientale) et se redéployer sur des activités en ligne, le taux moyen est particulièrement bas (moins de 50 % en Argentine, au Laos et au Vietnam). Nos instituts en Afrique, continent relativement épargné par la pandémie, ont majoritairement conservé un taux d'autofinancement supérieur à 80 %.

La répartition par zone est la suivante :

Zone	Instituts
------	-----------

	pluridisciplinaires
ANMO	89 %
DAOI	98 %
AME	60 %
ASIE	68 %
DUE	68 %
EUC	54 %
MONDE	76 %

Explications

Le taux d'autofinancement des EAF en 2021 est remonté à un niveau satisfaisant. Pour mémoire, les ressources propres des EAF reposent sur le développement et la diversification des activités génératrices de recettes, telles que la location d'espaces disponibles dans les locaux des instituts, la mise en place d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examens, le lancement de modules de formation professionnelle, mais aussi sur le développement des partenariats publics et privés (entreprises, organisations internationales, collectivités locales, appels à projet de l'Institut français Paris ou encore de fonds européens). Le réseau culturel et de coopération de nos instituts à l'étranger a en outre bénéficié de l'aide mobilisée par le MEAE dans le contexte de la crise mondiale grâce au redéploiement de crédits en 2020 et 2021.

En 2021, les instituts français régionaux (IFRE), qui ont vu leur taux d'autofinancement progresser significativement, compte tenu d'une baisse conjoncturelle des dépenses dues à la crise sanitaire, ont poursuivi en lien avec les SCAC leurs activités visant notamment à comprendre et analyser les ressorts de la crise de la covid-19 et définir les réponses à y apporter, à participer à la définition d'une stratégie collective pour la défense des libertés académiques et à structurer notre coopération en matière de valorisation et de diffusion de l'islamologie française, au service de l'influence de la France dans le monde arabo-musulman.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes pour 2021 s'élève à 159,85 M€, soit une augmentation de 18 % par rapport à la prévision actualisée. Cette donnée a été établie sur la base des éléments reçus de 151 SCAC sur 154 au 4 mars 2022. On note en 2021 une reprise globale des participations externes par rapport à 2020 (+45 %), année marquée par une baisse importante de ces dernières, due à l'annulation ou au report par les postes de nombreux projets en raison de la crise sanitaire. Cette augmentation est également due à une plus grande disponibilité des données en mars 2022 par rapport à mars 2021. En effet, les montants indiqués dans le RAP 2020 étaient une projection des remontées de 110 postes du réseau, étant donné que seuls 70 postes avaient rendu ces données disponibles en mars 2021, en raison de la crise sanitaire notamment.

En 2021, les montants les plus importants de participations externes ont été levés en Chine (13,3 M€), au Brésil (13 M€), en Corée du Sud (12,5 M€) et aux États-Unis (9,7 M€). Les montants 2021 dépassent même ceux de 2019 en Corée du Sud (+12,2 M€) et en Chine (+9,2 M€). En Chine, malgré le contexte de crise d'une part et de fermeture politique d'autre part, les opérations d'ampleur réalisées en particulier dans le domaine artistique à Shanghai, mais aussi dans tous les secteurs de coopération et par toutes les antennes de l'Institut Français de Chine, ont permis de mobiliser et d'exploiter le potentiel et le vivier de mécènes que représente le pays. Le montant des participations externes 2021 a également dépassé le niveau de 2019 dans la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (+49 %). A noter que cette zone avait globalement été épargnée par la diminution des participations externes entre 2019 et 2020 (+ 3 % entre 2019 et 2020).

A l'inverse, les effets négatifs de l'épidémie semblent se poursuivre dans certains pays dans lesquels, malgré une certaine reprise des participations externes entre 2020 et 2021, les niveaux de 2019 n'ont pas été retrouvés. C'est notamment le cas dans la zone Amériques (-34 % par rapport à 2019) qui a été très touchée par la diminution des participations externes en 2020. Au Brésil, la crise économique et la pandémie ayant entraîné le désistement de certains partenaires historiques, le montant mobilisé en 2021 (13 M€), même important, reste encore en deçà du montant levé dans le pays en 2019 (23,5 M€). Dans une autre mesure, au Japon, l'année 2021 a vu se prolonger les restrictions d'accès au territoire japonais à cause de la pandémie, limitant le nombre de projets mais aussi la mobilisation de partenaires. De fait, alors qu'un total de 16,2 M€ avait pu être levé en 2019, les participations externes

baissent pour la deuxième année consécutive pour atteindre 1 M€ en 2021. Malgré une reprise globale des participations externes en 2021, le bilan reste hétérogène selon les pays et la capacité du réseau à mobiliser des ressources extérieures demeure encore dépendante des contraintes liées à l'épidémie.

Sous-indicateur 4 : « Part des cofinancements d'Atout France »

L'année 2021 a continué à être marquée par la crise sanitaire due au Covid-19. Cette dernière a très fortement impacté l'industrie touristique ainsi que les principaux partenaires de l'opérateur. Les marqueurs économiques du tourisme signalent cependant une reprise progressive, parallèlement à la levée prudentielle des restrictions sanitaires. En 2021 les recettes de partenariats d'Atout France ont progressé de 45 % par rapport à 2020, mais ne représentent que 65 % des recettes partenariales de l'année 2019.

Atout France a su faire preuve de résilience malgré ces difficultés et la part des cofinancements (recettes de partenariats) représentent, fin 2021, 45 % de la totalité des financements mobilisés par l'opérateur, conformément à la prévision initiale. En 2022, Atout France sera un acteur central du « Plan Destination France 2030 » annoncé par le Premier ministre le 20 novembre 2021, il sera donc bénéficiaire de nombreux financements publics visant à soutenir la mise en œuvre de neuf mesures, qui lui permettront de faire jouer à plein l'effet de levier sur la mobilisation de financements complémentaires auprès de ses partenaires .

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Appui au réseau	28 625	37 516 940 40 630 405	399 951	37 516 940 41 058 982	39 516 940
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 119 413	38 162 613 40 289 453	66 429 774 68 408 867	66 429 774
03 – Objectifs de développement durable		1 216	3 190 939 1 375 835	3 190 939 1 377 051	3 190 939
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 327 449 8 138 925	79 740 806 63 338 715	88 068 255 71 477 639	88 068 255
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 423 350 920	595 600	416 928 726 423 946 520	416 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639 66 826 878			73 044 639 66 826 878	73 044 639
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		28 259 020 27 628 984	2 020 000 5 988 922	30 279 020 33 617 906	30 279 020
Total des AE prévues en LFI	73 044 639	519 299 296	123 114 358	715 458 293	717 458 293
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 549 333 (hors titre 2)		+4 549 333	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 670 220	-5 481 391 (hors titre 2)		-10 151 611	
Total des AE ouvertes	68 374 419	641 481 596 (hors titre 2)		709 856 015	
Total des AE consommées	66 855 503	527 869 863	111 988 476	706 713 842	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Appui au réseau	28 625	37 516 940 40 458 833	399 951	37 516 940 40 887 410	39 516 940
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 130 876	38 162 613 40 333 140	66 429 774 68 464 016	66 429 774
03 – Objectifs de développement durable		1 216	3 190 939 1 375 835	3 190 939 1 377 051	3 190 939
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 327 449 8 138 925	79 740 806 63 343 481	88 068 255 71 482 406	88 068 255
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 423 350 920	595 600	416 928 726 423 946 520	416 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639 66 826 878			73 044 639 66 826 878	73 044 639
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		28 259 020 27 628 984	2 020 000 5 988 922	30 279 020 33 617 906	30 279 020
Total des CP prévus en LFI	73 044 639	519 299 296	123 114 358	715 458 293	717 458 293
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 549 333 (hors titre 2)		+4 549 333	

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-4 670 220	-5 301 465 (hors titre 2)		-9 971 685	
Total des CP ouverts	68 374 419	641 661 522 (hors titre 2)		710 035 941	
Total des CP consommés	66 855 503	527 709 754	112 036 929	706 602 185	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Appui au réseau	50 775	38 886 732 43 707 427	1 017 464	-24 500	38 886 732	40 886 732 44 751 166
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 791 961 28 320 028	34 708 647 40 856 038		63 500 608	63 500 608 69 176 066
03 – Objectifs de développement durable			3 329 901 1 540 650		3 329 901	3 329 901 1 540 650
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 318 526	84 827 810 67 815 833		93 532 161	93 532 161 76 134 358
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 606 841 454 566 225			408 606 841	408 606 841 454 566 225
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548 69 411 678				74 926 548	74 926 548 69 411 678
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 891 020 34 710 129	3 270 000 7 192 343		34 161 020	34 161 020 41 902 472
Total des AE prévues en LFI	74 926 548	515 880 905	126 136 358	0	716 943 811	718 943 811
Total des AE consommées	69 462 453	569 622 334	118 422 328	-24 500		757 482 615

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Appui au réseau	50 775	38 886 732 43 832 149	1 017 464		38 886 732	40 886 732 44 900 388
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 791 961 28 292 666	34 708 647 40 855 105		63 500 608	63 500 608 69 147 770
03 – Objectifs de développement durable			3 329 901 1 540 650		3 329 901	3 329 901 1 540 650
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 318 526	84 827 810 67 815 476		93 532 161	93 532 161 76 134 002
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		408 606 841 454 566 225			408 606 841	408 606 841 454 566 225

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 926 548 69 411 678				74 926 548	74 926 548 69 411 678
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 891 020 34 710 129	3 270 000 7 192 343		34 161 020	34 161 020 41 902 472
Total des CP prévus en LFI	74 926 548	515 880 905	126 136 358	0	716 943 811	718 943 811
Total des CP consommés	69 462 453	569 719 694	118 421 038	0		757 603 185

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	69 462 453	73 044 639	66 855 503	69 462 453	73 044 639	66 855 503
Rémunérations d'activité	56 401 398	59 726 519	53 896 822	56 401 398	59 726 519	53 896 822
Cotisations et contributions sociales	12 661 639	12 616 428	12 403 073	12 661 639	12 616 428	12 403 073
Prestations sociales et allocations diverses	399 416	701 692	555 608	399 416	701 692	555 608
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	569 622 334	519 299 296	527 869 863	569 719 694	519 299 296	527 709 754
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 284 831	42 374 050	46 364 371	50 382 191	42 374 050	46 204 262
Subventions pour charges de service public	519 337 503	476 925 246	481 505 492	519 337 503	476 925 246	481 505 492
Titre 6 – Dépenses d'intervention	118 422 328	123 114 358	111 988 476	118 421 038	123 114 358	112 036 929
Transferts aux ménages	58 291 515	71 777 472	49 204 152	58 291 514	71 777 472	49 204 153
Transferts aux entreprises	8 067 049	0	7 254 215	8 067 049	0	7 254 216
Transferts aux collectivités territoriales	8 987	0	5 535	8 987	0	5 535
Transferts aux autres collectivités	52 054 777	51 336 886	55 524 575	52 053 488	51 336 886	55 573 025
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-24 500	0	0	0	0	0
Dépenses de participations financières	-24 500	0	0	0	0	0
Total hors FdC et AdP		715 458 293			715 458 293	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-4 670 220			-4 670 220	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-932 058			-752 132	
Total*	757 482 615	709 856 015	706 713 842	757 603 185	710 035 941	706 602 185

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Autres natures de dépenses	7 857 628	2 000 000	4 549 333	7 857 628	2 000 000	4 549 333
Total	7 857 628	2 000 000	4 549 333	7 857 628	2 000 000	4 549 333

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		136 755		136 755				
03/2021		99 922		99 922				
04/2021		144 034		144 034				
05/2021		1 441 999		1 441 999				
06/2021		57 122		57 122				
07/2021		285 431		285 431				
08/2021		97 424		97 424				
09/2021		157 440		157 440				
10/2021		138 069		138 069				
11/2021		313 475		313 475				
12/2021		413 300		413 300				
01/2022		13 803		13 803				
Total		3 298 775		3 298 775				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		2 000		2 000				
03/2021		7 916		7 916				
05/2021		123 950		123 950				
06/2021		15 920		15 920				
07/2021		36 287		36 287				
08/2021		1 001 967		1 001 967				
09/2021		18 050		18 050				
10/2021		7 500		7 500				
11/2021		9 569		9 569				
12/2021		13 600		13 600				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2022		13 800		13 800				
Total		1 250 559		1 250 559				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/03/2021		666 255		666 255				
Total		666 255		666 255				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/03/2021		5 396 458		5 576 384				
Total		5 396 458		5 576 384				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		35 000		35 000				
Total		35 000		35 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						6 579 104		6 579 104
01/12/2021					4 670 220	5 000 000	4 670 220	5 000 000
Total					4 670 220	11 579 104	4 670 220	11 579 104

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		10 647 046		10 826 972	4 670 220	11 579 104	4 670 220	11 579 104

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	28 625	37 516 940 41 030 357	39 516 940 41 058 982	28 625	37 516 940 40 858 784	39 516 940 40 887 410
02 – Coopération culturelle et promotion du français		66 429 774 68 408 867	66 429 774 68 408 867		66 429 774 68 464 016	66 429 774 68 464 016
03 – Objectifs de développement durable		3 190 939 1 377 051	3 190 939 1 377 051		3 190 939 1 377 051	3 190 939 1 377 051
04 – Enseignement supérieur et recherche		88 068 255 71 477 639	88 068 255 71 477 639		88 068 255 71 482 406	88 068 255 71 482 406
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 423 946 520	416 928 726 423 946 520		416 928 726 423 946 520	416 928 726 423 946 520
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639 66 826 878		73 044 639 66 826 878	73 044 639 66 826 878		73 044 639 66 826 878
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 279 020 33 617 906	30 279 020 33 617 906		30 279 020 33 617 906	30 279 020 33 617 906
Total des crédits prévus en LFI *	73 044 639	642 413 654	715 458 293	73 044 639	642 413 654	715 458 293
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-4 670 220	-932 058	-5 602 278	-4 670 220	-752 132	-5 422 352
Total des crédits ouverts	68 374 419	641 481 596	709 856 015	68 374 419	641 661 522	710 035 941
Total des crédits consommés	66 855 503	639 858 339	706 713 842	66 855 503	639 746 683	706 602 185
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 518 916	+1 623 257	+3 142 173	+1 518 916	+1 914 840	+3 433 756

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

BOURSES

Les bourses du gouvernement français (BGF), structurées par le réseau de coopération et d'action culturelle, sont programmées et consommées sur les actions 2, 3 et 4 du programme 185.

Elles permettent à la France d'attirer les futures élites mondiales et les meilleurs chercheurs dans ses laboratoires. Les *alumni* boursiers deviennent des relais d'influence de la France sur lesquels nos postes diplomatiques s'appuient et capitalisent. Au-delà de la diplomatie d'influence, cette politique relève aussi, à certains égards, de l'aide publique au développement, dans la mesure où certaines des enveloppes les plus importantes sont versées aux pays les moins avancés (PMA) - même si le critère d'attribution de la bourse demeure toujours l'excellence académique.

En 2021, la reprise des mobilités internationales, fortement impactées en 2020 par la pandémie, a permis une augmentation de 11 % du nombre de boursiers en gestion (9 862) par rapport à 2020 (8 866 hors programme Maakum¹), sans revenir toutefois au niveau d'avant crise (10 854 en 2019, soit +9 % de plus qu'en 2021). La proportion des BGF de la zone Asie-Océanie continue à diminuer (16 % des BGF en 2021 contre 19 % en 2020 et 2019 quand ils étaient 21 % en 2018) au profit de l'Afrique du Nord / Moyen Orient (32 % en 2021 contre 27 % en 2020).

Fortement impactées par les restrictions d'accès au territoire, contrairement aux mobilités pour études qui ont bénéficié d'une dérogation tout au long de la crise, les bourses de mobilités de courtes durées (notamment les stages dans des centres de FLE pour apprendre le français en France) reprennent (+20 % par rapport à 2020) mais restent très en deçà de leur niveau d'avant-crise (-46 % par rapport à 2019).

En 2021, les 9 862 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- 8 549 bourses d'études (dont Eiffel, MOPGA et Excellence Major AEFÉ) à visée diplômante (87%) ;
- 1 313 bourses de stage à visée certifiante (13 %).

La répartition en 2020 était de 91 % de bourses d'études et 9 % de bourses de stages, et en 2019 respectivement de 78 % et 22 %.

Le coût moyen (hors AEFÉ) des bourses gérées par l'opérateur Campus France sur le programme 185 s'élève à 711 € par mois, y compris les bourses de couverture sociale et bourses faisant l'objet d'un cofinancement, et à 2 432 € par mois pour les bourses de stage. Le coût moyen inclut les 3 561 bourses sans allocation de vie.

Ainsi, le montant total des moyens du P185 consacré aux bourses par le MEAE en 2021 s'élève à **51,1 M€**, en diminution de -3,8 M€ par rapport à 2020. Cette diminution doit toutefois être mise en perspective avec les ressources budgétaires en repli de -6 M€ en LFI 2021 (par rapport à 2020) du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les mobilités internationales.

Au sein de ce volume, les bourses du gouvernement français (BGF) attribuées par le réseau de coopération et d'action culturelle de nos ambassades dans le monde et par les services centraux, mises en œuvre ensuite par l'opérateur Campus France, ont été consommées sur les actions 2, 3 et 4 du programme, pour un montant total de 36,9 M€.

A ces crédits, s'ajoutent 7,58 M€ de programmes centraux spécifiques également mis en œuvre par l'opérateur Campus France qui répondent à des priorités politiques :

- 4 M€ au titre de la subvention à l'AEFÉ dans le cadre du programme Excellence Major, destiné aux meilleurs élèves étrangers diplômés du bac français dans les établissements français à l'étranger pour poursuivre leurs études supérieures en France ;
- 1,8 M€ de bourses dans le cadre du programmes de bourses croisées Afrique-France ;
- 1,78 M€ de bourses dans le cadre du programme « *Make our planet great again* » (MOPGA) ;

Par ailleurs, la mise en place de programmes de bourses en **direction** centrale **s'est appuyée**, comme chaque année, **sur** des subventions à des partenaires pour la **mise en œuvre** de dispositifs bilatéraux spécifiques, à **hauteur de** 3,8 M€ :

- 3,4 M€ au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA), permettant de financer son programme d'aides à la mobilité d'étudiants ainsi que d'échanges de chercheurs ;
- 0,42 M€ de bourses attribuées par la commission franco-américaine Fulbright (22 000 lauréats financés depuis 1948, 62 Américains venus en France dans le cadre de ce programme pour la rentrée 2021) ;
- 0,02 M€ de subvention pour les bourses du Collège d'Europe.

Enfin, 2,5 M€ de bourses spécifiques **initiées à partir** de nos ambassades à l'étranger et mises en œuvre par Campus France ou par un partenaire local, parmi lesquels peuvent être cités :

- le programme Chateaubriand aux États-Unis (318 K€) a pour but d'initier ou de renforcer des collaborations ou des projets conjoints entre des équipes de recherche françaises et américaines. Ces bourses financent les doctorants inscrits dans une université américaine qui s'engagent dans un projet de recherche avec un laboratoire français. Il couvre à la fois les sciences humaines et sociales (SHS) et les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ;
- les programmes FITEC mis en œuvre avec le Brésil, le Mexique et l'Argentine (237 K€) qui soutiennent le développement d'un réseau d'établissements *via* des projets de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur français et brésilien, argentin ou mexicain, dans le domaine

de la formation des ingénieurs, à travers notamment des programmes d'échanges d'étudiants et d'enseignants ;

- le programme de bourses franco-algérien PROFAS B+ (198 K€, dont 300 doctorants soutenus depuis 2014). Le programme cofinancé a été suspendu en 2021 et les crédits redirigés vers le financement de bourses uniquement financées par la France dans l'attente d'une décision sur la poursuite ou non du programme.

Au total, Campus France a géré 45,3 M€ **de crédits** sur les 51,1 M€ consommés cette année, soit 88 % des programmes de bourses du ministère. Ce montant comprend les programmes centraux dits « spécifiques » (*cf. supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses Excellence Major et une subvention de 0,3 M€ au titre du soutien aux espaces Campus France.

Attractivité de l'excellence internationale vers notre pays

Programme EIFFEL :

Lancé en 1999, le programme Eiffel vise les étudiants de niveau master et doctorat dans des disciplines vouées à former les élites scientifiques. Il est également conçu comme un outil au service du renforcement des stratégies d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français. Les établissements ont, en ce sens, un rôle pivot : ils identifient et présentent les meilleures candidatures au regard de leur stratégie et de leurs priorités sectorielles. Le programme leur permet ainsi d'alimenter les coopérations existantes ou d'en générer de nouvelles.

Il s'agit du principal programme de bourses du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. En 2021, il a bénéficié à 994 étudiants internationaux en master et en doctorat, soit une quasi stabilité par rapport à l'an dernier. Aux premiers rangs des zones géographiques bénéficiaires, figurent les Amériques (33 %), suivies par l'Asie et l'Océanie malgré un fort recul en 2021 (24 % contre 39% en 2020), puis par l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (18 %), l'Europe (13 %) et l'Afrique subsaharienne (12%). Cette répartition géographique des boursiers « Eiffel » fait valoir une très forte surreprésentation des étudiants venant des Amériques (près du triple) et d'Asie (60 % de plus) par rapport à la part globale des étudiants internationaux effectuant leurs études supérieures en France.

MOPGA (Make our planet great again) :

Le MEAE, en lien avec le MESRI, a créé ce programme de bourses conformément à l'engagement du Président de la République d'attirer les meilleurs scientifiques sur le changement climatique, dans le prolongement de la COP21.

Ainsi, 1,78 M€ ont été consacrés à ce programme en 2021 par le ministère. Outre les 80 bénéficiaires présents en France en 2021 sélectionnés dans les précédents appels à candidature, 34 jeunes chercheurs lauréats de l'appel à candidature sur une thématique « *One Health* » (santé) débutent leur séjour de recherche au sein d'un laboratoire français au premier trimestre 2022. Fondé sur une sélection par comité d'experts et une forte sélectivité, ce programme entre aussi dans nos priorités de politique étrangère sur les enjeux globaux et répond aux intérêts de la France en renforçant nos capacités sur les problématiques environnementales et sanitaires mondiales. Mi-janvier 2022, s'est clôturé un appel à candidature pour le financement de 40 nouveaux séjours de recherche qui débiteront à partir de septembre 2022.

Excellence Major :

Ces bourses permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger, souvent tentés par les établissements anglo-saxons, de poursuivre leurs études supérieures en France, jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master, avec un très fort taux de sélectivité. En 2021, 200 nouveaux lauréats ont été sélectionnés (soit 13 de plus qu'en 2020) parmi 755 candidats (soit 180 de plus que l'an dernier) originaires de 90 pays (soit 16 de plus que l'an dernier). En 2021, le programme a ainsi porté un total de 1 049 boursiers, nombre stable par rapport aux dernières années, pour un montant global de 7,8 M€ par an, dont 4 M€ versés par le MEAE à l'AEFE sous forme de subvention.

Effet de levier et logique de coopération

La politique du MEAE en matière de bourses s'inscrit dans une logique de partenariat : nos ambassades sont encouragées à constituer des commissions de bourses avec leurs partenaires locaux, et intègrent leurs programmes de bourses dans les partenariats bilatéraux universitaires et scientifiques existants. Sur le volet budgétaire, elles cherchent à monter des programmes à coûts partagés ou cofinancés par des partenaires locaux étrangers.

Les bourses cofinancées avec les institutions locales :

Nos postes diplomatiques développent de nombreux programmes de bourses cofinancées, soit sous forme de subventions versées à des institutions locales partenaires finançant des mobilités vers la France, soit à travers l'attribution d'une bourse dite de couverture sociale (BCS) avec un partenaire prenant en charge les autres postes budgétaires (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.), qui peut être un gouvernement, une entreprise, ou tout type d'institution. 36 % des bourses attribuées en 2021 étaient des BCS (+22 % par rapport à 2020), dont une partie était cofinancée. En dehors de certains programmes répondant aux spécificités du contexte local, le Département ne recommande pas l'attribution de BCS seules, formule moins coûteuse qu'une bourse de vie complète, mais beaucoup moins attractive pour l'étudiant.

Le programme « Quai d'Orsay-Entreprises » :

Ce programme se fonde sur le concours du secteur privé. Depuis plusieurs années, il est essentiellement le fruit d'une coopération avec le groupe TOTAL, qui a cofinancé 122 mobilités vers la France en 2021 (contre 136 en 2020 et 97 en 2019).

Partenariat avec l'Université franco-allemande (UFA) :

L'Université franco-allemande (UFA) compte 6 400 étudiants et 350 doctorants répartis au sein d'un vaste réseau d'établissements dans les deux pays (208 établissements). Elle propose des cursus binationaux, parfois tri-nationaux, aux niveaux licence et master, dans des disciplines variées (186 formations conjointes d'excellence à ce jour). En 2020, 7,7 M€ ont servi au financement de bourses de mobilité de ses étudiants répartis entre les programmes de licence (48 %) et de Master (52 %). 64 % des personnes bénéficiaires des bourses sont des femmes. L'UFA accompagne également la coopération de recherche et la structuration de cursus d'études intégrés. En 2020-2021, l'UFA a par ailleurs soutenu 429 étudiants inscrits dans 4 cursus en alternance (sciences de l'ingénieur, économie).

Le Programme Fulbright :

Le programme Fulbright vise à financer des bourses de mobilité à tous niveaux (assistants de langue, étudiants, doctorants, chercheurs, etc.), et à promouvoir la paix en stimulant les échanges culturels, éducatifs et scientifiques. Le programme fonctionne sur une logique bilatérale, où les États-Unis signent un accord avec chaque pays concerné. Au-delà d'un programme de mobilité, le programme est une marque de prestige, visible à l'international et qui compte près de 300 000 *alumni* dans le monde, dont de nombreux Prix Nobel.

En France, la Commission Fulbright franco-américaine administre ce programme depuis 1948. Elle est financée conjointement par le gouvernement français, à travers le MEAE, le MESRI et les régions (Hauts-de-France, Aquitaine, Grand Est), ainsi que le gouvernement américain à travers le Département d'État.

Plus de 22 000 lauréats américains et français ont bénéficié du programme franco-américain Fulbright depuis sa création. 62 lauréats américains font partie de la cohorte 2021-2022 et effectuent un séjour de recherche ou d'études en France.

Priorités géographiques

La politique d'attractivité étudiante est concentrée sur les grands pays émergents et les grands pays partenaires. Les impacts de la crise sanitaire ont toutefois conduit à revoir les objectifs initiaux à la baisse dans certaines zones, notamment en Asie.

En 2021, les boursiers originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ANMO) représentaient 32 % du total des boursiers en gestion sur l'année (contre 26 % l'an dernier), suivi de ceux d'Afrique subsaharienne (21 %, contre 25 % l'an dernier), d'Asie et Océanie (16 %, contre 20 %), d'Europe (20 %) et des Amériques (11 %).

Parmi les premiers pays bénéficiaires de nos bourses, figurent les trois pays du Maghreb, et pour des raisons stratégiques, l'Inde, le Vietnam, la Russie, le Brésil, la Chine et la Turquie. Les pays émergents (BRICS) ont bénéficié, en 2021, encore de 12,3 % de nos bourses, l'Inde étant le premier pays d'origine parmi ces émergents.

Face aux enjeux stratégiques pour notre diplomatie, notre politique de bourses veillera en 2022 à renforcer son positionnement :

- en Afrique, zone historique de l'influence française concurrencée par la montée de nouveaux acteurs et dans laquelle il y a un enjeu spécifique de mobilités régionales au sein du continent et de mobilités croisées entre Afrique et France ;
- dans l'Indopacifique, région aujourd'hui à la croisée des batailles de l'influence et dans laquelle la France doit développer sa présence ;
- dans l'Union européenne, où l'attractivité de la France pour des mobilités diplômantes est en recul ;
- dans les pays émergents et notamment en Amérique latine, partenaires historiques dans laquelle l'influence française doit être préservée.

Priorités selon les disciplines étudiées et niveau d'études des boursiers

Notre politique de bourses donne la priorité aux niveaux master et doctorat, avec un enjeu d'employabilité ou de rayonnement scientifique.

En 2021, la répartition des boursiers du gouvernement français par domaines disciplinaires (au sens de l'OCDE) est la suivante* :

- ingénierie et technologie : 30 % (contre 32 % l'an dernier) ;
- sciences humaines et arts : 18 % (dont langues et lettres : 9 % ; éducation : 1 % ; architecture : 1 %) (contre 14 % l'an dernier) ;
- sciences naturelles : 17 % (dont mathématiques et informatique : 7 %) (contre 21 % l'an dernier) ;
- sciences sociales : 13 % (contre 18 % l'an dernier) ;
- gestion d'entreprise : 10 % (contre 13% l'an dernier) ;
- droit : 5 % ;
- sciences médicales et de la santé : 5 % ;
- sciences agricoles et vétérinaires : 2 %.

* en 2021, le domaine d'études n'est pas communiqué pour 1% des boursiers

Les domaines sciences et technologies représentent 54% en 2021 (contre 59% l'an dernier), et le domaine sciences humaines et sociales 46% en 2021 (contre 41% en 2020).

En 2021, les bourses d'études étaient à 73 % pour des niveaux master, à 16 % pour des niveaux doctorat et post-doctorat, et à 11 % pour des niveaux licence. Alors que les étudiants étrangers en France en 2019-2020 étudiaient à 50 % en licence, 41 % en master et 9 % en doctorat, la répartition de nos boursiers montre la claire priorité donnée aux niveaux master et doctorat.

1 Le programme MAAKUM consistait en une aide d'urgence ponctuelle (versement d'une allocation de rentrée unique) à des étudiants libanais déjà inscrits en France et n'est pas comparable aux BGF habituellement mises en place à des fins d'attractivité universitaire. Ainsi en 2020, parmi les 11 417 boursiers financés, 2 551 étaient des lauréats de ce programme. La crise des mobilités avait donc alors un impact de -1 988 boursiers et non -563 comme initialement analysé.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	73 044 639	645 017 263	718 061 902	73 044 639	645 017 263	718 061 902
Amendements	0	-2 603 609	-2 603 609	0	-2 603 609	-2 603 609
LFI	73 044 639	642 413 654	715 458 293	73 044 639	642 413 654	715 458 293

Crédits de titre 2 : aucun amendement dans le cadre du projet de loi de finances 2021 n'est venu modifier les crédits du programme 185.

Crédits hors titre 2 : le passage du PLF à la LFI 2021 tient compte d'un amendement gouvernemental entraînant une diminution de crédits à hauteur de 2,6 M€.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits hors titre 2 : aucune modification de maquette n'est intervenue en 2021 sur le programme 185.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**Crédits de titre 2 :**

Les crédits de titre 2 votés en loi de finances initiale pour 2021 étaient de 73,04 M€ en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont 8,70 M€ de crédits CAS «Pensions».

Après application du taux de réserve de précaution de 0,5%, la dotation de crédits de titre 2 était de 72,68 M€ (dont 8,66 M€ de crédits CAS « Pensions »).

Une annulation de 4,67 M€ hors CAS « Pensions » dans le cadre de la LFR a modifié les crédits de titre 2 ouverts en cours d'exercice 2021.

Après réalisation de ces mouvements, les crédits de titre 2 ouverts en 2021 se sont élevés à 68,37 M€ dont 8,70 M€ de crédits CAS « Pensions » sur le programme 185.

Au 31 décembre 2021, le programme 185 a consommé 97,78 % des crédits disponibles. Ainsi, l'exécution 2021 est de 66,86 M€ de crédits de titre 2 dont 8,26 M€ de crédits CAS « Pensions ». Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » laisse un solde de fin de gestion de 1,52 M€ de crédits de titre 2 dont 0,45 M€ de crédits CAS « Pensions ». Ce reliquat résulte notamment de facteurs de sous-consommation liés à la crise sanitaire, en particulier des prises de fonction retardées à l'étranger dans le contexte de la pandémie ainsi que du gain au change observé en raison de l'appréciation de l'euro.

Crédits hors titre 2 :

- des reports de crédits de la gestion 2020 ont été obtenus à hauteur de 6 062 713 € en AE et 6 242 638 € en CP par arrêté du 15 mars 2021 ;

- la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a eu pour conséquence une annulation de crédits de 6 579 104 € ;
- la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a eu pour conséquence une annulation de crédits de 5 000 000 € ;
- un transfert de 35 000 € en AE=CP du programme 105 vers le programme 185 a été réalisé, suite au rattachement à la Direction générale de la mondialisation (MEAE/DGM) des frais de missions et de réceptions de l'ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique, pour les énergies renouvelables et la prévention des risques climatiques.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits hors titre 2 :

Le programme 185 a reçu 4 549 333,12 € (AE=CP) de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- 1 050 015,82 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-2-00285 « Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 200 542,8 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-3-0059 « Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 1 375 620 € (AE=CP) issus de l'attribution de produits 2-2-00475 « Recettes de droit de visas » ;
- 1 718 130,55 € (AE=CP) issus de l'attribution de produit 2-3-00002 « Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger » ;
- 205 023,95 € (AE=CP) issus de l'attribution de produits 2-3-00585 « Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger ».

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	365 223	12 808 988	13 174 211	365 223	12 808 988	13 174 211
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	365 223	12 808 988	13 174 211	365 223	12 808 988	13 174 211

Crédits titre 2 :

En fin de gestion 2021, il a été procédé à un dégel technique de la réserve de précaution du programme 185 à hauteur de 0,36 M€ de crédits de titre 2 en vue de son annulation en loi de finances rectificative.

Crédits hors titre 2 :

La réserve de précaution du programme, initialement de 12 808 988 €, avait été diminuée en cour d'année d'abord à hauteur de 6 579 104 € (LFR n° 2021-953 du 19 juillet 2021), puis en fin de gestion de 5 000 000 € (LFR n° 2021-1549 du 1er décembre 2021). Le solde de réserve restante (1 229 884 €) a été dégelé pour venir en aide au réseau de l'enseignement français à l'étranger via l'AEFE.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	53,01	79,00	0,00	50,10	-28,90
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	75,11	69,00	0,00	71,76	+2,76
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	526,06	546,00	0,00	536,04	-9,96
1105 – Agents de droit local	0,00	90,87	97,00	0,00	89,20	-7,80
Total	0,00	745,05	791,00	0,00	747,10	-43,90

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-2,91	-3,00	+0,09
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-3,35	-2,11	-1,24
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+9,98	+7,01	+2,97
1105 – Agents de droit local	0,00	-1,00	0,00	-0,67	-0,87	+0,20
Total	0,00	-1,00	0,00	+3,05	+1,03	+2,02

La consommation du programme 185 s'établit au total à 747 ETPT pour une dotation de 791 ETPT (soit 94,4%) en loi de finances rectificative (LFR). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	10,00	1,00	8,10	8,95	0,00	7,40	-1,05	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	19,00	0,00	8,32	20,00	0,00	9,30	+1,00	0,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	208,00	0,00	7,15	214,83	0,00	7,17	+6,83	0,00
1105 – Agents de droit local	17,00	0,00	7,40	17,30	0,00	7,36	+0,30	0,00
Total	254,00	1,00		261,08	0,00		+7,08	0,00

REMARQUES SUR LES CRÉDITS DE PERSONNEL DES QUATRE PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sur l'ensemble du périmètre ministériel :

En 2021, l'arrêt d'Action publique 2022 (AP2022) a permis au MEAE de stabiliser ses effectifs tout en poursuivant sa gestion dynamique des emplois afin de répondre au mieux aux priorités politiques et à la charge de travail des postes diplomatiques et consulaires.

En gestion 2021, toutes catégories d'emplois confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois à 0 a été respectée. Hors transferts et hors PFUE, l'exécution du schéma d'emplois est la suivante :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2021 en ETP prévu en PLF (hors créations PFUE)	Exécution du schéma d'emplois 2021 en ETP (hors PFUE)
G1 - Titulaires/CDI centrale	0	-42
G2 - Titulaires/CDI étranger	0	23
G3 - CDD et VI	0	76
G4 – Militaires	0	2
G5 – ADL	0	-59
Total	0	0

PAR CATEGORIE D'EMPLOIS :

Le schéma d'emplois exécuté en 2021 résulte de l'exercice annuel de programmation des effectifs, qui est postérieur à la rédaction du projet annuel de performance (PAP), et de la mise en œuvre du plan de recrutement des agents titulaires.

Il en ressort les éléments suivants :

- dans la catégorie G1, le schéma d'emplois négatif est notamment dû au solde de situations interruptives, en particulier en ce qui concerne les détachements sortants (beaucoup plus de sorties que de retours) et les disponibilités.
- dans la catégorie G2, le solde positif s'explique par la re-transformation de postes d'agents de droit local (ADL - G5) et d'agents contractuels recrutés sur place (CRSP - G3) en titulaires et par des créations prioritaires liées notamment au renforcement des secrétariats généraux d'ambassade (SGA). La crise sanitaire a souligné la nécessité de disposer d'agents titulaires pour occuper certaines fonctions à l'étranger ; elle a également mis en évidence une situation de sous-effectif dans de nombreuses ambassades, en particulier dans les secrétariats généraux subissant la plus forte charge de travail.
- dans la catégorie G3, le solde positif s'explique par le recours aux agents contractuels pour combler les postes vacants en administration centrale, pourvoir les postes créés dans le cadre du renforcement des missions effectuées à la demande du président de la République et armer la cellule passe vaccinal chargée de la saisie des données des certificats de vaccination des Français de l'étranger.
- dans les catégories G4 et G5, le schéma d'emplois correspond aux mesures de programmation, notamment la poursuite de la rationalisation des fonctions soutien dans les postes à l'étranger.

Les résultats présentés ci-dessus constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2021 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESIC	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTE C	Total
105	203	446	627	82	65	423	162	15	1 389	108	3 519
151	7	63	93	0	7	342	0	0	956	10	1 479
185	2	25	41	0	0	22	0	0	18	1	109
209	17	24	102	0	1	35	0	0	45	1	225
Total	229	558	863	82	73	823	162	15	2 408	119	5 332

AMB/ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESIC/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	79,00	50,10	0,00	0,00	0,00	-2,91	-3,00	+0,09
Services à l'étranger	166,00	160,96	-1,00	0,00	0,00	-4,02	-2,98	-1,04
Autres	546,00	536,04	0,00	0,00	0,00	+9,98	+7,01	+2,97
Total	791,00	747,10	-1,00	0,00	0,00	+3,05	+1,03	+2,02

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	48,60
Services à l'étranger	0,00	163,99
Autres	0,00	532,73
Total	0,00	745,32

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils ont donc été inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

À titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'est élevée à 1 776 ETPT à l'étranger et à 762 ETPT en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	791,00	747,10
Total	791,00	747,10
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 0

Les informations relatives à l'emploi d'apprentis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont inscrites au programme n°105.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines pour le périmètre ministériel est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	56 401 398	59 726 519	53 896 822
Cotisations et contributions sociales	12 661 639	12 616 428	12 403 073
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 401 089	8 703 582	8 257 001
– Civils (y.c. ATI)	8 346 857	8 703 582	8 198 940
– Militaires	54 232		58 061
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 260 550	3 912 846	4 146 072
Prestations sociales et allocations diverses	399 416	701 692	555 608
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	69 462 453	73 044 639	66 855 503
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	61 061 364	64 341 057	58 598 502
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La catégorie 23 «Prestations sociales et allocations diverses» intègre, entre autres, l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) dont le montant versé s'est élevé à 508 120 € en 2021 pour une moyenne de 30 allocations versées par mois.

Le montant du versement de l'ARE s'est élevé en 2021 à 3 655 344 € pour l'ensemble des programmes du MEAE et cette allocation a été versée mensuellement à 219 allocataires tous programmes confondus.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	61,35
Exécution 2020 hors CAS Pensions	61,06
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	0,05
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,25
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,32
Impact du schéma d'emplois	0,55
EAP schéma d'emplois 2020	0,17
Schéma d'emplois 2021	0,38
Mesures catégorielles	0,10
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,11
GVT positif	0,56
GVT négatif	-0,45
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,08
Indemnisation des jours de CET	0,08
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-3,61
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,16
Autres variations	-3,76
Total	58,60

Le socle d'exécution 2020 hors CAS «Pensions» du programme 185 à hauteur de 58,60 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps pour un total de 0,25 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008), 3 631 € ont été versés en 2021 au profit de 4 bénéficiaires.

La ligne «Rebasage de dépenses au profil atypique -hors GIPA» correspond notamment au rebasage de 0,08 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 185 est évalué à 0,56 M€ (soit 0,96 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,45 M€ (-0,77 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,11 M€ (0,19 %).

Enfin, la ligne «Autres» de la rubrique «Autres variations des dépenses de personnel» intègre principalement les autres composantes sociées de la dépense et notamment, le gain au change des rémunérations des personnels expatriés et agents de droit local découlant de l'appréciation de l'euro.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	53 104	53 295	53 577	29 207	29 312	29 467
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	139 251	141 835	143 173	29 243	29 785	30 066
1103 – CDD et volontaires internationaux	78 966	79 152	78 858	37 904	37 993	37 852
1105 – Agents de droit local	36 326	35 628	35 475	30 296	29 714	29 586

Les coûts moyens d'entrée sont inférieurs aux coûts moyens de sortie en raison notamment, pour la catégorie LOLF G2, de la baisse des indemnités de résidence à l'étranger découlant du gain au change généré par l'appréciation de l'euro.

S'agissant des coûts moyens entrants des ADL, ils sont désormais inférieurs aux coûts moyens sortants en raison du fait que des agents de profil expérimenté ont été remplacés par des primo-entrants.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						22 849	34 274
Extension en année pleine des mesures 2020		G1/G3	Tous	09-2020	8	22 849	34 274
Mesures statutaires						6 641	6 641
Mise en œuvre du protocole PPCR	81	G1/G2	Tous	01-2021	12	6 641	6 641
Mesures indemnitaires						74 672	92 322
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	1	G1	Tous	09-2021	4	1 756	5 268
Revalorisation des agents contractuels CDD et CDI en administration centrale, dont filières SIC et spécialisées	14	G1/G3	CDI/CDD	09-2021	4	7 069	21 207
Mesures relatives au CIA	20	G1/G3	Tous	01-2021	12	12 326	12 326
Mesures en faveur des ADL	27	G5	ADL	01-2021	12	11 957	11 957
Révision des barèmes RIFSEEP	48	G1	Tous	01-2021	12	41 564	41 564
Total						104 162	133 237

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles a été consommée à hauteur de 0,1 M€ sur le programme 185. La répartition de l'enveloppe a évolué par rapport aux prévisions initiales. Les enveloppes de revalorisation de la rémunération des ADL, de revalorisation des agents contractuels et CDI et de révision du complément indemnitaire annuel (CIA) des titulaires ont été modulées pour disposer des moyens nécessaires à la révision des barèmes IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour les corps ayant adhéré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2016. Cinq ans après le lancement du dispositif, il était en effet nécessaire de procéder à des ajustements des barèmes de la principale prime du RIFSEEP. Par ailleurs, la réforme des taux de rémunération des astreintes et des interventions, annoncée en prévision initiale, prendra finalement effet à partir de 2022.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 641 481 596	CP ouverts en 2021 * (P1) 641 661 522
AE engagées en 2021 (E2) 639 858 339	CP consommés en 2021 (P2) 639 746 683
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 218 449
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 623 257	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 639 528 233

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 193 949				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 24 500				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 218 449	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 218 449	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 639 858 339	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 639 528 233	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 330 106
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 330 106
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 330 106
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 s'établissent à 330 106 €, dont 203 641 € de restes et charges à payer :

Le montant total des charges à payer est de 196 441 €. Il correspond principalement à :

- 128 460,79 € de charges à payer de la DGM dont : 65 186,05 € pour la journée des COCAC du 14/12/2021), 5 135,54 € pour des dépenses diverses engagées en fin d'année 2021, travaux d'impression, des frais de représentation et d'évaluation, 7 000 € pour la première tranche de la convention Spring Légal (rédaction de l'ouvrage "Les contrats audiovisuels et cinématographiques - Guide à l'usage des professionnels du continent africain), et 51 139,20 € pour la prestation marché ELAP - ex ADMILIA (marché pluriannuel à bon de commande concernant la mise en œuvre du logiciel AGE dans les postes);

- 67 980 € de charges à payer de la DNUM (missions de projet systèmes d'information reportées à cause de la pandémie).

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à 7 200 € (CP uniquement) et correspond à la deuxième tranche de la subvention « Spring Legal ».

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Appui au réseau**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Appui au réseau	28 625	39 516 940 41 030 357	39 516 940 41 058 982	28 625	39 516 940 40 858 784	39 516 940 40 887 410

Le montant corrigé de l'action 1 s'établit comme suit :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	37 516 940	41 030 357	40 537 589
CP	37 516 940	40 858 784	40 397 288

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		28 625		28 625
Rémunérations d'activité		23 913		23 913
Cotisations et contributions sociales		4 712		4 712
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	39 516 940	40 630 405	39 516 940	40 458 833
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 516 940	40 630 405	39 516 940	40 458 833
Titre 6 : Dépenses d'intervention		399 951		399 951
Transferts aux ménages		1 387		1 387
Transferts aux entreprises		3 349		3 349
Transferts aux autres collectivités		395 215		395 215
Total	39 516 940	41 058 982	39 516 940	40 887 410

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Animation du réseau

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	2 340 455	2 054 903	1 854 160

CP	2 340 455	1 882 028	1 712 557
----	-----------	-----------	-----------

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale (communication, évaluation, information – par exemple la dématérialisation de la gestion comptable des EAF, frais de justice, frais de missions et représentations) – les frais de tournée des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) étant pris en charge sur le programme 105 depuis le transfert en base inscrit en loi de finance initiale pour 2019.

La consommation, inférieure à la cible, est la conséquence des effets de la crise sanitaire principalement sur les frais de missions et de représentation.

Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	33 637 021	37 038 981	37 120 820
CP	33 637 021	37 038 981	37 120 820

Les dotations de fonctionnement ont été versées à 92 établissements à autonomie financière (EAF) qui recouvrent une grande diversité de situations reflétant l'hétérogénéité de leurs implantations, de leurs ressources propres ainsi que leurs capacités inégales à mobiliser des financements externes, compte tenu des contextes économiques et politiques locaux. Les dotations de fonctionnement aux EAF contribuent à la couverture des charges courantes, notamment salariales, nécessaires à leur bon fonctionnement. qui est assuré pour 76 % par des ressources propres, hors personnel pris en charge par le ministère (par comparaison, le chiffre de l'an passé était de 68 %).

Les dotations de fonctionnement ont été supérieures en 2021 par rapport aux crédits votés en LFI (+3,5 M€). du fait essentiellement de la réallocation d'une partie des recettes locatives générées par les EAF, et réattribuées via une attribution de produits (1,6 M€), et d'un soutien financier additionnel versé au titre de la transformation numérique du réseau, dont près d'1,6 M€ ont été versés directement aux postes après appel à projets.

En raison des effets durables de la crise sanitaire en 2021, la DGM a mis en place, comme elle l'avait fait en 2020, une solidarité entre établissements lors de l'exercice de mi-gestion, en procédant à des ajustements de la répartition des dotations de fonctionnement aux EAF entre postes. L'ampleur de ces ajustements a été bien moindre que l'année précédente, les Instituts français ayant pour la plupart réussi à faire face à la crise en 2021.

La situation précaire de quelques Instituts a toutefois conduit à attribuer des moyens supplémentaires en cours de gestion, par redéploiement ou sur crédits issus de l'attribution de produits, pour garantir l'équilibre budgétaire de l'Institut (au Japon), pour faire face à de nouvelles mesures salariales imposées par la réglementation locale (en Tunisie) ou pour relancer des projets immobiliers (en Chine).

Appui logistique

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	1 539 464	1 536 521	1 562 609
CP	1 539 464	1 537 824	1 563 912

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Les crédits relatifs à l'appui logistique concernent les dépenses liées à la logistique nécessaire à l'organisation de projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes.

La consommation des crédits correspond aux crédits votés en LFI .

DEPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

Transferts aux ménages

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne une dépense d'appui logistique aux projets de coopération (1 387 € en AE=CP).

Transferts aux entreprises

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne une dépense d'appui logistique aux projets de coopération (3 349 € en AE=CP).

Transferts aux autres collectivités

Les dépenses imputées par erreur sur cette catégorie (395,2 K€) concernent des dotations de fonctionnement aux EAF (314 K€) et des dépenses d'appui logistique (80,7 K€) relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1.

ACTION**02 – Coopération culturelle et promotion du français**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coopération culturelle et promotion du français		66 429 774 68 408 867	66 429 774 68 408 867		66 429 774 68 464 016	66 429 774 68 464 016

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	66 429 775	68 408 867	69 425 169
CP	66 429 775	68 464 016	69 451 518

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 119 413	28 267 161	28 130 876
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		679 125		690 588
Subventions pour charges de service public	28 267 161	27 440 288	28 267 161	27 440 288
Titre 6 : Dépenses d'intervention	38 162 613	40 289 453	38 162 613	40 333 140
Transferts aux ménages	6 292 056	4 357 378	6 292 056	4 357 379
Transferts aux entreprises		1 180 505		1 180 505
Transferts aux collectivités territoriales		5 535		5 535
Transferts aux autres collectivités	31 870 557	34 746 035	31 870 557	34 789 720
Total	66 429 774	68 408 867	66 429 774	68 464 016

Les priorités accordées à la langue française telles que définies par le Président de la République en 2018 sont restées d'actualité en 2021. Leur mise en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle s'est poursuivie et a été marquée, comme en 2020, par une nécessaire adaptation des actions aux évolutions des contextes sanitaires liés à la pandémie.

En réponse aux besoins des pays partenaires de la coopération bilatérale en éducation, plus de 50 000 professeurs de français ont été formés en 2021 dans le cadre d'actions de coopération éducative et linguistique. A la demande du Département, 130 plans stratégiques éducation couvrant 153 pays ont été élaborés par les postes diplomatiques. Ils ont mis en évidence la forte mobilisation des postes en faveur de la formation des enseignants en réponse aux besoins exprimés par les autorités éducatives nationales.

La mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (EFE) reste une priorité centrale de l'action des postes diplomatiques. A la rentrée 2021, 380 000 élèves sont scolarisés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. 13 nouveaux établissements ont rejoint le réseau portant le nombre total d'établissements homologués à 552. En dépit de contextes sanitaires souvent perturbés, aucun établissement d'enseignement français n'a fermé ses portes en 2021. La continuité pédagogique a été assurée et le développement du réseau de l'EFE s'est poursuivi, tout comme le réseau d'établissements LabelFrancEducation.

Pour renforcer l'attractivité de la langue française comme langue favorisant l'insertion professionnelle de la jeunesse, les postes diplomatiques ont organisé en 2021 des événements mettant en relation jeunes diplômés, étudiants, entreprises et autorités locales : forum de l'emploi francophone aux États-Unis, forum du français professionnel au Brésil et forum « le français : une porte d'accès à l'emploi » au Mexique. Les associations patronales ont pu intégrer un certain nombre de ces rendez-vous à l'instar du MEDEF international qui a participé en 2021 au forum de l'emploi francophone aux États-Unis. Le développement de parcours certifiants spécifiques au français des affaires a été renforcé dans les centres de langue des Instituts français et des Alliances françaises, avec le lancement en 2021 d'un nouveau dispositif - « les clés du français pro » - qui vise à soutenir le réseau dans la définition de stratégies de développement du français professionnel.

La 3^{ème} édition de la journée internationale du professeur de français pilotée par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) s'est tenue le 25 novembre. Localement, 224 activités ont été organisées dans 91 pays. Le XV^{ème} congrès annuel de la FIPF, prévu en 2020 a été reporté en 2021. Il a réuni 1 400 congressistes autour de 350 interventions.

Le renforcement des usages numériques est resté une priorité au service de la promotion et de l'enseignement du français comme au service de l'influence de la France dans le domaine des *Edtech* :

- la plateforme France Education développée par le MEAE et le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports (MENJS) a été traduite en mandarin ;
- la Fabrique numérique du plurilinguisme, incubateur dédié à l'apprentissage des langues a poursuivi son déploiement en 2021 ;
- en septembre 2021, le programme d'accélération a été lancé au Liban, afin d'accompagner les *startups* libanaises du numérique éducatif (une préfiguration du programme s'est également mise en place au Portugal).

Dans le domaine de l'action culturelle et des activités culturelles internationales, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels d'ampleur ont été en 2021 un des moyens privilégiés de diffusion du modèle français.

Par exemple, la Saison Africa 2020 (décalée de plusieurs mois en raison de la crise sanitaire et qui s'est déroulée de décembre 2020 à juillet 2021 sur tout le territoire français) a permis à près de 1 000 structures partenaires en France et en Afrique d'organiser plus de 1 500 événements dans le domaine des arts, des sciences et de l'entrepreneuriat. La Saison Africa 2020 a réuni plus de 4 millions de spectateurs.

La crise sanitaire a par ailleurs affecté le calendrier des événements culturels de grande ampleur : les saisons de la France au Japon et France-Portugal ont été reportées de même que les Biennales de Venise pour l'architecture et les arts visuels. De même, le Covid a également fortement ralenti voire arrêté selon les pays les mobilités des artistes et professionnels. Le réseau diplomatique et culturel a fait preuve d'agilité en basculant une partie de son activité au format hybride ou tout numérique. Outre les conférences ou rencontres artistiques en ligne, des initiatives innovantes ont vu le jour comme par exemple un catalogue de la danse (filmé en lien avec le Centre national de la Danse) ou la plateforme IQOQO lancé par l'Institut Français d'Afrique du Sud pour recenser et mettre en contact des professionnels de la mode et des musées des deux pays.

Une grande partie des projets de débats d'idées a également basculé en ligne. Portée par l'Institut Français, la Nuit des Idées 2021 a ainsi été entièrement montée sous *Youtube* et a réussi le pari de durer pendant 24h avec un relai permanent des postes sur l'ensemble des fuseaux horaires.

Conséquence à la fois des mobilités réduites liées à la crise sanitaire et des enjeux de développement durable, notre dispositif de résidences artistiques devient central et se rénove : la Villa Albertine, née en 2021, se décline en 10 villas de résidence dans 10 grandes villes des États-Unis, et veut accompagner au plus près du terrain américain les acteurs culturels français, à travers un dispositif ambitieux et étroitement connecté aux instances de prescription du paysage culturel américain. Elle propose un programme annuel de soixante résidences sur mesure, d'une durée d'un à trois mois, destiné à des créateurs (toutes disciplines), des penseurs et des professionnels du monde culturel. La Villa Albertine engage donc une dynamique qui réinvente notre marque, qui incarne les nouveaux enjeux et permet au poste d'adopter une stratégie offensive dans la recherche de mécènes. Elle devient la quatrième villa Française de prestige après la Villa Medici, la Casa de Velázquez et la Villa Kujoyama à Kyoto. Ces résidences incarnent l'évolution historique de notre diplomatie d'influence, tournée de plus en plus vers l'ouverture au territoire local, le travail partenarial et la co-construction.

Par ailleurs, l'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère portée notamment par 37 postes « mission prioritaire ICC » pour la période 2020-2022. En 2021, 530 000 € de crédits additionnels ont été alloués à 27 postes (sur les 37 de la géographie prioritaire ICC) pour soutenir la mise en œuvre d'actions ICC s'inscrivant dans la mission prioritaire (attribution via appel à projets). En 2021 la réflexion interministérielle dans le cadre du plan d'investissement d'avenir a permis de concevoir des mesures spécifiquement dédiées à l'international qui seront déployées en 2022.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service public

Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	28 267 161	27 440 288	27 440 288
CP	28 267 161	27 440 288	27 440 288

La consommation des crédits de subvention pour charges de service public est conforme à la LFI, après déduction de la réserve de précaution (cf. partie OPÉRATEURS).

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Ces dépenses correspondent à des erreurs d'imputation en termes de compte budgétaire : 423 680 € en AE et 435 143 € en CP correspondent à des autres crédits d'intervention ; 174 975 (AE=CP) correspondant à des dotations pour opérations aux EAF ; 29 204 € (AE=CP) correspondant à d'échanges d'expertise, 20 935 € (AE=CP) correspondant à des bourses, et 30 331 € (AE=CP) correspondant à des subventions aux alliances françaises.

Ces erreurs d'imputation ont été réimputés et corrigées.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Transferts aux ménages

Bourses et stagiaires FLE

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	3 829 546	2 712 512	3 047 897
CP	3 829 546	2 712 512	3 047 897

Au sein de ces crédits dédiés aux bourses (et stagiaires FLE) exécutés à hauteur de 3 047 897 € (AE=CP), 2 481 057 € en AE=CP ont été consommés au titre des bourses dans le domaine du français et des stagiaires FLE, et 566 840 € en AE=CP au titre des bourses dans le domaine de la culture.

La plupart de ces crédits (2 644 899 € en AE=CP) correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

solde (402 998 € en AE=CP) correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative et de la coopération culturelle ou des appuis financiers à des programmes de mobilité.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Echanges d'expertise

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	2 462 509	505 174	503 781
CP	2 462 509	505 174	503 781

Ces dépenses concernent majoritairement des échanges d'expertise dans le domaine culturel à hauteur de 319 712 € (AE=CP). Les échanges dans le domaine du français représentent 184 069 € (AE=CP).

De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

1 137 410 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en transferts aux ménages : ces dépenses ont été réimputées majoritairement en compte 64.

Dotations pour opérations aux EAF

2 283 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61. Ils ont été réimputés en compte 64.

Transferts aux entreprises

Les dépenses de cette rubrique (1 180 505 € en AE=CP) correspondent à des erreurs d'imputation portant sur le compte budgétaire. Elles concernent pour la quasi-totalité d'autres crédits d'intervention en compte 64 de la même action.

Transferts aux collectivités territoriales

La consommation de 5 535 € en AE=CP par erreur sur cette catégorie correspond à des bourses qui ont été réimputées en compte 61.

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	12 861 159	13 075 645	13 292 290
CP	12 861 159	13 075 645	16 292 290

Depuis mai-juin 2021, la situation sanitaire s'est améliorée notamment au sein de la zone Europe pour bon nombre d'EAF qui ont été à nouveau en mesure d'accueillir du public et de reprendre leurs activités, dans des conditions adaptées à la situation sanitaire. L'activité des établissements culturels sur la zone des Amériques était à la fin de l'année 2021 encore très ralentie. La zone Asie et Océanie ainsi que la zone Afrique du Nord Moyen-Orient connaissent une situation plus contrastée. Néanmoins, pendant la crise sanitaire, que ce soit en 2020 ou 2021, aucun EAF n'a fermé définitivement, grâce au soutien du ministère et à la résilience du réseau.

Grâce à leur capacité d'adaptation également, la plupart d'entre eux a réagi à cette situation de crise en adaptant les conditions d'accueil des usagers et du public, et en développant des efforts de modernisation et une activité à distance (cours, entretiens Campus France et même activités culturelles) grâce notamment à l'enveloppe de la transformation numérique du réseau, à destination des postes (1,57 M€), en lien avec la subvention d'1,6 M€ versée à l'Institut français, également à ce titre.

Dans le domaine de la **langue française et de la diversité linguistique**, les EAF ont contribué en 2021 à de multiples actions, comme par exemple :

- la mise en place, par l'IF au Ghana, d'un projet intitulé « le français animé », visant à promouvoir la langue française et son apprentissage à travers une campagne de communication utilisant le film d'animation ;
- le développement, par l'IF du Cameroun, d'un projet permettant la « mise en place d'un dispositif d'enseignement-apprentissage du français à distance hors connexion internet » dans le système scolaire national, afin d'assurer la continuité pédagogique dans le contexte de la crise sanitaire. Ce nouveau dispositif d'enseignement-apprentissage du français constitue une réponse adaptée au contexte camerounais, où la maîtrise et l'accès à l'outil informatique par le personnel enseignant restent inégaux ;
- la mise en place, par l'IF en Indonésie, d'un cycle de formation d'enseignants de disciplines non linguistiques pour les cursus bilingues (qui devrait se poursuivre en 2022 et accroître le nombre de bénéficiaires). Le développement de l'enseignement bilingue reste une priorité de notre coopération en Asie.

En matière de **coopération et de diffusion culturelle**, les EAF ont contribué en 2021 à de multiples actions, comme par exemple :

- le développement, par l'IF d'Argentine, d'un projet de coopération virtuelle avec le festival d'Avignon pour diffuser des captations de spectacles emblématiques, des « classes d'art » et des « *live talks* » entre artistes programmés ;
- la création d'un partenariat entre l'Institut français aux Emirats Arabes Unis et la Cité du Design Saint-Etienne pour engager des coopérations avec les acteurs du design aux Emirats Arabes Unis (exposition dans le cadre de la *Dubai Design Week*, mise en place la visite d'une délégation de Saint-Etienne en novembre pour rencontrer les acteurs locaux de la filière) ;
- la mise en place d'un partenariat entre l'Institut français du Chili et le célèbre festival *Santiago a Mil* qui a ainsi permis d'inscrire la Nuit des Idées dans le paysage culturel chilien, à un moment où s'écrivait une page décisive de l'histoire du Chili (rédaction de la nouvelle Constitution chilienne) ;
- l'organisation par l'Institut français de Singapour et l'ambassade de France du « Festival Voilahn ! » qui se veut être la **vitrine collective de la France à Singapour**, avec pour objectif de promouvoir sa culture, son patrimoine – gastronomique et touristique – et sa capacité d'innovation, en particulier dans le domaine éducatif, artistique et scientifique ;
- l'organisation de la 15^{ème} édition du **festival Croisements** (premier festival étranger en Chine et plus important festival français à l'étranger) qui a investi, en 2021, 14 villes chinoises, qui célèbre les rencontres artistiques entre la France et la Chine, dans toutes les disciplines, à toutes les époques ;
- la mise en place de la Nuit des Idées par l'Institut français d'Italie qui a diffusé, pendant plus de 5h de direct (avec traduction simultanée vers l'italien et le français), les échanges de 30 intellectuels, chercheurs, artistes, journalistes, responsables politiques et culturels, dont certains intervenaient directement depuis le siège de l'ambassade de France, au Palais Farnèse. L'ouverture de cet événement majeur a été réalisée par le secrétaire d'État aux affaires étrangères, Clément Beaune.

Subvention à la Fondation Alliance française et aux délégations générales de l'Alliance française

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	1 264 114	600 710	1 102 864
CP	1 264 114	600 710	1 103 289

La Fondation des Alliances françaises (FAF) est liée au MEAE par une convention-cadre triennale. Dans ce cadre, une subvention ajustée à 600 710 € (AE=CP) a été allouée à la FAF en 2021. Elle a poursuivi sa mission d'animation de l'important réseau des Alliances Françaises locales. La convention triennale qui lie la FAF et le MEAE a été renouvelée en juin 2021 pour trois ans et a permis notamment de clarifier les questions de coordination locale et régionale. La FAF s'est également dotée d'une nouvelle « Charte de l'Alliance Française » en décembre 2021 qui permet de préciser les missions et objectifs communs des Alliances françaises.

Par ailleurs, la coordination locale du réseau des alliances françaises est assurée par les SCAC ou les EAF. En 2021, à ce titre, l'enveloppe dédiée à la coordination locale (sur une base nationale ou régionale) et à l'appui aux alliances françaises a bénéficié à 70 postes, pour des sommes allant de 1 000 à 35 000€ (pour un total de 502 154 € en AE et 502 579 € en CP). Cette mission de coordination du réseau national ou régional des Alliances françaises a notamment permis :

- d'appuyer la modernisation des alliances françaises (en particulier par le numérique et le renforcement de la culture managériale) ;
- de renforcer leur professionnalisation (par la mise en œuvre de la démarche qualité) ;
- et d'accroître leur mise en réseau pour une mutualisation des projets (culture, communication, enseignement, numérique etc.).

Subvention aux alliances françaises

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	5 952 930	7 679 556	7 497 377
CP	5 952 930	7 679 981	7 497 377

Le réseau des alliances françaises est aujourd'hui le premier réseau culturel international au monde. En 2021, il comptait 832 implantations sur les cinq continents et dans 128 pays. Près de 440 alliances françaises locales bénéficient d'un soutien en moyens financiers ou humains du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

En sus de la subvention à la Fondation des alliances françaises et des crédits alloués à la coordination et à l'appui aux alliances françaises au niveau régional (*cf. supra*), le montant des subventions versées aux alliances locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'est élevé en 2021 à 7,5 M€. En 2021, un soutien d'environ 1,6 M€ a été apporté par redéploiement de crédits au réseau des alliances françaises fragilisées par le prolongement de la crise sanitaire, ce qui explique la surconsommation.

Ces subventions ont été versées selon la répartition géographique suivante :

- Europe Continentale : 5,6 %
- Union Européenne : 12,5 %
- Afrique du Nord et Moyen-Orient : 10,3 %
- Afrique et Océan Indien : 34,2 %
- Amérique : 23,8 %
- Asie : 13,6 %

Ce montant de 7,5 M€ comprend également les crédits qui ont été alloués :

- à l'accompagnement et à la création de nouvelles Alliances locales. En 2021, 4 nouvelles Alliances ont été labellisées : Suceava (Roumanie), Salerno (Italie), Gabès (Tunisie) et Sharjah (Emirats Arabes Unis) ;

- à la sécurisation des locaux qui a bénéficié à 83 Alliances françaises et à deux centres binationaux. Les montants versés varient de 500 € (Split, Croatie) à 45 000 € (Gitega, Burundi). Les moyens alloués ont permis de financer l'entretien ou l'installation de nouveaux systèmes de vidéo-surveillance, la construction de murs d'enceinte extérieurs et de guérites, l'installation de portails de sécurité, de grilles, de clôtures, de portiques de détection de métaux, d'alarmes anti-intrusion, de serrures renforcées, de dispositifs (digicodes) pour restreindre l'accès aux locaux.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	12 861 159	13 253 822	16 540 671
CP	12 861 159	13 297 082	16 566 595

Les erreurs d'imputations, corrigées pour un montant d'environ 3,2 M€, concernent à la fois des erreurs d'imputation en termes d'actions en termes d'activités au sein de l'action 2 et en terme de compte budgétaire.

Le niveau de consommation est supérieur à celui de 2020. La sur-exécution constatée par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités habituellement effectuées en cours de gestion vers les crédits « autres crédits d'intervention » à partir d'autres actions, selon les priorités identifiées et la nature des projets mis en œuvre.

Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et d'autres mises en œuvre directement par les postes, avec le souci de maximiser la valeur ajoutée apportée par chacun des canaux de mise en œuvre.

Par exemple, dans le cadre des crédits versés au titre de l'enveloppe pour la **transformation numérique** du réseau culturel, 1,6 M€ a été attribué sous forme de subvention à l'Institut français et 1,57 M€ a été versé directement aux postes.

Dans le **domaine du français**, la mise en œuvre des mesures du plan pour la langue française a reposé en 2021 sur plusieurs actions ciblées et complémentaires :

- un soutien exceptionnel d'1 M€ versé au fonds de soutien aux écoles francophones chrétiennes d'Orient en 2021 (au Liban notamment), dans la continuité de l'aide apportée en 2020 ;
- l'octroi par le MEAE d'une subvention de 140 000 € à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) pour des actions visant à valoriser et à accompagner le métier de professeur de français. Cette subvention a en premier lieu soutenu la tenue du XVème Congrès mondial de la FIPF, qui a réuni 1 400 congressistes autour de 350 interventions. La subvention du MEAE a également permis à la FIPF de soutenir des actions de formation à destination de cadres associatifs au Mali, au Canada, en Belgique) ou de jeunes enseignants avec un déploiement progressif de dispositifs de tutorat en Roumanie, au Bénin, en Tunisie et en Suède. Enfin, la subvention a contribué à l'organisation de la troisième édition de la Journée internationale des professeurs de français (JIPF), événement emblématique, institué par le Président de la République dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme. En partenariat avec le réseau de coopération et d'action culturelle, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs de la Francophonie, en premier lieu l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), à travers leurs programmes sont mobilisés pour mettre en œuvre les priorités du plan. Ces programmes ou dispositifs ont pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages en renforçant les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants.
- le développement de la plateforme France Education (FRED) qui a été traduite en mandarin en février 2021 et lancé en Chine. On comptabilise 12 204 visites en 2021. La Chine est le 2^{ème} pays en termes de nombre de visites et le chinois arrive en 4^{ème} position dans le classement des langues du navigateur utilisées. Globalement, on constate une diversité géographique globale et équilibrée.

Le réseau culturel participe pleinement au déploiement des actions en faveur de la **promotion du français**. A titre d'exemples :

- notre poste en Egypte a mené un projet d'accompagnement du réseau de 7 écoles bilingues francophones Al Horreiya vers la labellisation LabelFrancEducation, pour renforcer la qualité de l'enseignement du français en Egypte. Les 70 enseignants des établissements identifiés par le poste diplomatique ont bénéficié d'une

formation à l'enseignement à distance dispensée par Canopé, opérateur du MENJS et ont participé à un stage d'habilitation pour devenir examinateur-correcteur des diplômes en langue française DELF-DALF ;

- notre poste au Sénégal a élaboré un projet de « ressourcerie pédagogique » mettant gratuitement à disposition des enseignants en français des parcours d'enseignement. Ces parcours sont mis en ligne et accessibles sur le site des écoles franco-sénégalaises et accessibles à l'ensemble des enseignants sénégalais. Ce projet a constitué une réponse de qualité et de proximité dans le contexte de crise sanitaire ;
- notre poste en Turquie a travaillé au développement et au renforcement d'un réseau d'écoles maternelles accréditées « Maternelles francophones » (dont les élèves sont susceptibles d'alimenter les établissements d'enseignement français à l'étranger et les établissements d'enseignement bilingue en Turquie) afin de consolider les viviers de francophones dès le plus jeune âge. Fin 2021, ce réseau accrédité « Maternelles francophones » compte 1 184 élèves dans 13 établissements, soit une augmentation de 200 élèves par rapport à 2020.

Afin de soutenir la **stratégie gouvernementale en faveur des industries culturelles et créatives (ICC)**, le ministère soutient les structures de la filière, qui sont le relais indispensable de notre action en matière d'ICC notamment pour les marchés prioritaires de l'Asie et de l'Europe :

- le nouvel Unifrance, né de la fusion d'Unifrance (cinéma) et de TVFI (audiovisuel), a ainsi organisé du 11 au 16 janvier 2022 sa première opération commune (« Les rendez-vous d'Unifrance ») d'ores et déjà considérée comme le plus grand marché dédié à la création française (fiction, documentaire, séries) ;
- le Bureau International de l'Édition Française (BIEF), qui a reçu une subvention de 70 000 € du ministère en 2021, a lancé - outre de nombreux webinaires et participations virtuelles - une plateforme en ligne innovante qui permet de diversifier l'offre éditoriale française à l'étranger, à défaut d'avoir pu organiser des grands salons internationaux et foires du livre, dans le contexte du covid. *Books from France* permet ainsi de présenter des livres français aux éditeurs internationaux qui seront mis en contact direct avec les éditeurs français concernés ;
- notre poste en Corée du Sud a participé à la mise en place d'un festival de séries TV en ligne intitulé "FeDe" (French Drama festival) sur la plateforme OTT Wave, en partenariat avec TV5 Monde, TVFI et Séries Mania ;
- notre poste en Indonésie, en collaboration avec Business France, a organisé les premières rencontres professionnelles franco-indonésiennes pour le jeu vidéo en ligne (*Indonesia Gaming Summit*). L'événement s'adressait à une délégation de 8 entreprises et écoles françaises intéressées par le marché indonésien ;
- notre poste au Nigéria crée et diffuse des modules de formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel en partenariat avec la start-up française LAFAAAC (L'Académie franco-anglophone des arts audiovisuels et du cinéma). Ce projet répond à un objectif de structuration des écosystèmes ICC au Nigéria et de professionnalisation des acteurs de la filière ;
- notre poste au Canada met en place des bourses *Enterprising Culture* pour l'accueil de 9 start-up françaises de la musique dans l'incubateur canadien *Platform Calgary*, dans le but de favoriser l'insertion d'entreprises françaises au Canada. Ce programme d'immersion a permis aux entreprises françaises de développer leurs compétences et leurs contacts professionnels au Canada ;
- notre poste au Maroc a organisé de rencontres professionnelles avec une dizaine d'intervenants français en marge du festival *Visa for Music* (premier Festival et marché professionnel des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient), dans un objectif de structuration de la filière musique au Maroc et d'initiation des collaborations entre professionnels français et marocains.

Ces projets, dans des secteurs très différents (audiovisuel, cinéma, jeux-vidéos, musique, livre) participent d'une influence française renouvelée et relayée par des partenaires locaux. Ils permettent la diffusion des ICC françaises et la mise en lien des acteurs de la filière.

Bourses et échanges d'expertise

136 302 € en AE=CP de crédits liés aux bourses et échanges d'expertise ont été imputés par erreur en compte 64, et ont fait l'objet d'une réimputation en transferts aux ménages.

ACTION**03 – Objectifs de développement durable**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Objectifs de développement durable		3 190 939 1 377 051	3 190 939 1 377 051		3 190 939 1 377 051	3 190 939 1 377 051

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	3 190 939	1 377 051	1 377 707
CP	3 190 939	1 377 051	1 377 707

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 216		1 216
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 216		1 216
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 190 939	1 375 835	3 190 939	1 375 835
Transferts aux ménages	2 885 024	977 311	2 885 024	977 311
Transferts aux entreprises		1 116		1 116
Transferts aux autres collectivités	305 915	397 408	305 915	397 408
Total	3 190 939	1 377 051	3 190 939	1 377 051

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

1 216 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en dépenses de fonctionnement.

DEPENSES D'INTERVENTION**Transferts aux ménages****Bourses**

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	1 600 137	785 608	785 608
CP	1 600 137	785 608	785 608

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement des bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Ce volume concentre très majoritairement les mobilités mises en œuvre à l'aide de l'opérateur Campus France, et une subvention à l'ambassade à Cuba pour 29 059 € (AE=CP) pour un soutien à des mobilités étudiantes.

La consommation, inférieure à la cible, est en grande partie liée aux mesures restrictives aux mobilités mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Échanges d'expertise

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	1 284 887	190 936	190 936
CP	1 284 887	190 936	190 936

Cette rubrique concerne les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre par les SCAC ou par l'administration centrale.

La consommation, inférieure à la cible, est en grande partie liée aux mesures restrictives mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Transfert aux entreprisesAutres crédits d'intervention et des postes

1 116 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62. Ils ont été réimputés en compte 64.

Transfert aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention et des postes

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	0	282 120	284 543
CP	0	282 120	284 543

Ces dépenses correspondent aux versements de subventions à des associations locales pour des actions de soutien à l'éducation et au développement durable.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
--	----------	----------------------------	------------------------------

AE	305 915	100 620	116 620
CP	305 915	100 620	116 620

Les dotations pour opérations aux EAF en matière d'ODD s'élèvent à 116 620 € (AE=CP). Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des ODD et des modalités d'actions multilatérales mises en œuvre par les EAF, comme par exemple l'organisation de débats d'idées en Lettonie, en Slovaquie et au Mali, l'appui à la formation professionnelle en Indonésie, ou encore la contribution versée dans le cadre du prix africain du journalisme d'investigation au Burkina Faso.

Échanges d'expertise

14 668 (AE=CP) € de crédits liés à des échanges d'expertise ont été réimputés en autres crédits d'intervention en poste.

ACTION

04 – Enseignement supérieur et recherche

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Enseignement supérieur et recherche		88 068 255 71 477 639	88 068 255 71 477 639		88 068 255 71 482 406	88 068 255 71 482 406

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	88 068 255	71 477 639	70 847 223
CP	88 068 255	71 482 406	70 851 989

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 327 449	8 138 925	8 327 449	8 138 925
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 857 110	4 738 925	4 857 110	4 738 925
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 400 000	3 470 339	3 400 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	79 740 806	63 338 715	79 740 806	63 343 481
Transferts aux ménages	62 600 392	43 867 256	62 600 392	43 867 256
Transferts aux entreprises		242 756		242 757

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	17 140 414	19 228 703	17 140 414	19 233 468
Total	88 068 255	71 477 639	88 068 255	71 482 406

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est un pilier de notre diplomatie d'influence. Elle s'articule autour de deux objectifs : le renforcement de l'attractivité universitaire de la France et l'insertion de la recherche dans les réseaux internationaux de pointe pour préparer la réponse aux défis globaux.

1/ Renforcer l'attractivité universitaire de la France*a/ Le plan « Bienvenue en France »*

La mise en œuvre de la stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France s'est poursuivie en 2021, malgré la crise sanitaire. Plusieurs actions ont été menées :

- maintien du caractère dérogatoire de la mobilité des étudiants et chercheurs de long séjour vers la France ;
- communication renforcée notamment sur les conditions sanitaires permettant cette mobilité ;
- vaccination gratuite en France et transposition des passes vaccinaux obtenus à l'étranger.

Le nombre de visas pour études délivrés en 2021 est ainsi pratiquement revenu à son niveau de 2019, après une baisse de -20 % en 2020. Compte tenu des restrictions de déplacement en provenance d'un certain nombre de pays d'Asie, les flux d'étudiants en provenance de cette zone géographique ont cependant connu une diminution (16 % des flux, contre 28 % en 2019), au profit notamment du Maghreb (31 %, contre 23 % en 2019), mais aussi de l'Europe hors Schengen (4 % contre 6 % en 2019) et du Moyen-Orient (6 % contre 9 % en 2019). La diversification des pays de provenance des étudiants étrangers, notamment en provenance d'Asie, objectif de la stratégie « Bienvenue en France », rappelée dans la Feuille de route de l'influence, n'a pu être réalisée cette année. A noter également qu'en 2021, 3 924 passeports talents à destination des chercheurs ont été délivrés, soit un retour aux chiffres de 2019.

Ces actions ont permis de maintenir la délivrance d'un haut niveau de bourses d'études, les bourses et missions de court séjour entamant une lente remontée au gré de la réouverture des frontières. La baisse d'activité liée à cette crise sanitaire, et la baisse de moyens exceptionnelle qui en résulte en 2021, ne remettent pas en cause l'atteinte de l'objectif fixé par la Stratégie « Bienvenue en France » qui prévoit le triplement d'ici 2027 du nombre de bourses et d'exonérations (sur l'ensemble du périmètre du MEAE et du MESRI, dont le doublement pour le seul MEAE, en atteignant un volume de 15 000 boursiers d'études d'ici 2027).

Concernant la modernisation des procédures :

- la généralisation progressive de la plateforme Études en France (EEF) a été poursuivie : fin 2021, le dispositif est mis en œuvre par 65 postes diplomatiques et consulaires (46 en 2020), 306 établissements d'enseignement supérieur et concerne 92 % de la mobilité étudiante avec visa.
- la plateforme France Alumni a gagné près de 3 000 inscrits en 2021, passant à 343 000 membres, dans 128 pays (contre 124 l'année dernière, suite à la création des sites Qatar, Royaume-Uni, Suisse et Caraïbes Orientale). Le réseau est également très actif sur les réseaux sociaux.

b/ Développer de nouvelles formes de coopération dans une optique d'influence

L'année 2021 a permis de poursuivre le soutien aux coopérations universitaires internationales, notamment sous la forme de formations françaises délocalisées et de campus partenaires. Si l'université franco-tunisienne pour l'Afrique et Méditerranée connaît des difficultés, le campus franco-sénégalais poursuit son déploiement et des projets plus anciens, comme l'université française d'Égypte ou l'université pour la science et la technologie d'Hanoï, ont attiré davantage d'étudiants, malgré la crise sanitaire. Concernant l'Afrique, après le premier appel du partenariat pour l'enseignement supérieur en Afrique (PEA) et ses 7 consortiums lauréats, et avant les résultats du deuxième appel

lancé en février 2022, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour renforcer la constitution de pôles universitaires d'excellence associés à la France : bourses pour des mobilités croisées conformément aux annonces du Nouveau Sommet Afrique – France (NSAF), et modernisation des bourses régionales qui permettent à nos ambassades de promouvoir les mobilités intra-africaines dans des formations de qualité reconnues par la France. Sur tous ces volets, l'agence Campus France a été missionnée pour accompagner les ambassades sur le volet communication.

2/ Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et préparer la réponse aux défis globaux y compris dans le domaine de la santé

a/ PHC et recherche en santé

Les mobilités dans le cadre des partenariats Hubert Curien, qui ont été très fortement impactées en 2020, ont progressivement repris en 2021. Le budget prévu a été utilisé pour renforcer les partenariats bilatéraux *via* des séminaires de recherche en ligne ou *via* l'investissement dans de petits équipements au service de coopérations scientifiques nourrissant le partenariat bilatéral. Enfin, l'agence Campus France a reçu une subvention exceptionnelle de 300 000 € en 2021 afin de moderniser la plateforme de suivi des PHC et rendre plus attractif ce type de dispositifs.

La crise sanitaire a également permis le renforcement des leviers d'influence de la France en matière de recherche en santé. Les modalités de la diplomatie scientifique dans un contexte géopolitique en mutation ont été abordées lors d'un colloque « Ethique, recherche et diplomatie » organisé par le MEAE et associant les comités d'éthique des organismes de recherche, le 21 décembre 2021.

b/ Recherche archéologique française à l'étranger et rôle des UMIFRE

L'année 2021 a encore été fortement impactée par la crise sanitaire mondiale et par plusieurs crises politiques (Ethiopie, Soudan, Birmanie, etc.). Malgré ce contexte difficile, l'année a également été ponctuée par un certain nombre de découvertes archéologiques notamment en Irak et Jordanie. Grâce au soutien financier, scientifique et logistique des écoles françaises à l'étranger et des UMIFRE, les travaux de recherches archéologiques sont valorisés et participent à la politique d'influence de la France. Par exemple, au Soudan, la section française du département des antiquités soudanaises (SFDAS) a reçu des financements de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) afin de mener des actions de formations et d'éducation et de rénover une partie du musée national du Soudan en appui de l'UNESCO également mobilisé sur ce projet. Au Pérou, soutenu par l'ALIPH et un FSPI, le projet « vallée de Sondondo » coordonné par l'Institut français des études andines (IFEA) comprend un volet de recherche archéologique et de valorisation patrimoniale du site. En Afghanistan, la DAFA met en œuvre trois projets financés par l'ALIPH (restauration de la madrasa Mussal de Herat, mise en sécurité des biens de Mes Ainak, restauration de la citadelle de Lashkari Bazar).

c/ Le climat et l'environnement entrent pleinement dans le cadre de la diplomatie scientifique française

Concernant le volet développement durable de notre diplomatie scientifique, les actions marquantes sont (i) la poursuite de la mise en œuvre de campagnes océanographiques, malgré la baisse du nombre de demandes en 2021, (ii) la révision de la gouvernance de l'Institut polaire Emile Victor, (iii) le travail sur la rédaction du nouveau contrat d'objectifs de l'IRD qui intégrera fortement la notion de « science de la durabilité ». Les laboratoires de recherche français ont pleinement participé aux grands événements multilatéraux sur ce sujet. Enfin, le programme MOPGA (*Make our planet great again*) pour des jeunes chercheurs de haut niveau se pérennise, malgré la crise sanitaire, à travers le financement de 40 lauréats pour l'appel « Une seule santé », dont la moitié en provenance du continent africain.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels

Dotations de fonctionnement aux IFRE

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	4 857 110	4 457 477	4 508 977
CP	4 857 110	4 457 477	4 508 977

Ces dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4,5 M€ à 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), structures de recherches en archéologie et en sciences humaines et sociales gérées sous la tutelle conjointe du MEAE et du CNRS, et aux 5 centres de recherche intégrés aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, d'Inde, du Maroc et de Russie. La dotation la plus importante, à hauteur de 902 K€, a été versée à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) au Liban (Beyrouth). La subvention minimale a été accordée au centre d'études français sur la Chine contemporaine (10 000 €).

Dotations pour opérations aux EAF

131 048 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4 et ont fait l'objet de corrections :

- 14 542 € (AE=CP) ont été réimputés en « appui logistique » de l'action 1 ;
- 116 506 € (AE=CP) ont été imputés par erreur sur le compte budgétaire 31 et ont été réimputés en compte 64.

Autres crédits d'intervention

142 260 € (AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4 et ont fait l'objet de corrections :

- 136 218 € (AE=CP) correspondent à d'autres crédits d'intervention de l'action 4 imputés par erreur en compte budgétaire 31 et réimputés en compte 64 ;
- 4 647 € (AE=CP) correspondent à des crédits de bourses de l'action 4 (réimputés en compte 61) ;
- 1 394 € (AE=CP) correspondent à des crédits réimputés en crédits d'appui logistique de l'action 1.

Bourses et échanges d'expertise

1 359 € (AE=CP) de crédits de bourses et 6 781 € (AE=CP) de crédits d'échanges d'expertise ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4 et ont fait l'objet de corrections.

Subvention pour charges de service public

Subvention à Campus France

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	3 470 339	3 400 000	3 400 000
CP	3 470 339	3 400 000	3 400 000

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur est conforme à la LFI après déduction de la réserve de précaution (cf. partie OPERATEURS).

DÉPENSES

D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Transferts aux ménages

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Bourses

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	52 642 974	38 406 534	47 308 558
CP	52 642 974	38 406 534	47 308 559

Ces dépenses comprennent les crédits versés à Campus France au titre des bourses du gouvernement français relevant du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et pilotées par les SCAC ou l'administration centrale. Cette rubrique concerne aussi des crédits versés à d'autres partenaires pour des programmes de bourses spécifiques, ainsi que les crédits mis en œuvre directement par les postes pour participer à des programmes de bourses locaux.

La sous-consommation sur cette ligne s'explique par un taux de chute lié à des aléas externes (annulations des mobilités par les bénéficiaires de bourses, abandon d'études, etc.) mais principalement par des annulations liées à la crise sanitaire suite au confinement au niveau mondial et aux restrictions liées aux mobilités dans de nombreuses géographies. Du fait également de la baisse des moyens votés en LFI, la réalisation concernant les bourses dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche est en diminution par rapport à 2020 (47,3 M€ au lieu de 50,6 M€).

Ces crédits intègrent la contribution exceptionnelle de 300 000 € répartie au sein des espaces Campus France (ECF) implantés dans les zones géographiques prioritaires de notre influence, en écho à la feuille de route de l'influence présentée par le ministre en décembre 2021 (Indopacifique, Europe, Afrique non francophone). Cette contribution doit leur permettre de renforcer leurs activités de promotion de l'enseignement supérieur français, de mettre en œuvre la programmation événementielle de Campus France (définie en lien avec le MEAE) et, pour les postes concernés, d'aider au déploiement de la procédure Études en France (EEF), actuellement en cours de généralisation dans l'ensemble de notre réseau de coopération et d'action culturelle.

De manière générale, la dynamique globale en matière d'attractivité étudiante est celle impulsée depuis l'administration centrale :

- d'une part, par la stratégie « Bienvenue En France » ;
- et d'autre part, par la poursuite ou la mise en œuvre de programmes de bourses spécifiques (« MOPGA », bourses de mobilités croisées Afrique France).

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	9 957 418	2 992 268	3 913 234
CP	9 957 418	2 992 268	3 913 234

Ces crédits comprennent **les crédits versés à Campus France au titre de la mise en œuvre des échanges d'expertise et des programmes scientifiques** programmés par les SCAC ou par l'administration centrale. Les crédits dédiés aux échanges d'expertises financent la prise en charge de déplacements d'experts et de personnalités. Les bénéficiaires participent à des instances d'échanges tels que des congrès, des conférences et des ateliers.

Quant aux PHC, ce sont des programmes bilatéraux ou régionaux de soutien à la mobilité des chercheurs internationaux qui constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique française avec ses partenaires.

Leur objectif est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays concernés, en favorisant les nouvelles coopérations impliquant de jeunes chercheurs. Le fonctionnement des PHC se caractérise par :

- des appels à propositions (annuels ou bisannuels selon le pays) lancés simultanément en France et à l'étranger ;
- une double évaluation des propositions co-déposées, en parallèle en France et à l'étranger ;
- une sélection des projets par un comité mixte qui se réunit alternativement en France et à l'étranger ou parfois par visioconférence.

Ces crédits intègrent une contribution exceptionnelle de 300 000 € pour le développement de la plateforme PHC, dont le but est de faciliter et encourager la mise en place des coopérations de recherche et des partenariats.

Les projets sont le plus souvent le résultat d'un engagement bilatéral, et financés à parité par la France et le partenaire étranger. Les soutiens alloués sont destinés à financer la mobilité internationale (transport et séjour) des chercheurs engagés dans les projets. Les financements sont accordés sur une base annuelle pour une durée d'un à deux ans, exceptionnellement trois.

En 2021, 1 567 projets PHC ont été sélectionnés, soit plus que les prévisions anticipées (1 400), et trois fois plus que l'année 2020. La reprise des mobilités à l'automne 2021 et les moindres contraintes liées à la pandémie en Europe et au Maghreb expliquent ce rebond.

Ces crédits couvrent aussi des **programmes directement financés par les postes**. Par exemple, les programmes ECOS avec l'Amérique latine (Mexique, Colombie, Venezuela, Argentine, Chili, Uruguay, Pérou) et COFECUB avec le Brésil sont des programmes assimilés aux PHC qui ont été fortement impactés par la pandémie de COVID 19, avec de faibles mobilités en 2021 (comme en 2020), atteignant un quart des niveaux d'avant-crise. Néanmoins, la dynamique d'ensemble a été maintenue grâce au lancement de nouveaux appels à projets pour tous les programmes (à l'exception du Venezuela et du Brésil), débouchant sur la sélection de nouveaux projets de recherche conjoints. Actuellement, ce sont donc plus de 300 projets en cours. Ces éléments témoignent de la résilience de ces coopérations existant de longue date et constituent les bases d'une reprise en 2022. A noter aussi la poursuite des programmes de coopération scientifique régionaux STIC Amsud, MATHS Amsud, et CLIMAT Amsud, qui permettent à la France de rayonner au travers de projets tripartites sur des thématiques servant notre diplomatie d'influence.

Autre illustration : le CEFIPRA, qui est un organisme de droit indien, créé en 1987 et financé à parité par l'Inde et la France (1,55 M€ versé annuellement par le MEAE) permet de financer et de soutenir des projets de recherche collaboratifs et des séminaires scientifiques dans des domaines d'intérêt partagé entre les deux pays. Plus de 524 projets scientifiques conjoints ont été soutenus jusqu'à ce jour. En matière de mobilité des étudiants et chercheurs, 300 étudiants indiens en PhD ont été formés en France ainsi que 200 post-doctorants. Le CEFIPRA, considéré comme un véritable catalyseur de la coopération franco-indienne dans les domaines scientifiques, technologiques et en matière d'innovation, s'appuie sur des dispositifs qui ont cependant peu évolué en 30 ans.

Autres crédits d'interventions

2 468 454 € en AE=CP ont été imputés par erreur :

- 1 726 794 € (AE=CP) d'autres crédits d'intervention ont été imputés sur le compte budgétaire 61 de l'action 4 alors qu'il s'agissait d'autres crédits d'intervention du compte 64 ;
- 741 660 € (AE=CP) d'autres crédits d'intervention ont bien été imputés sur le compte 61, mais il s'agissait de bourses.

Transferts aux entreprises

Plusieurs dépenses ont été imputées par erreur sur les transferts aux entreprises (compte 62) à hauteur de 242 756 € en AE=CP. Ces crédits ont été réimputés :

- sur le compte 61 (transferts aux ménages) à hauteur de 40 800 € (AE=CP) ;
- sur le compte 64 (transferts aux autres collectivités) à hauteur de 201 956 € (AE=CP).

Transferts aux autres collectivités

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Dotations	pour opérations		aux EAF
	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	
AE	5 308 040	3 193 959	2 921 604
CP	5 308 040	3 193 959	2 921 604

Pour soutenir les activités de nos IFRE et plus globalement des EAF dans leurs projets en lien avec **l'enseignement supérieur et la recherche**, 2,9 M€ leur ont été versés au titre des dotations pour opérations. Ces dotations permettent de soutenir des projets, des activités connexes telles que le soutien aux espaces Campus France (chargés de la promotion de l'attractivité de l'enseignement supérieur français), ou encore des aides à la mobilité internationale à destination d'étudiants et à l'organisation de formations et d'événements.

Sur ce volume, 0,27 M€ ont été versés au titre des dotations pour opérations des IFRE et 2,65 M€ pour les IF en 2021. La crise sanitaire a contraint les IF et les IFRE à ne pas pouvoir mettre en place l'intégralité de leurs projets ou de les décaler dans le temps, ce qui explique la sous-consommation.

Néanmoins, en 2021, les UMIFRE ont continué à faire preuve d'une grande adaptabilité face à la crise sanitaire par une réorganisation sensible de leurs activités, depuis des activités de terrain vers un renforcement de la valorisation et des publications.

Plusieurs actions ont été menées par nos IFRE :

- l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) a contribué à différentes initiatives en faveur de la sauvegarde du patrimoine de la ville de Beyrouth après l'explosion du 4 août 2020, en partenariat avec ALIPH ou dans le cadre du FSPI « AGIR » (Appui à la génération d'initiatives régionales – Liban, Irak, Jordanie). L'IFPO a ainsi contribué à la mise hors de danger de certains bâtiments patrimoniaux et est partie prenante de la formation de professionnels du patrimoine au Proche-Orient ;
- l'Institut français d'études anatoliennes (IFEA) a pris part au projet « MÉMOVIVES » (« Mémoires vives et vivantes des scientifiques et des artistes en exil ») qui vise à comprendre comment l'exil transforme la recherche, la production scientifique et artistique. La contribution de l'IFEA a débouché sur la réalisation d'un documentaire portant sur l'exil scientifique et d'une cartographie à partir de données recueillies par une chercheuse associée.

Nos EAF ont aussi mené des actions en lien avec les thématiques de **l'enseignement supérieur, de la recherche et du patrimoine**. Par exemple :

- notre IF au Yémen a reçu une dotation afin de mettre en place, en lien avec le CEFREPA (anciennement CEFAS), une exposition temporaire sur le patrimoine yéménite ;
- notre IF en République Tchèque a contribué à l'organisation des 30 ans du CEFRES et notamment à la tenue d'un séminaire de haut niveau sur les libertés académique, ouvert par le secrétaire d'état chargé des affaires européennes.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
	AE	11 832 374	11 681 360
CP	11 832 374	11 686 125	8 799 615

Les autres crédits d'intervention de l'action 4 présentent plusieurs réimputations de dépenses qui expliquent l'écart avec la consommation Chorus. Il s'agit principalement de subventions servant des programmes de bourses et réimputés à ce titre sur la brique des bourses. Cette sous-exécution par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités

effectuées en cours de gestion vers d'autres actions selon les priorités identifiées.

Hors programmes de bourses, **les subventions versées par le Département et les postes** en matière d'ESR ont pour objectifs d'encourager :

- la coopération universitaire et la mobilité étudiante ;
- les coopérations de recherche.

Il s'agit donc de renforcer l'attractivité universitaire de la France et dans le monde de la recherche par l'intermédiaire notamment de contribution aux universités franco-étrangères, par le soutien aux formations supérieures délocalisées ou à des partenaires scientifiques dans des domaines stratégiques.

Les principales subventions visant à encourager la coopération universitaire et la mobilité étudiante sont versées aux organismes suivants :

- Erasmus + (soutien au fonctionnement du GIP ERASMUS +) ;
- les collèges universitaires franco-russes (CUF) : par exemple, en 2021, 306 étudiants étaient inscrits dans les deux années des deux sections (une russophone - 143, l'autre francophone - 163) du CUF Moscou. Les diplômés des CUF sont plébiscités par les universités et grandes écoles françaises où ils poursuivent leurs études. Il s'agit d'un programme majeur d'influence en Russie, mais dont le dispositif est en cours de réévaluation suite au conflit militaire en Ukraine
- le Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU). Cette subvention a permis de soutenir le financement de deux projets de mobilité et de recherche franco-québécois.

S'agissant des coopérations de recherche, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques :

- des subventions ont ainsi été versées au groupement d'intérêt scientifique (GIS) Institut des Amériques, qui a été chargé de mettre en œuvre des activités de coopération universitaire et scientifique en partenariat avec la Fondation Union Européenne – Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC), notamment la tenue au printemps 2021 d'un **colloque international autour des thématiques prioritaires « Sociétés, Crises et Santé publique en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes »** et en septembre 2021 d'une **table ronde sur les relations académiques UE-LAC comme pilier de l'association stratégique bi-régionale**.
- une subvention à l'Académie des Sciences a également permis de mettre en œuvre une coopération scientifique avec les partenaires de la Commission de l'Océan Indien autour du diagnostic de l'impact des déchets plastiques dans la mer et de la sensibilisation des jeunes publics à cette problématique.

Dans le domaine spécifique des sciences humaines et sociales (SHS), le Département apporte un soutien annuel :

- de 60 000 € au fonctionnement de l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAFJ). Plus ancienne institution française vouée aux recherches dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et de l'ethnologie dans la région, elle a été à l'origine d'importantes fouilles et de restaurations de sites, notamment en Jordanie. Dotée d'une bibliothèque et d'une photothèque de grande renommée, elle accueille régulièrement des chercheurs de toutes origines et dispense, en français, des enseignements spécialisés (archéologie antique, histoire des religions, anthropologie). Notre coopération en archéologie dans cette zone se trouve renforcée du fait des liens créés entre l'EBAFJ et l'antenne de l'IFPO à Jérusalem, ces deux établissements menant des programmes de recherche et de formation archéologiques dans la région. Le Département lui a par ailleurs accordé en 2021 une dotation supplémentaire de 40 000 € afin de soutenir les activités d'archéologie.
- de 25 000 € à la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH). Cette subvention s'inscrit dans le partenariat noué entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et la FMSH en 2013 afin de soutenir le réseau des UMIFRE. Cette subvention sert à financer des actions de communication (notamment à travers la publication du Cahier des UMIFRE) et son programme de mobilité entrante et sortante à destination des post-doctorants, le programme Atlas.

Au sein du réseau, les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les 5 services pour la science et la technologie (SST) de notre réseau diplomatique favorisent **la coopération universitaire et scientifique** et contribuent à la promotion de l'attractivité et à la projection de la recherche française à l'étranger. Peuvent notamment être cités :

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

- le soutien à la structuration de partenariats et à la mobilité étudiante : accompagnement des établissements français dans leur projection à l'international (notamment dans le cadre de doubles diplômes, dont le nombre dépasse 400 pour le seul continent africain), qui sont des appuis au développement des campus franco-étrangers (à l'image du campus franco-sénégalais, du « hub » franco-ivoirien ou de l'université française d'Egypte) ;
- le soutien au développement d'offres de formation supérieure nouvelles et répondant aux besoins économiques locaux ;
- l'appui à la structuration de filières francophones au sein d'universités des pays partenaires, à travers des subventions ou la mise à disposition d'experts techniques internationaux (ETI). A titre d'exemple, le poste en Egypte soutient des filières francophones très dynamiques (regroupant un total d'environ 2 000 étudiants) au Caire (Université du Caire, Université Aïn Chams) et à Alexandrie (Université Senghor, Université d'Alexandrie) ;
- le soutien à l'organisation d'événements, à l'image du premier forum universitaire Franco-Ouzbek en octobre 2021, qui a été l'occasion de signer quatre accords de coopération (entre l'Université des transports de Tachkent et l'Ecole nationale d'aviation civile ; entre l'Université nationale d'Ouzbékistan et l'Université de Poitiers ; entre l'Institut de chimie et de technologie de Tachkent et l'Ecole supérieure de Chimie de Rennes ; entre l'Université des textiles de Tachkent et l'Académie internationale de coupe de Paris).

Bourses et échanges d'expertise

4 301 884 € en AE=CP de bourses et d'échanges d'expertise ont été imputés par erreur en compte 64 de l'action 4, et ont fait l'objet de corrections.

Les programmes spécifiques de bourses (le programme MOPGA à hauteur de 1,78 M€, le programme mobilités croisées Afrique-France à hauteur de 1,8 M€) ont été notamment imputés par erreur en compte 64 et ont été réimputés en compte 61.

Dotations de fonctionnement aux IFRE

51 500 € en AE=CP de dotations de fonctionnement aux IFRE ont été imputés par erreur en compte 64 de l'action 4, et réimputés en compte 31 de la même action.

ACTION**05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 423 946 520	416 928 726 423 946 520		416 928 726 423 946 520	416 928 726 423 946 520

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 5 s'établit comme suit :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	416 928 726	423 946 520	423 350 920
CP	416 928 726	423 946 520	423 350 920

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	416 928 726	423 350 920	416 928 726	423 350 920
Subventions pour charges de service public	416 928 726	423 350 920	416 928 726	423 350 920
Titre 6 : Dépenses d'intervention		595 600		595 600
Transferts aux autres collectivités		595 600		595 600
Total	416 928 726	423 946 520	416 928 726	423 946 520

DÉPENSES

DE

FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service publicSubvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	416 928 726	423 350 920	423 350 920
CP	416 928 726	423 350 920	423 350 920

Hors réserve de précaution, la SCSP sur l'exercice 2021 s'est élevée au total à 423 350 620 € (AE=CP), conformément aux crédits inscrits en LFI nets de réserve (412 481 222 € en AE=CP), auxquels se sont ajoutés 10 869 698 € (en AE=CP) de crédits additionnels versés dans le cadre du Plan Liban (ce qui explique la surexécution de la ligne) pour soutenir d'une part les familles étrangères en difficulté du réseau EFE au Liban (2,9 M€), et d'autre part les établissements du réseau en grande difficulté (8 M€).

Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux autres collectivités

595 600 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 64 de l'action 5 :

- 570 000 € (en AE=CP) correspondaient à la subvention versée au lycée franco-australien de Canberra, réimputée en « autres crédits d'intervention » de l'action 2 (compte 64).
- 25 600 € (en AE=CP) imputés par erreur en « dotations en capital AEFÉ » ont été réimputés en « dotations pour opérations aux EAF » de l'action 2 (compte 64).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

ACTION**06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639	66 826 878	73 044 639 66 826 878	73 044 639	66 826 878	73 044 639 66 826 878

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	73 044 639	66 826 878	73 044 639	66 826 878
Rémunérations d'activité	59 726 519	53 872 909	59 726 519	53 872 909
Cotisations et contributions sociales	12 616 428	12 398 361	12 616 428	12 398 361
Prestations sociales et allocations diverses	701 692	555 608	701 692	555 608
Total	73 044 639	66 826 878	73 044 639	66 826 878

ACTION**07 – Diplomatie économique et développement du tourisme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 279 020 33 617 906	30 279 020 33 617 906		30 279 020 33 617 906	30 279 020 33 617 906

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 7 s'établit comme suit :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	30 279 020	33 617 906	34 319 731
CP	30 279 020	33 617 906	34 317 260

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 259 020	27 628 984	28 259 020	27 628 984
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		314 700		314 700
Subventions pour charges de service public	28 259 020	27 314 284	28 259 020	27 314 284
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 020 000	5 988 922	2 020 000	5 988 922
Transferts aux ménages		819		819
Transferts aux entreprises		5 826 489		5 826 489
Transferts aux autres collectivités	2 020 000	161 614	2 020 000	161 614
Total	30 279 020	33 617 906	30 279 020	33 617 906

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation, la consommation corrigée est :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	28 259 020	27 628 984	27 314 284
CP	28 259 020	27 628 984	27 314 284

Subvention pour charges de service publicSubvention à Atout France

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	28 259 020	27 314 284	27 314 284
CP	28 259 020	27 314 284	27 314 284

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur est conforme à la LFI après déduction de la réserve de précaution.

Hors réserve, le montant de la SCSP versée à Atout France s'est donc élevé à 27 314 284 € (AE=CP).

Le détail concernant la réalisation de l'activité de l'opérateur se trouve dans le volet « opérateurs ».

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelAutres crédits d'intervention

312 389 € (en AE=CP) d'autres crédits d'intervention et 2 312 € (en AE=CP) de crédits d'animation du réseau ont été imputés par erreur en titre 3 (compte budgétaire 31), et ont été réimputés en compte budgétaire 64 de l'action 7.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Après correction des erreurs d'imputation, la consommation, corrigée est :

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	2 020 000	5 988 922	7 005 447
CP	2 020 000	5 988 922	7 002 976

Transferts aux ménagesAutres crédits d'intervention

819 € (AE=CP) d'autres crédits d'intervention ont été imputés par erreur en compte 61 de l'action 7, et ont été réimputés en compte 64 de l'action 7.

Transfert aux entreprisesAutres crédits d'intervention

5 826 489 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62 de l'action 7 et ont été réimputés en compte 64 de l'action 7. Ces crédits correspondent :

- Aux dépenses liées aux attributions de produits des recettes additionnelles de visas reversées à l'opérateur Atout France, soit 1,38 M€ (AE=CP) de crédits de transferts correspondant au reversement d'une partie des recettes visas de l'année 2020, auxquels s'ajoutent 2,2 M€ (AE=CP) de subvention exceptionnelle afin de compenser la diminution des recettes des droits de visas du fait de la crise sanitaire ;
- Aux 2,2 M€ (en AE=CP) versés à la Compagnie française des Expositions (SAS COFREX) dans le cadre de la contribution 2021 pour la participation française à l'Exposition universelle de Dubaï (reportée en 2021). En effet, le report d'un an de l'Exposition universelle 2020 de Dubaï qui avait généré des surcoûts globaux de 5,8 M€ (clé de répartition de 29,15 % pour le MEAE, soit 1,69 M€), entraînant une hausse de la contribution du MEAE à la COFREX, en charge des pavillons français sur les expositions internationales ;
- Aux 20 000 € (en AE=CP) versés dans le cadre d'un appel à projet « Numérique et Innovation ».

Transfert aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention

	LFI 2021	Consommation 2021 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	2 020 000	161 614	7 005 447
CP	2 020 000	161 614	7 002 976

La consommation corrigée de ces crédits, à hauteur d'environ 7 M€ en AE et en CP, provient notamment :

- du reversement d'une partie des recettes de visas à Atout France, accompagné d'un soutien exceptionnel en compensation de la baisse de l'attribution de produits, à hauteur de 3,6 M€ (*cf. supra*) ;
- du financement de la participation française à l'exposition universelle de Dubaï (reportée en 2021) à hauteur de 2,23 M€, auquel s'ajoute le versement de la cotisation française au Bureau International des Expositions (BIE) à hauteur de 60 K€ (*cf. supra*) ;
- du financement des contributions 2020 et 2021 du ministère pour le Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) à hauteur de 558 500 € (AE=CP) ;
- du financement du sommet Choose France (0,3 M€), suite au surcoût généré en raison de la mise en place d'un protocole sanitaire pour la tenue de l'événement, reporté de janvier à juin 2021 ;
- de l'organisation, en partenariat avec Atout France, de la première édition du Sommet Destination France, à hauteur de 126 155 € (AE) et 126 051 € (CP). Ce sommet a pour but la valorisation touristique de la France auprès des entreprises leader du secteur, des opérateurs de voyage et prescripteurs - priorité du Plan Destination France annoncé par le Premier ministre en novembre 2021.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	458 886 225	458 886 225	420 477 822	420 477 822	427 920 920	427 925 920
Subventions pour charges de service public	454 566 225	454 566 225	416 928 726	416 928 726	423 350 920	423 350 920
Transferts	4 320 000	4 320 000	3 549 096	3 549 096	4 570 000	4 575 000
Atout-France (P185)	38 909 974	38 909 974	28 259 020	28 259 020	30 909 904	30 909 904
Subventions pour charges de service public	33 968 331	33 968 331	28 259 020	28 259 020	27 314 284	27 314 284
Transferts	4 941 643	4 941 643			3 595 620	3 595 620
CAMPUS France (P185)	53 806 753	53 806 753	64 140 339	64 140 339	48 323 773	48 536 409
Subventions pour charges de service public	3 773 584	3 773 584	3 470 339	3 470 339	3 400 000	3 400 000
Transferts	50 033 169	50 033 169	60 670 000	60 670 000	44 923 773	45 136 409
FranceAgriMer (P149)		36 500				35 300
Transferts		36 500				35 300
CNM - Centre national de la musique (P334)					280 000	284 718
Transferts					280 000	284 718
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)		800				14 300
Transferts		800				14 300
X - Ecole polytechnique (P144)		3 000				23 000
Transferts		3 000				23 000
TNC - Théâtre national de Chaillot (P131)						5 000
Transferts						5 000
Ecoles d'art en Région (P361)						3 000
Transferts						3 000
Cinémathèque française (P334)						180
Transferts						180
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)						12 950
Transferts						12 950
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)		11 735				3 000
Transferts		11 735				3 000
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)						1 542
Transferts						1 542
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)						3 525
Transferts						3 525
FEI - France éducation international (P214)		39 003				95 418
Transferts		39 003				95 418
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)		13 876				18 860
Transferts		13 876				18 860
INP - Institut national du patrimoine (P361)	80 000	80 000			100 000	100 000
Transferts	80 000	80 000			100 000	100 000
Institut Français (P185)	28 095 296	28 100 296	28 267 161	28 267 161	29 093 515	29 379 378

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	27 965 296	27 965 296	28 267 161	28 267 161	27 440 288	27 440 288
Transferts	130 000	135 000			1 653 227	1 939 090
Réseau Canopé (P214)		16 110			51 924	58 527
Transferts		16 110			51 924	58 527
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)		18 750				23 820
Transferts		18 750				23 820
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)		6 730				800
Transferts		6 730				800
Universités et assimilés (P150)		1 246 972				1 160 930
Transferts		1 246 972				1 160 930
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		167 158				177 776
Transferts		167 158				177 776
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	25 000	80 240			18 000	157 425
Transferts	25 000	80 240			18 000	157 425
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	30 000	30 000			36 000	36 000
Transferts	30 000	30 000			36 000	36 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		24 800				8 000
Transferts		24 800				8 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	70 000	179 100			70 000	159 595
Transferts	70 000	179 100			70 000	159 595
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		3 400				79 640
Transferts		3 400				79 640
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)		5 000				5 000
Transferts		5 000				5 000
Groupe Mines Télécom (P192)		4 500				18 600
Transferts		4 500				18 600
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		7 500				17 500
Transferts		7 500				17 500
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		1 000				18 900
Transferts		1 000				18 900
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	70 000	70 000			70 000	70 000
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		79 447				31 774
Transferts		79 447				31 774
INCa - Institut National du Cancer (P204)						5 000
Transferts						5 000
Total	579 973 248	581 828 868	541 144 342	541 144 342	536 874 036	539 381 690
Total des subventions pour charges de service public	520 273 436	520 273 436	476 925 246	476 925 246	481 505 492	481 505 492
Total des transferts	59 699 812	61 555 432	64 219 096	64 219 096	55 368 544	57 876 198

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- l'impact de la crise libanaise a impliqué le versement à l'AEFE en fin d'exercice 2021 d'un complément de subvention pour charges de service public à hauteur de 10,9 M€. Cette dernière a ainsi finalement été portée à 423,35 M€. A ce

montant viennent s'ajouter, en transferts, 570 000€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra et 4 M€ au titre des bourses Excellence Major ;

- s'agissant d'Atout France, la subvention pour charges de service public s'élève à 27,31 M€ en exécution 2021. Le différentiel avec la LFI tient à la mise en réserve pondérée ainsi qu'à la déduction de 100 K€ financés directement depuis le programme 185 pour le sommet " Destination France". Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié d'une attribution de produits issue des recettes visas à hauteur de 1,4 M€ et d'un report de recettes exceptionnelles de 2,2 M€ pour compenser la diminution des recettes des droits de visas due à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

- Campus France a encore été impacté en 2021 par la crise sanitaire, ce qui a provoqué une diminution forte des mobilités courtes (hors bourses d'études) par rapport aux prévisions et par conséquent des recettes (transferts) associées. Concernant la subvention pour charges de service public, l'écart tient au taux de mise en réserve pondérée ;

- pour l'Institut français, outre le taux de mise en réserve qui a un impact sur la subvention pour charges de service public, il convient de noter un transfert entrant de 1,6 M€ au titre de l'accompagnement à la transformation numérique du réseau des instituts français locaux.

D'autres subventions de volume moindre, supérieures à 100 K€, ont également été versées à des opérateurs en 2021, parmi lesquelles :

- la catégorie Universités et assimilés (regroupant 70 établissements dont 59 universités, 8 établissements expérimentaux, 1 grand établissement, 1 centre universitaire de formation et de recherche, et 1 institut extérieur), avec près d'1,16 M€ (en CP) de subventions. Ces subventions ont été versées notamment à l'Université Paris XIII Paris-Nord, à l'Université Dijon-Bourgogne, à l'Université Grenoble-Alpes, et à l'Université de Pau ;

- le Bureau Export/Centre national de la musique (CNM) a bénéficié d'une subvention à hauteur d'environ 284 K€ (en CP) afin de soutenir la stratégie gouvernementale en faveur des industries culturelles et créatrices (ICC), dans le domaine spécifique de la musique ;

- différentes Écoles et formations d'ingénieurs (catégorie regroupant 34 établissements dont 24 ayant des responsabilités et compétences élargies - RCE) ont été subventionnées pour un total d'environ 178 K€ (en CP). Ces subventions ont été versées principalement à l'École Centrale de Lyon, mais aussi dans une moindre mesure à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Val de Loire, à l'Université technologique (UT) de Compiègne, et à l'École nationale supérieure des sciences informatiques ;

- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a reçu une subvention d'environ 160 K€ (en CP) ;

- d'autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (catégorie regroupant 36 établissements dont 10 bénéficiant des responsabilités et compétences élargies – RCE) ont été subventionnés pour un total d'environ 157 K€ (en CP). Ces subventions ont bénéficié notamment à l'École normale supérieure (ENS) de Lyon, et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;

- l'Institut national du patrimoine (INP) a été bénéficiaire d'une subvention de 100 K€ (AE=CP) de façon à poursuivre l'action pour la protection du patrimoine et le soutien de l'expertise française en matière d'archéologie à l'étranger.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	5 541	4 872	0	0	0
	0	5 605	5 094	0	0	0
	0	5 401	5 017	0	0	0
Atout-France	21	234	8	8	0	6
	20	278	60	0	0	0
	19	229	10	10	0	5
CAMPUS France	0	211	3	3	0	0
	0	229	25	0	0	0
	0	203	3	3	0	0
Institut Français	0	140	10	0	0	0
	0	141	14	0	0	0
	0	140	11	0	0	0
Total	21	6 126	4 893	11	0	6
	20	6 253	5 193	0	0	0
	19	5 973	5 041	13	0	5

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

La sous consommation des plafonds d'emploi des quatre opérateurs du programme 185 s'explique principalement par la persistance de la crise sanitaire en 2021.

Ainsi, si l'AEFE a rencontré des difficultés à pourvoir des postes à la rentrée 2021, Atout France et Campus France ont reporté des recrutements du fait de la baisse de leur activité (restriction à certains marchés, limitation des mobilités courtes, notamment). Quant à l'Institut français, la légère sous consommation tient à la vacance du poste de président.e jusqu'en juillet 2021.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	6 253	5 973

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	82

Un schéma d'emplois de 82 ETP a été réalisé en 2021 au delà du SE à 0 ETP arbitrée. Cette sur-exécution s'explique en partie par des recrutements prévus en 2020 non réalisés.

Le solde d'emplois positif de l'AEFE en 2021 fait suite aux difficultés rencontrées pour pourvoir des postes notamment de résidents à la rentrée scolaire 2020 en raison de la crise sanitaire.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Dans une moindre mesure, la reprise de l'activité de Campus France en 2021 a provoqué un schéma d'emplois positif dû à un rattrapage d'embauche. Pour mémoire, la crise sanitaire avait impliqué des reports de recrutements en 2020.

De même, pour Atout France, le schéma d'emplois positif est dû à l'impact de la crise sanitaire. Il s'explique principalement par le nombre de CDD de renfort engagés pour accompagner la relance et notamment la campagne Pan Européenne initiée par le GIE en 2021. Par ailleurs, certains postes CDI vacants en 2020 ont été pourvus en 2021.

En 2021, le schéma d'emplois de l'Institut français est également positif. Il marque en effet un léger rebond dû à l'intégration de nouveaux personnels en 2021 à la suite du fort *turnover* de 2020.

A noter que le tableau ci-dessous rectifie une erreur matérielle au RAP 2020 relatif au nombre d'ETP de l'Institut français présents au 31 décembre 2020. Par conséquent le schéma d'emplois de 2020 est donc de -199 ETP et non -224 ETP.

	Nombre d'ETP au 31.12.2019	Nombre d'ETP au 31.12.2020	Nombre d'ETP au 31.12.2021	Schéma d'emplois 2020 (ETP)	Schéma d'emplois 2021 (ETP)
Campus France	222	201	212	-21	+12
AEFE	5 995	5 801	5 850	-194	+49
Atout France	247	230	247	-17	+17
Institut français	131	164	168	+33	+4
TOTAL	6 595	6 396	6 477	-199	+82

Opérateurs

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Malgré la poursuite de la crise sanitaire en 2021, le réseau d'enseignement français à l'étranger a enregistré une reprise de la croissance de ses effectifs.

Le nombre d'élèves scolarisés a augmenté de 2,8 % à la rentrée 2021. Il passe de 368 000 en 2020 à près de 380 000 élèves en 2021. La reprise de la croissance est particulièrement marquée en Afrique subsaharienne avec une augmentation de 8,5 % du nombre d'élèves scolarisés, en Amérique du Nord avec +5,1 %. La hausse est également sensible au Moyen Orient, dans l'Océan Indien et au Maghreb.

La campagne d'homologation 2020-2021 a également permis l'entrée dans le réseau homologué de 13 établissements supplémentaires portant à 552 le nombre total d'établissements homologués.

Le maintien de cette dynamique de croissance du réseau homologué est lié à la mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement français pendant la crise sanitaire et également au soutien massif de l'État sous la forme d'un plan d'urgence à hauteur de 100 M€ d'aides directes et 50 M€ d'avances de trésorerie. Au cours de l'année 2021, l'AEFE a mis en œuvre la dernière phase du plan de soutien. De même, le dispositif d'aides aux familles étrangères a été reconduit en 2021. 5 592 élèves répartis dans 214 établissements ont ainsi bénéficié d'une aide pour un montant total de 3,7 M€. Avec cette aide attribuée en 2021, le montant total consacré à l'aide aux familles étrangères en 2020 et 2021 s'est élevé à 17,15 M€.

En revanche, les effets de la crise se font en encore sentir dans certaines régions où on enregistre une légère baisse des effectifs de 2,5 % en Asie et de moins de 2 % en Amérique latine et au Liban. Au cours de l'année 2021, le dispositif de soutien mis en œuvre par l'AEFE s'est concentré sur les établissements du réseau qui connaissent les plus grandes difficultés, notamment au Liban, qui a bénéficié au total de 18,6 M€ à travers différents dispositifs. Il s'agit de 14 M€ dont 10,9 M€ correspondant à une aide complémentaire financée par le P185 pour le soutien aux établissements (8 M€) et aux familles (6 M€) ainsi que 4,6 M€ représentant des reliquats du plan d'urgence notamment pour la reconstruction des établissements suite à l'explosion du 4 août 2020. Grâce à ce soutien aucune fermeture d'établissement n'est à déplorer.

Par ailleurs, sept établissements partenaires du réseau mondial, en grande difficulté ou ne parvenant pas à rembourser leurs avances de trésorerie, ont bénéficié du dispositif de conventionnement temporaire avec l'AEFE, permettant notamment l'affectation et la rémunération de personnels détachés (résidents et expatriés). Au global, le montant de l'aide apportée au titre de ce dispositif s'élève en 2021 à 533 000 €.

Les enseignements de la crise sanitaire ont conduit l'AEFE à accélérer en 2021 la mise en œuvre de certaines priorités stratégiques qui sont par ailleurs au cœur du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger présenté en octobre 2019.

La transformation numérique de l'Agence s'est concrétisée en 2021 avec le développement de nouveaux outils. Au début de l'année 2021, le projet d'Intranet collaboratif Orion, mis en suspens en 2020 en raison de la pandémie, a été repris et a été officiellement lancé le 1er septembre. Les 40 000 personnels du réseau d'enseignement français à l'étranger disposent désormais d'une plateforme sécurisée et collaborative au service de la communication interne et de la mutualisation des bonnes pratiques.

Dans le domaine de la formation, l'année 2021 a été marquée par la poursuite du développement des formations en ligne. En partenariat avec Réseau Canopé, opérateur du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des

sports (MENJS), a été développée une plateforme de formation continue « m@gistère » dédiée à l'enseignement français à l'étranger (EFE), liée au plan de formation de l'Agence.

La plateforme « m@gistère EFE » propose également deux parcours de professionnalisation pilotés à destination essentiellement des personnels de droit local nouvellement recrutés. Ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

Enfin l'AEFE a poursuivi le déploiement de ses outils au service de l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger. Le service d'appui et de développement du réseau (SADR) a signé 17 nouvelles conventions de prestations pour accompagner des établissements recherchant l'homologation.

Par ailleurs, en 2021, a été mis en place le nouveau dispositif d'octroi de la garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires. L'arrêté du 2 avril 2021 en définit les modalités confère à l'AEFE un rôle d'instruction des dossiers de demande de garantie avant leur transmission à la commission interministérielle d'octroi de garantie.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AEFE 2021-2023 a été finalisé au cours de l'année. Il reprend les axes du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et a été complété par les enseignements de la crise sanitaire. Le COM 2021-2023 de l'AEFE s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- accroître l'attractivité de l'enseignement français pour de nouveaux publics ;
- renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- développer le rôle de l'Agence comme acteur de coopération éducative ;
- adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français.

Ce contrat d'objectifs et de moyens a été adopté par le conseil d'administration de l'AEFE, le 26 janvier 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	458 886	458 886	420 478	420 478	427 921	427 926
Subventions pour charges de service public	454 566	454 566	416 929	416 929	423 351	423 351
Transferts	4 320	4 320	3 549	3 549	4 570	4 575
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	140 798	140 798	105 310	105 310	80 463	80 463
Transferts	140 798	140 798	105 310	105 310	80 463	80 463
P167 – Liens entre la Nation et son armée	1	1			2	2
Transferts	1	1			2	2
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	32	32			25	25
Subventions pour charges de service public	32	32			25	25
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État		2 134				
Dotations en fonds propres		2 134				
Total	599 717	601 851	525 788	525 788	508 410	508 415

Le montant de la dotation à l'Agence s'établit en 2021 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », à 423 350 920 € dont 10,9 M€ correspondant à une aide complémentaire financée par le P 185 pour le soutien aux établissements et aux familles du Liban ;
- au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra sur l'action sous-action 02-01 du programme 185 pour 570 K€ ;

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

- au titre des bourses Excellence Major à 4 M€ (programme 185) en transferts ;
- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEF » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », à 80,46 M€. Cette subvention finance l'aide à la scolarité des élèves français du réseau.

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	785 996	758 025	Subventions de l'État	518 693	509 107
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	169 233	164 991	– subventions pour charges de service public	413 263	423 351
			– crédits d'intervention(transfert)	105 430	85 756
Fonctionnement autre que les charges de personnel	190 179	147 899	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	132 745	135 327	Autres subventions	6 496	7 779
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	43 421	42 833	Revenus d'activité et autres produits	543 390	548 046
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	43 421	42 833	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	16 593	2 040
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		5
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		13 953
Total des charges	1 108 920	1 041 251	Total des produits	1 068 579	1 064 932
Résultat : bénéfice		23 681	Résultat : perte	40 341	
Total : équilibre du CR	1 108 920	1 064 932	Total : équilibre du CR	1 108 920	1 064 932

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources		
			Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	
Insuffisance d'autofinancement	13 513		Capacité d'autofinancement		50 515
Investissements	54 298	36 480	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		75
			Autres ressources		-1 170
Remboursement des dettes financières	28 581	28 069	Augmentation des dettes financières	4 000	2 815
Total des emplois	96 392	64 549	Total des ressources	4 000	52 235
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	92 392	12 314

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le budget de l'AEFE a été exécuté pour la première année complètement hors doubles flux. Cette présentation permet d'éviter un double flux croisé qui correspond à l'enregistrement d'une opération en quatre écritures comptables : une dépense et une recette dans la comptabilité des services centraux, une dépense et une recette dans la comptabilité des EGD notamment pour les bourses scolaires versées aux EGD. Elle permet en conséquence d'améliorer la lisibilité budgétaire de l'Agence.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
298 345	128 552	301 603

L'augmentation de 3,3 M€ sur la trésorerie s'explique notamment par un solde budgétaire excédentaire sur l'année 2021.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	785 746	785 746	761 419	761 419
Fonctionnement	146 408	147 552	125 811	130 407
Intervention	132 745	132 745	102 599	102 581
Investissement	58 046	54 298	27 268	34 613
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 122 945	1 120 342	1 017 098	1 029 020
dont contributions employeur au CAS pensions	169 230	169 230	164 933	164 933

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	1 052 081	1 056 852
Subvention pour charges de service public	413 152	423 351
Autres financements de l'État	105 541	89 673
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	6 496	7 639
Recettes propres	526 892	536 188
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 052 081	1 056 852
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	27 831
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	68 261	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner et faire vivre le réseau	0		38 702	38 693	132 745	132 745	0	0	171 447	171 439
	40		39 503	41 672	102 599	102 581	19	20	142 161	144 313
Excellence éducative	770 510		42 161	41 873	0	0	1 624	1 624	814 295	814 007
	746 236		25 965	26 918	0	0	1 543	1 493	773 744	774 647
Modernisation (support et immobilier)	15 236		65 545	66 986	0	0	56 422	52 674	137 203	134 896
	15 143		60 344	61 817	0	0	25 707	33 099	101 194	110 060
Total	785 746		146 408	147 552	132 745	132 745	58 046	54 298	1 122 945	1 120 342
	761 419		125 811	130 407	102 599	102 581	27 268	34 613	1 017 098	1 029 020

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	68 261	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	28 906	28 538
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 230	0
Autres décaissements non budgétaires	194 294	193 462
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	294 690	222 000
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	17
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	17
Total des besoins	294 690	222 018

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	27 831
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	15 720	4 818
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 800	0
Autres encaissements non budgétaires	201 122	189 369
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	219 641	222 018
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	75 048	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	75 048	0
Total des financements	294 690	222 018

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exercice 2021 se clôture par un résultat excédentaire de 27,8 M€. Ce résultat s'explique d'une part, par une évolution à la hausse des recettes résultant d'une subvention complémentaire à hauteur de 10,9 M€ versée dans le cadre de l'aide au Liban et d'une augmentation des recettes propres correspondant à un taux de recouvrement supérieur à une prévision prudente établie dans un contexte encore incertain, en particulier pour la participation à la rémunération des résidents (PRR), et d'autre part, par des dépenses moindres détaillées ci-après.

La différence de 4,6 M€ entre le montant des « Autres financements de l'État » inscrit dans le tableau des autorisations budgétaires et le montants des transferts dans le tableau « Financement apporté à l'opérateur par le budget de l'État » s'explique par des versements des services centraux de l'AEFE à ses EGD effectués en 2021 au titre de l'année scolaire 2020/2021 avec une comptabilisation dans les EGD selon l'ancienne méthodologie.

La diminution des dépenses de personnel de -24,3 M€ en AE et CP par rapport au budget initial s'explique d'une part, par les effets positifs de l'appréciation de l'euro sur le marché des changes et d'autre part, par les difficultés de recrutement qui se sont traduites par des postes restés vacants et des décalages dans le temps de certains recrutements dans les services centraux.

La diminution de dépenses de fonctionnement de -17,4 M€ par rapport au budget initial s'explique par des moindres dépenses dans les EGD liés à un fonctionnement encore perturbé des établissements dans le domaine de la formation, les voyages scolaires, l'administration générale et l'informatique.

La diminution importante des dépenses d'intervention de -30,2 M€ par rapport au budget initial s'explique par une construction prudente du budget de l'aide à la scolarité dans un contexte incertain.

La diminution des dépenses d'investissement par rapport au budget initial s'explique par une nette baisse des investissements immobiliers notamment sur les projets d'Alger (-6,5 M€), Le Caire (-5,6 M€) et Moscou (-9 M€) qui n'ont pas pu être lancés pour des raisons administratives.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 413	10 699	10 418
– sous plafond	5 541	5 605	5 401
– hors plafond	4 872	5 094	5 017
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation 2021 s'élève à 10 418 ETPT, dont 5 401 ETPT sous plafond et 5 017 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 97,4 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2021. La sous-consommation constatée s'explique par des difficultés rencontrées pour pourvoir des postes à la rentrée scolaire 2021 toujours en raison de la pandémie de Covid-19. Les difficultés de recrutement concernent principalement des établissements situés dans les zones Afrique (52) et Amérique (43).

OPÉRATEUR

Atout-France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2021 a continué à être marquée par la crise sanitaire Covid-19. Cette dernière a eu un très fort impact le secteur touristique ainsi que l'action d'Atout France.

En 2021 – à l'instar de 2020 – Atout France a continué de poursuivre des actions de promotion de la destination France, notamment par la relance, dès le 11 mai, de la campagne domestique « #JeRedécouvreLaFrance », conçue pour maintenir l'intérêt des Français pour les séjours tricolores, en mettant l'accent sur le tourisme durable et responsable. En parallèle, l'opérateur a lancé une grande campagne paneuropéenne élaborée en partenariat avec les 13 comités régionaux du tourisme. Portée sous la marque #ExploreFrance, cette campagne de relance invite les touristes de 10 marchés européens à venir retrouver en France « Ce qui compte vraiment », en valorisant une offre touristique renouvelée qui a su se transformer et innover pour épouser les nouvelles aspirations des visiteurs et accompagner leur besoin de ressourcement. Au 31 décembre 2021, la campagne paneuropéenne a généré 425 245 827 impressions, 176 218 réactions à des posts, et 2 376 958 clics, avec un budget de 56 060,44 € dépensés (et un budget net média prévu de 57 648 €).

Le réseau d'Atout France a parallèlement poursuivi l'organisation de nombreuses opérations digitales ou hybrides, notamment auprès des marchés long-courriers, afin d'informer les acteurs de la distribution et médias internationaux des nouveautés de la destination France, en collaboration avec de nombreux acteurs du tourisme français. Parmi ces actions, certaines ont permis de soutenir spécifiquement les territoires ou secteurs d'activités les plus impactés, avec par exemple :

- Le salon Destination Montagnes – Grand Ski qui a notamment été organisé en mars 2021 en format digital. 150 sociétés françaises participantes ont eu l'opportunité de présenter leur offre à 465 tour-opérateurs de 59 marchés durant 4 jours. Plus de 8 300 rendez-vous d'affaires ont été enregistrés.
- Dans la continuité des campagnes télévisuelles menées en octobre et à Noël 2020, Atout France s'est une nouvelle fois associée à France Montagnes pour mener une nouvelle opération de communication sur les chaînes nationales.

Le 9 juin 2021, dans un contexte de reprise progressive de l'activité événementielle et à l'heure de la réouverture des foires et salons en France, Atout France a lancé, en collaboration avec France Congrès et Événements,

#MonÉvénementEnFrance, une campagne nationale visant à soutenir la relance. Cette initiative, inédite et fédératrice, entend valoriser, auprès des dirigeants et décideurs français, l'événementiel comme levier de la relance économique, en les invitant à redécouvrir tout le potentiel des destinations tricolores.

Dans la poursuite de « l'Appel à candidatures de Solutions touristiques innovantes post Covid de 2020 », Atout France, en partenariat avec le Welcome City Lab, a également lancé, le 17 mai 2021, la deuxième édition de l'événement dans le but d'accompagner une dizaine d'entreprises ou *startups* prêtes à offrir des solutions innovantes pour contribuer à bâtir le tourisme post-Covid. Les prix de ce « Challenge Tourisme Innov' » ont été remis en juillet 2021 lors d'une manifestation tenue au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cet événement a vocation à se pérenniser.

L'Agence a également initié, avec un collectif d'acteurs du tourisme, une consultation citoyenne sur le tourisme responsable. Le dispositif, en ligne du 10 mai au 20 juin 2021, a remporté un très vif succès avec près de 50 000 participants. Plus de 1 800 propositions ont ainsi émergé et vont permettre d'alimenter les stratégies touristiques et actions concrètes au niveau local et national. Les conclusions ont nourri le Plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme appelé de ses vœux par le Président de la République en juin 2021 et présenté par le Premier ministre le 20 novembre 2021.

Par ailleurs, Atout France a organisé deux sessions de journées partenariales en juin et en septembre afin de préparer avec ses partenaires la relance et la reconquête des marchés internationaux. Ainsi, en juin, s'est déroulée une série de conférences digitales ouvertes aux adhérents, dans le but de mettre en lumière les perspectives de reprise des différents marchés. En septembre, des conférences digitales thématiques, ainsi que des rendez-vous individuels pour les adhérents de l'opérateur ont eu lieu, avec une ouverture assurée par le ministre Jean-Baptiste Lemoine.

L'opérateur a co-organisé le Sommet Destination France en novembre 2021 financé à hauteur de 100 000 € *via* le P185. Une soixantaine de représentants des plus importantes entreprises du tourisme à l'échelle mondiale ont ainsi été reçus à Paris pour une série d'échanges sur les atouts et perspectives touristiques de la France. Il est à noter que ce sommet a vocation à se pérenniser, avec le concours d'Atout France.

Enfin, Atout France a activement contribué à l'élaboration du plan Destination France et pilotera le déploiement de certaines de ses mesures (notamment un plan de communication sur la destination, l'appui à ingénierie et le développement d'une Tourisme Tech).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	38 910	38 910	28 259	28 259	30 910	30 910
Subventions pour charges de service public	33 968	33 968	28 259	28 259	27 314	27 314
Transferts	4 942	4 942			3 596	3 596
P123 – Conditions de vie outre-mer	0					
Transferts	0					
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		500				
Transferts		500				
Total	38 910	39 410	28 259	28 259	30 910	30 910

En projet de loi de finances initiale 2021, la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 185 s'élevait à 28,7 M€ avant mise en réserve. A la suite d'un amendement gouvernemental intervenu avant le vote de la LFI, le montant de la SCSP, avant mise en réserve, a été révisé à 28,3 M€.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

Le montant de la SCSP effectivement versée, à hauteur de 27,3 M€, tient compte de la mise en réserve légale de précaution et du financement directement depuis le programme 185 de l'organisation du sommet « Destination France » pour 100 K€.

A noter que la SCSP a diminué de 4 M€ conformément au plan d'économies lancé en 2019 (montant de la SCSP en LFI 2019 : 32,7 M€).

Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié de 3,6 M€ de crédits de transferts issus du programme 185, dont 1,4 M€ liés aux recettes visas de l'année 2020 auxquelles s'ajoute 2,2 M€ de recettes exceptionnelles afin de compenser la diminution des recettes des droits de visas du fait de la crise sanitaire.

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	20 172	17 486	Subventions de l'État	27 833	30 452
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	104	133	– subventions pour charges de service public	27 833	23 314
			– crédits d'intervention(transfert)		7 138
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 054	7 610	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	35 987	31 217	Autres subventions	10 518	472
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	827	835	Revenus d'activité et autres produits	25 862	25 956
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	827	835	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		540
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	64 213	56 313	Total des produits	64 213	56 880
Résultat : bénéfice		567	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	64 213	56 880	Total : équilibre du CR	64 213	56 880

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	827	862
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois			Total des ressources	827	862
Augmentation du fonds de roulement	827	862	Diminution du fonds de roulement		

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Après un arrêt brutal de l'activité en 2020 (-35%), la reprise en 2021 a été perturbée par les situations de « stop and go » induites par l'apparition de nouveaux variants de la Covid-19.

Le niveau des produits d'exploitation devrait cependant atteindre 25,5 M€ soit une progression de 6 M€ par rapport à 2020.

Les subventions liées aux recettes visas atteignent, en 2021, 12,6 M€ et se décomposent comme suit :

- 9 M€ de report de subventions de 2020 (dont 5 M€ ouverts en LFR 3 correspondants à une compensation exceptionnelle liée à la crise COVID) ;
- 1,4 M€ de recettes visas nouvelles ;
- 2,2 M€ de complément de subventions versé depuis le programme 185 afin de compenser la perte de recettes visas.

Sur ces 12,6 M€, Atout France a mené un ensemble d'actions lié à la promotion touristique à hauteur de 7,1 M€. Le solde, soit 5,5 M€, a été reporté en 2022 conformément aux conventions et en accord avec les tutelles, afin de mobiliser des moyens supplémentaires au moment de la reprise.

En 2021, l'effet de levier des subventions liées aux recettes visas sur les recettes de partenariats est légèrement supérieur à 2020, signe de la résilience dont a su faire preuve l'opérateur.

La SCSP de 27,3 M€ versée à l'opérateur, dont le montant est calculé sur la base d'un niveau habituel d'activité, n'a pas été dépensée en totalité sur l'exercice concerné. De fait, il a été autorisé, à titre exceptionnel, le report d'un montant de 4 M€ de SCSP sur l'exercice 2022 afin de soutenir l'opérateur dans le lancement du Plan de reconquête et de transformation du tourisme (PRTT), annoncé par le Premier ministre lors du sommet Destination France du 20 novembre 2021.

Le total des produits s'élève à 56,9 M€, soit une progression de 5,1 M€ par rapport à 2020 et une baisse de 7,3 M€ par rapport au budget initial résultant du report de SCSP d'un montant de 4 M€ et du décalage de plusieurs actions en raison des restrictions sanitaires prises en fin d'année à la suite de l'apparition du variant de la Covid-19 « Omicron ».

Les charges globales atteignent 56,3 M€, soit 8 M€ de moins qu'au budget initial en raison d'une reprise d'activité moins dynamique qu'anticipé (-5,1 M€ de dépenses d'intervention) et de la prise en charge par la Direction générale des entreprises (DGE), directement depuis le programme 134, de la masse salariale liée aux agents mis à disposition à l'étranger par le ministère de l'économie des finances et de la relance (MEFR) pour 1,5 M€.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

Les charges de fonctionnement, hors personnels, s'élèvent à 8,9 M€, soit une diminution de plus d'1 M€ depuis 2019. Cette économie tient essentiellement à la rationalisation des implantations immobilières de l'opérateur, au siège et à l'étranger, entraînant une baisse importante de sa charge locative.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 30,8 M€ contre 20,9 M€ en 2020 (en corrélation avec la reprise d'activité) et concernent la promotion de la destination France (environ 90%), l'ingénierie touristique (environ 6%), et pour le reste relèvent des missions de classement et d'immatriculation.

Les dépenses destinées à la promotion touristique de la France et issues des produits des recettes visas ont principalement porté sur les campagnes domestiques, les campagnes pan-européennes et les campagnes MICE internationales.

L'activité d'ingénierie augmente par rapport au budget initial, principalement grâce au développement du projet « France tourisme Observation », plateforme mutualisée d'observation et de veille touristiques dont l'objectif vise à moderniser le traitement des données de la filière touristique. A cela, s'ajoute l'appui en expertise d'ingénierie apporté via « France tourisme ingénierie » (FTI) et assuré en lien avec la Banque des territoires.

Les charges de personnel sont estimées à 16,5 M€, en retrait de 3,7 M€ par rapport au budget initial, pour deux raisons principales :

- la notification fin septembre d'une atténuation de charges de 1,5 M€ concernant la prise en charge des 13 agents mis à disposition par le MEFR auprès d'Atout France et en poste à l'étranger ;
- d'une sous-consommation des ETPT par rapport au budget initial en raison d'une activité moins dynamique qu'anticipée et donc du maintien du gel de certains postes.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
22 358	9 816	28 279

En 2021, la persistance de la crise sanitaire n'a pas permis à l'opérateur de retrouver un niveau d'activité normal, ce qui devrait entraîner un nouvel abondement de sa trésorerie à hauteur de 5,9 M€, principalement en raison des reports de crédits.

La trésorerie d'Atout France aura donc plus que doublé en deux ans pour atteindre 28,2 M€ (prévisionnel). Une partie de ces ressources seront mobilisées dès 2022 par l'opérateur pour la mise en œuvre du plan de reconquête et de transformation du tourisme (PRTT) dont il est un acteur central.

Le budget initial 2021 ne tenait pas compte de l'atterrissage 2020 (+10,3 M€ de trésorerie), d'où l'écart très important entre la prévision au budget initial 2021 et la prévision d'atterrissage en fin d'année.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i>					
<i>Compte financier *</i>					
Administration	3 733	2 033	0	0	5 766
	3 444	1 399	30	0	4 873
Classement	366	63	161	0	590

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	133	62	144	0	339
Immatriculations	0 164	31 35	140 153	0 0	171 352
Ingénierie et Développement de l'offre	2 368 2 082	1 252 1 299	1 400 19 080	0 0	5 020 22 461
Prestations admin. Externes	0 274	951 394	0 0	0 0	951 668
Promotion	11 070 10 384	5 976 4 373	34 286 11 811	0 0	51 332 26 568
Subvention d'équilibre (filiale Australie)	0 0	383 363	0 0	0 0	383 363
Total	17 537 16 481	10 689 7 925	35 987 31 218	0 0	64 213 55 624

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	242	338	239
– sous plafond	234	278	229
– hors plafond	8	60	10
<i>dont contrats aidés</i>	8		10
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		20	24
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		20	19
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			5

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, la persistance de la crise sanitaire a poussé l'opérateur à maintenir le gel de certains postes du fait des restrictions à certains marchés.

Par ailleurs, les 13 emplois mis à disposition (MAD) d'Atout France par la Direction générale des entreprises (DGE) et en postes à l'étranger sont pris en charge par le programme 134 à hauteur de 1,5 M€.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2021 a tout d'abord été à nouveau marquée, pour l'opérateur Campus France, par l'adaptation à la crise sanitaire. La promotion des études en France s'est avant tout déroulée à distance sur une partie de l'année, même si les Espaces Campus France ont pu reprendre leurs activités physiques dans la plupart des pays, selon des calendriers spécifiques à chaque géographie.. La programmation retrouve presque le niveau d'avant crise avec 58 manifestations de promotion réalisées, contre 45 en 2020 et 61 en 2019, mais dans un format dégradé.

La position portée par le MEAE, en lien avec le MESRI, pour maintenir le caractère dérogatoire des mobilités étudiants et scientifiques pour l'entrée sur le territoire français n'a abouti que pour les mobilités longues et a été assorti de mesures sanitaires contraignantes. Concernant les étudiants, si le nombre de visas de long séjour a diminué de -7 % par rapport à 2019, il a augmenté de +15 % par rapport à 2020, ce qui témoigne d'une reprise certaine. D'un point de vue géographique, la baisse se confirme pour les étudiants en provenance d'Asie, tandis qu'une reprise est constatée en provenance d'Amérique, les mobilités en provenance d'Afrique continuant à augmenter. A la demande du MEAE, Campus France a été invité à revoir ses actions de promotion pour retrouver une dynamique positive dans nos pays cibles (notamment dans la zone indopacifique).

L'impact de la crise sanitaire a également continué à se faire ressentir sur les bourses et les séjours de courte durée (notamment les PHC), tandis que les bourses d'études ont mieux résisté, comme en 2020. Les frais de gestion perçus par l'opérateur au titre des programmes de mobilité qu'il met en œuvre pour ses deux ministères de tutelle ont ainsi globalement augmenté de 12% par rapport aux prévisions initiales, reflétant une reprise de l'activité en fin d'exercice qui devrait se confirmer en 2022. Toutefois, les volumes restent inférieurs à ceux observés avant la crise : à titre d'exemple, les fonds gérés pour le MEAE se sont élevés à 52,4 M€ en 2021 contre 67,8 M€ en 2019 (soit 23 % de moins). Un travail de réallocation des moyens consacrés aux mobilités a été effectué à mi-gestion afin de récupérer des crédits d'ambassades qui ne pouvaient être dépensés pour faire certaines mobilités courtes (en particulier Brésil et Chine) vers des postes prêts à faire des mobilités longues (notamment vers l'Indopacifique et le Liban) et vers des programmes centraux (MOPGA et programme de mobilités croisées avec l'Afrique suite au nouveau sommet Afrique – France).

Sur le plan de la communication, à des actions de crise, permettant d'informer les étudiants sur les modalités évolutives d'entrée sur le territoire, s'est ajoutée une deuxième étape de la campagne de communication mondiale autour de la thématique "Rendez-vous en France". La promotion des campus franco-étrangers a figuré parmi les priorités de cette campagne, en droite ligne avec les objectifs de la Feuille de route l'influence présentée par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères le 14 décembre 2021.

Des échanges nourris ont eu lieu tout au long de l'année entre l'opérateur et les tutelles autour du renouvellement de la convention-cadre de mandat (signée le 24 décembre 2021 pour trois ans). Les débats ont notamment porté sur la nécessité de simplifier les modalités de gestion des bourses et missions, en particulier sur le volet du logement et de la couverture sociale, ou encore sur les exigences de *reporting* précis sur les activités de l'opérateur.

Le dernier contrat d'objectifs et de moyens (COM) est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Afin de prendre en compte les impacts de la crise sanitaire et l'arrivée d'une nouvelle direction générale à la tête de l'opérateur, il a été décidé de reporter à l'automne 2022 l'adoption du prochain contrat d'objectifs. Ce délai permettra d'affiner les priorités stratégiques fixées à l'opérateur en intégrant les nouveaux enjeux liés notamment à la Feuille de route de l'influence, ainsi qu'aux orientations fixées par les nouveaux ministres.

Enfin, l'opérateur a célébré ses 10 ans à l'occasion de Rencontres spéciales qui ont permis à la fois de revenir sur le renouvellement de la politique d'attractivité de la France ces dix dernières années et sur les enjeux à venir face à une concurrence de plus en plus grande et diversifiée.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	1 641	1 641			768	768
Transferts	1 641	1 641			768	768
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	53 807	53 807	64 140	64 140	48 324	48 536
Subventions pour charges de service public	3 774	3 774	3 470	3 470	3 400	3 400
Transferts	50 033	50 033	60 670	60 670	44 924	45 136
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	10	10				
Transferts	10	10				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	5 766	5 766	8 197	8 197	2 870	2 820
Transferts	5 766	5 766	8 197	8 197	2 870	2 820
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					30	30
Transferts					30	30
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	30	30			3	3
Transferts	30	30			3	3
P138 – Emploi outre-mer	139	139			164	164
Transferts	139	139			164	164
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	1 962	1 962	2 007	2 007	2 083	2 083
Subventions pour charges de service public	1 770	1 770	1 815	1 815	1 770	1 770
Transferts	191	191	191	191	312	312
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	334	334			313	313
Subventions pour charges de service public					60	60
Transferts	334	334			253	253
P363 – Compétitivité					90	
Transferts					90	
Total	63 688	63 688	74 344	74 344	54 644	54 717

L'écart observé entre la prévision (3 470 339 €) et l'exécution (3 400 000 €) de la SCSP versée par le MEAE s'explique par la mise en réserve.

S'agissant des transferts (crédits mandatés à l'opérateur pour la mise en œuvre des programmes de mobilités sur les P185 et P209), la différence avec la LFI s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur les mobilités qui a continué à se faire ressentir sur l'exercice, mais aussi par le décalage à 2022 de la mise en œuvre de certains programmes.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	14 536	13 910	Subventions de l'État	5 577	5 220
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>154</i>	<i>184</i>	– subventions pour charges de service public	5 577	5 220
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 551	9 220	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		30
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	1 461	Revenus d'activité et autres produits	17 864	20 164
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>900</i>	<i>1 461</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 597</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	24 087	23 130	Total des produits	23 442	25 415
Résultat : bénéfice		2 285	Résultat : perte	645	
Total : équilibre du CR	24 087	25 415	Total : équilibre du CR	24 087	25 415

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	255	2 148
Investissements	1 370	834	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 370	834	Total des ressources	255	2 148
Augmentation du fonds de roulement		1 314	Diminution du fonds de roulement	1 115	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les charges de l'exercice 2021 s'élèvent à 23,13 M€ pour un niveau de produits de 25,415 M€. Le résultat annuel de l'établissement s'établit en conséquence à 2,285 M€. Comme en 2020, ce résultat positif dans un contexte de crise s'explique par les suites de l'opération de régularisation fiscale amorcée en 2019, ayant conduit notamment à un remboursement de TVA et à des reprises de provisions venues alimenter les produits à hauteur de 1,135 M€. Le résultat de l'établissement retraité après ces opérations est estimé à 1,150 M€ contre une prévision initiale de -1,248M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
72 552	54 610	74 033

La trésorerie s'élève à 74,03 M€ (soit 19M€ de plus que les prévisions du budget initial). Le compte financier présente le détail des comptes de mandants, faisant apparaître un solde disponible total de 40,5 M€ (dont 18,9 M€ au titre de l'avance versée par le MEAE) : la trésorerie serait donc détenue à 55% au titre des fonds gérés pour les mandants.

Elle augmente de 1,48 M€ par rapport à 2020, qui avait déjà été marquée par une augmentation exceptionnelle. Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

- le solde budgétaire positif de 844 K€ (dont 660 K€ liés aux subventions versées en fin d'année par les tutelles, ayant vocation à être dépensées en 2022) ;
- la variation des soldes de TVA (362 K€) ;
- le solde positif des opérations pour compte de tiers (275 K€).

Pour mémoire, elle s'établissait à 72,55 M€ en 2020 et 56,35 M€ en 2019.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 536	14 536	13 929	13 929
Fonctionnement	8 321	8 651	8 524	8 474
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 019	1 370	612	764
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 875	24 557	23 065	23 167
dont contributions employeur au CAS pensions	154	154	184	184

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	22 092	22 315
Subvention pour charges de service public	5 547	5 170
Autres financements de l'État	6 540	5 752
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 004	11 392
Recettes fléchées	2 727	1 695
Financements de l'État fléchés	30	690
Autres financements publics fléchés	2 697	959
Recettes propres fléchées	0	46
Total des recettes (C)	24 819	24 010
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	262	843
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	803		1 444	1 444	0	0	19	19	2 266	2 266
	737		1 102	999	0	0	12	18	1 851	1 754
Gestion des programmes de mobilité internationale	5 624		235	235	0	0	590	840	6 449	6 699
	5 297		525	775	0	0	277	470	6 099	6 542
Relations extérieures et institutionnelles	1 222		1 988	2 084	0	0	8	8	3 217	3 314
	1 121		1 032	1 088	0	0	47	47	2 200	2 256
Supports	4 965		2 763	2 970	0	0	347	433	8 075	8 368
	5 403		4 755	4 466	0	0	264	187	10 422	10 056
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	1 923		1 891	1 918	0	0	55	70	3 868	3 910
	1 371		1 109	1 145	0	0	13	42	2 493	2 558
Total	14 536		8 321	8 651	0	0	1 019	1 370	23 875	24 557
	13 929		8 524	8 474	0	0	612	764	23 065	23 167

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	106 240	87 522
Autres décaissements non budgétaires	1 053	413
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	107 293	87 935
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 481

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Abondement de la trésorerie fléchée	0	660
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	821
Total des besoins	107 293	89 416

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	262	843
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	100 300	87 798
Autres encaissements non budgétaires	864	774
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	101 426	89 416
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 867	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 867	0
Total des financements	107 293	89 416

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire 2021 de Campus France est positif à 843 K€ alors que le budget rectificatif de juillet présentait un déficit budgétaire prévisionnel de 1,78 M€. Cette inversion du sens du solde budgétaire résulte :

- d'un niveau de consommation des crédits de paiement inférieur de 2,186 M€ à la prévision ;
- d'une légère sur-exécution des recettes encaissées (+432 K€) ;
- des suites de l'opération de régulation fiscale entamée en 2019 (57%) ;
- de l'encaissement en fin d'exercice de trois subventions exceptionnelles d'un montant de 660 K€ accordées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de Culture et de la communication, en appui aux partenariats Hubert Curien, Campus Art et aux Espaces Campus France. Les actions correspondantes interviendront essentiellement en 2022.

Hors ces opérations exceptionnelles, le résultat exclusivement lié à l'activité de l'année ressort déficitaire à -262 K€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	214	254	206
– sous plafond	211	229	203
– hors plafond	3	25	3
<i>dont contrats aidés</i>	3		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le total des ETPT pour l'année 2021 est inférieur au total des autorisations votées lors du dernier conseil d'administration (Budget rectificatif n°1, juillet 2021) qui étaient de 207,96 ETPT sous plafond et de 2,76 ETPT hors plafond ; soit un écart global entre prévision et réalisation de -4,36 ETPT.

OPÉRATEUR

Institut Français

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Faisant suite au contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019, le contrat d'objectifs et de performance (COP) actuel couvre la période 2020-2022. Les missions de l'opérateur ont été confortées et précisées au travers de quatre axes stratégiques : « Accompagnement du rayonnement de la culture et des ICC françaises et francophones », « Promotion de la langue française », « Renforcement de la démarche partenariale au service du développement international », et « Modernisation de la gestion de l'opérateur ».

Le contexte de crise sanitaire a impacté un grand nombre d'opérations et d'activités de l'opérateur (grands événements internationaux, saisons culturelles). C'est le cas de la Saison Africa 2020, qui a été décalée de plusieurs mois en raison de la crise sanitaire et qui s'est déroulée de décembre 2020 à juillet 2021 sur tout le territoire français. Les saisons France au Japon et France-Portugal ont été reportées, de même que les Biennales de Venise pour l'architecture et les arts visuels.

Dans ce contexte, l'Institut français Paris a poursuivi son rôle de soutien au réseau culturel à l'étranger en proposant des solutions et des formations adaptées (webinaires sur les cours de français en ligne, offres culturelles numériques, etc.) afin de faciliter l'accélération du passage au numérique. La crise a ainsi permis d'illustrer le rôle de l'Institut français Paris au service des deux réseaux (Instituts français et alliances françaises) de même que sa double mission culturelle et linguistique en faveur de la langue française.

Pour accompagner la mise de œuvre de la feuille de route transformation numérique, le MEAE a engagé 3 180 000 € en 2021 dont 1 603 227 € à travers l'Institut français Paris pour soutenir les actions identifiées comme prioritaires : accompagnement sur mesure du réseau à la transformation numérique, mise en place d'un service de référencement, négociation et mutualisation de solutions logicielles pour le réseau et projet de boîte à outils numériques au service du réseau (en cours).

Enfin, après une augmentation exceptionnelle en 2019 puis une stabilisation en 2020 à son niveau de 2018 (à savoir 27,97 M€) de la subvention pour charges de service public, cette dernière a été ajustée en 2021 à hauteur de 27,4 M€ (après déduction de la réserve légale et ajustement à la baisse en début d'exercice à la suite d'un amendement gouvernemental intervenu lors de l'examen du PLF sur le programme 185).

L'établissement a poursuivi en 2021 le projet de relocalisation de son siège, engagé depuis plusieurs années afin de résoudre la problématique du coût trop élevé de l'actuel siège situé Carré Suffren dans le 15ème arrondissement parisien. Le 15 décembre 2021, la Commission nationale de l'immobilier public a rendu une décision favorable s'agissant d'un site localisé dans le 11ème arrondissement et présentant de nombreux avantages, notamment un loyer modéré et une surface permettant l'accueil de personnels de la Fondation des Alliances françaises (FAF) dans le

contexte du rapprochement de l'établissement avec cette dernière. L'Institut français prévoit d'emménager sur ce site au printemps 2023, au terme d'une période de transition, notamment *via* le recours au coworking.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	28 095	28 100	28 267	28 267	29 094	29 379
Subventions pour charges de service public	27 965	27 965	28 267	28 267	27 440	27 440
Transferts	130	135			1 653	1 939
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	195	195			488	488
Transferts	195	195			488	488
P175 – Patrimoines	150	150				
Transferts	150	150				
P131 – Création	412	412			760	760
Transferts	412	412			760	760
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	1 449	1 449			1 415	1 415
Transferts	1 449	1 449			1 415	1 415
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	25	25			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
P334 – Livre et industries culturelles	40	40				
Transferts	40	40				
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					15	15
Subventions pour charges de service public					15	15
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022					743	473
Transferts					743	473
Total	30 365	30 370	28 267	28 267	32 540	32 555

La baisse du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) en exécution 2021 par rapport à l'année précédente s'explique par un ajustement de - 509 K€ résultant d'un amendement gouvernemental, intervenu en fin d'année 2020 lors de l'examen du PLF, ayant impacté le P185 à hauteur de -2,6 M€. La diminution par rapport à la LFI tient à la mise en réserve pondérée.

Sur le Programme 209, l'établissement a perçu 488 K€ au titre des Fonds de solidarité pour les projets innovants "IF Classe" et "Livre des 2 Rives".

Par ailleurs, l'établissement a perçu en toute fin d'année une subvention de 1,6 M€ en provenance du Programme 185 afin d'accompagner la transformation numérique du réseau, ainsi que, parmi les versements au titre du Programme 359 (Présidence française de l'Union européenne), un financement du MEAE pour l'organisation de 3 forums, à hauteur de 300 K€ d'AE et 30 K€ de CP.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	12 826	11 730	Subventions de l'État	29 647	30 269
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	251		– subventions pour charges de service public	27 950	27 440
			– crédits d'intervention(transfert)	1 697	2 829
Fonctionnement autre que les charges de personnel	32 393	25 336	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	30		Autres subventions		1 977
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	490	2 447	Revenus d'activité et autres produits	15 646	3 777
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	490	2 447	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 453
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		5
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	45 249	37 066	Total des produits	45 293	36 024
Résultat : bénéfice	44		Résultat : perte		1 042
Total : équilibre du CR	45 293	37 066	Total : équilibre du CR	45 293	37 066

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement		53	Capacité d'autofinancement	534	
Investissements	1 060	475	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 060	529	Total des ressources	534	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	526	529

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exécution 2021 présente un résultat comptable déficitaire à hauteur d'un peu plus de 1 M€, alors qu'un bénéfice de 44 K€ était prévu en budget initial. Ce déficit résulte d'une baisse des charges de 8,2 M€ (de 45,25 M€ à 37 M€, soit -18 %) entre le budget initial et le compte financier 2021 ne suffisant pas à compenser la baisse concomitante des produits à hauteur de 9,2 M€ (de 45,29 M€ à 36 M€, soit -20 %).

La première s'explique par une sous-consommation significative des crédits en fonctionnement (en raison de dépenses d'activités inférieures aux prévisions, notamment en ce qui concerne celles en lien avec le développement et les partenariats ainsi que la langue française et le développement artistique, secteurs dans lesquels les projets non engagés sont en majorité portés par des financements extérieurs et feront l'objet d'une reprogrammation sur 2022). La seconde découle principalement de revenus d'activité largement inférieurs aux prévisions (à hauteur de -75%), en lien avec la forte baisse du niveau des financements publics fléchés (UE, AFD notamment) et la baisse d'un peu plus de

moitié des recettes de mécénat (fortement affectées par la crise Covid, car majoritairement orientées vers des projets décalés ou annulés en conséquence de celle-ci).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
28 496	18 008	25 862

Prélevée de 2,6 M€, la trésorerie au 31/12/2021 est de 25,9 M€ (contre 28,5 M€ en compte financier 2020 et 18 M€ en Budget initial 2021). Bien qu'étant en légère baisse, ce niveau permet de couvrir le montant des restes à payer.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 826	12 826	12 546	12 546
Fonctionnement	19 944	31 903	25 061	26 029
Intervention	0	30	0	0
Investissement	900	1 060	386	420
Total des dépenses AE (A) CP (B)	33 670	45 819	37 993	38 995
dont contributions employeur au CAS pensions	251	251	223	223

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	28 167	27 721
Subvention pour charges de service public	27 950	27 440
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	48	0
Recettes propres	170	281
Recettes fléchées	10 461	10 040
Financements de l'État fléchés	1 892	4 539
Autres financements publics fléchés	4 103	1 677
Recettes propres fléchées	4 466	3 824
Total des recettes (C)	38 629	37 762
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	7 190	1 233

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accompagnement, conseil et expertise	0 0	1 693 1 729	1 649 1 933	0 0	0 0	150 114	260 208	1 843 1 843	1 909 2 141	
Promotion, Diffusion, Coopération	610 1 422	16 601 20 447	26 068 19 219	0 0	30 0	640 153	690 143	17 851 22 022	27 398 20 784	
Structure	12 216 11 124	1 650 2 885	4 185 4 877	0 0	0 0	110 119	110 69	13 976 14 128	16 511 16 070	
Total	12 826 12 546	19 944 25 061	31 903 26 029	0 0	30 0	900 386	1 060 420	33 670 37 993	45 819 38 995	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 190	1 233
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 844
Autres décaissements non budgétaires	0	163
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 190	3 240
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	7 190	3 240

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	449
Autres encaissements non budgétaires	0	158
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	607
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	7 190	2 633
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	280
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 190	2 353
Total des financements	7 190	3 240

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'Institut français, qui avait terminé l'exercice 2020 avec un solde budgétaire excédentaire de + 6,9 M€, enregistre un déficit à hauteur de 1,2 M€ en 2021. Cette dégradation résulte d'un niveau de recettes (37,7 M€) inférieur aux décaissements de crédits de paiement (38,9 M€). Il convient cependant de noter qu'un déficit plus important (résultant d'un niveau de décaissements plus élevé de 9 % pour un niveau de recettes déjà moindre) était anticipé en budget rectificatif n°2.

Ces évolutions s'expliquent par la variation significative de certaines natures de recettes en cours d'exercice (financements de l'Union européenne et de l'Agence française de développement, recettes de mécénat), et par la sous-consommation des crédits de paiement résultant de reports d'événements (saisons culturelles notamment) ainsi que d'une baisse importante des coûts de structure (du fait d'un engagement important pour le bail intervenu en 2020, qui par définition n'avait pas à être reconduit en 2021).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	150	155	151
– sous plafond	140	141	140
– hors plafond	10	14	11
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'exécution du plafond d'emplois législatif est de 140,47 ETPT. Le plafond d'emplois fixé en LFI 2021 à 141 ETPT est donc respecté par l'Institut français. Cette légère sous-consommation s'explique par la vacance du poste de Président.e jusqu'en juillet 2021, ce qui aurait porté les ETPT sous plafond à 141 ETPT en cas de présence effective.

Par ailleurs, la LFI 2021 indiquait 14 ETPT hors plafond, tandis que le réalisé est de 11,46 ETPT. Exclusivement financés par des ressources propres, ces emplois relèvent d'appels à projets remportés par l'Institut français auprès de partenaires français et européens ; leur évolution est fonction du déploiement de ces différents projets, les perturbations induites par la crise du Covid sur les seconds expliquant le caractère irrégulier (réalisation inférieure aux prévisions) de la première.